

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

ANNÉE 2019

Le présent rapport d'activité a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,
- de présenter par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Territoire	3
L'Organisation Politique	5
Les Statuts	10
Éléments financiers 2019 : Vue synthétique	12
Liste des subventions attribuées aux associations	19
Compétence Aménagement de l'Espace - Urbanisme	21
Compétence Développement Économique	30
Compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères	38
Compétence Protection et Mise en Valeur de l'Environnement	46
Compétence Politique du Logement et du Cadre de Vie	46
Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire	47
Compétence Assainissement	71
Compétence Aménagement Numérique	77
Délibérations	78

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

Le Territoire

Le 30 mai 2013, par arrêté n° 2013150003, la Préfète de la Dordogne a procédé à la fusion des trois intercommunalités du « Terrassonnais », du « Pays de Hautefort » et de « Causses et Vézère » afin de constituer au 1er janvier 2014 un nouvel ensemble intercommunal dénommé Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Cet ensemble regroupait alors 39 communes mais la fusion des communes de Grèzes et de Chavagnac pour former la commune des « Coteaux Périgourdins » fait que l'intercommunalité compte aujourd'hui 38 communes regroupant 23 486 habitants (2017). Au 1er janvier 2019, la commune de Coly, à la suite de la fusion avec la commune de Saint-Amand-de-Coly, a rejoint la Communauté de Communes Vallée de l'Homme ce qui fait que notre communauté ne compte plus que 37 communes.

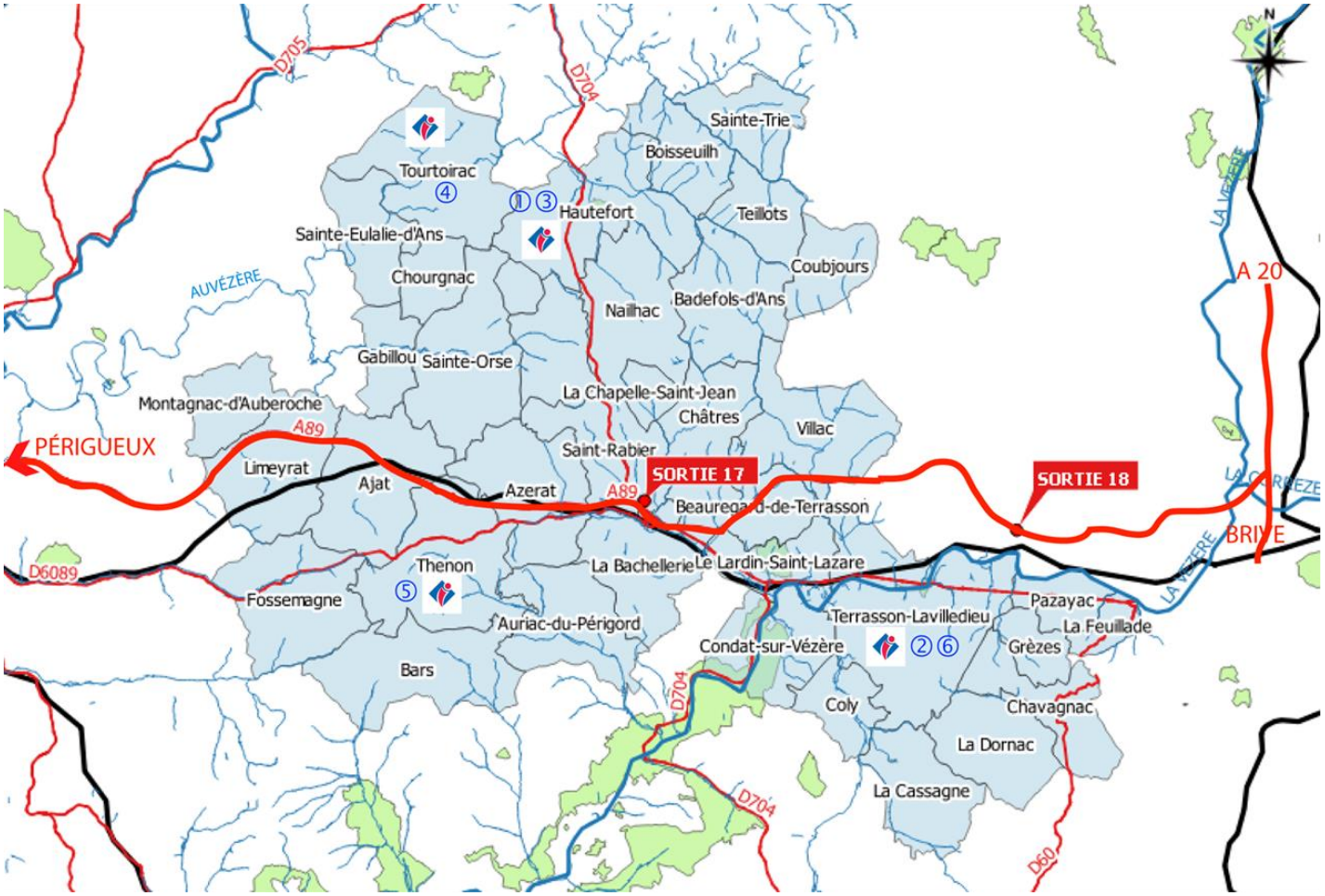
Positionné de manière quasi centrale au sein de la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) se situe à l'extrême est du département de la Dordogne. Il est ainsi au carrefour de deux axes autoroutiers majeurs, l'axe nord – sud constitué par l'autoroute A 20 (Paris - Toulouse) et l'autoroute A 89 (Bordeaux – Lyon) axe ouest – est avec deux échangeurs sur son territoire, celui de Terrasson à l'est et celui de Thenon à l'ouest encadrant l'accès à Montignac – Lascaux. Nous sommes ainsi à égale distance de l'Océan Atlantique et du Massif Central, tout en étant la porte d'entrée vers la vallée de la Vézère et l'ensemble de ses sites préhistoriques.

À cette position privilégiée favorisant les implantations économiques s'ajoutent des atouts majeurs comme la richesse du patrimoine ou un climat océanique doux aux influences méditerranéennes. Trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique avec les causses de Terrasson et de Thenon ainsi que la grotte d'Azerat sont présentes, cette dernière étant également répertoriée comme zone Natura 2000 tout comme la vallée de la Vézère. Les deux rivières traversant le territoire, la Vézère mais aussi l'Auvézère au nord du territoire constituent des atouts majeurs de par les magnifiques paysages qu'elles ont façonnés, les biotopes particuliers qu'elles ont générés et parce qu'elles permettent aujourd'hui la pratique de nombreux sports nautiques avec une eau de qualité.

Cette richesse patrimoniale qui, au travers de ces 32 Monuments Historiques inscrits ou classés, permet aux visiteurs une immersion au sein de plusieurs millénaires d'histoire, avec pour temps fort le Moyen-âge où, dans chaque village, sont évoqués, la culture occitane, le temps des Troubadours, celui des Templiers, des Guerres contre les Anglais ou celles de Religion...

Ce territoire produit aussi une gastronomie et des produits du terroir exceptionnels : truffe, canard gras, AOC noix du Périgord, ovins...

Enfin, il propose une grande diversité d'équipements de loisirs ou de la vie associative : nombreux clubs sportifs évoluant au meilleur niveau régional : Football, Basket-ball, Rugby, Piscines de Terrasson, d'Ajat et d'Azerat. Les Plans d'eau de Fossemagne et d'Hautefort pour la baignade, les sports nautiques ou la pêche sur les deux rivières et leurs affluents classés en 1ère catégorie. Le parc accrobranche l'Appel de la Forêt. Des sites incontournables : le château de Hautefort et le Musée de la Médecine, les Jardins de l'Imaginaire, la grotte de Tourtoirac, le château de Lafaye...



Sites inscrits M.H.

①□ Hautefort, son château classique et ses jardins
②□ Terrasson, Les Jardins de l'Imaginaire
③□ Hôtel Dieu du XVII^{ème} et son Musée
④□ Grotte de Tourtoirac
⑤ □L'Appel de la Forêt, Parc Aventure
⑥ Musée du chocolat Bovetti

L'Organisation politique

L'organisation politique de la CCTPNTH se compose d'un Président et de 10 Vice-Présidents, auxquels s'ajoutent 8 représentants des autres communes pour former un bureau de 19 membres.
Certaines compétences de la CCTPNTH sont assurées par des structures « satellites » disposant d'une personnalité juridique propre :

- le C.I.A.S.T. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dont l'organe exécutif est son Conseil d'administration celui-ci étant présidé par le Président de la CCTPNTH. Il comporte, en outre, 8 membres élus communautaires ainsi que 8 membres qualifiés nommés par le Président.
- l'Office de Tourisme communautaire est lui structuré sous forme associative avec pour organe exécutif un Conseil d'Administration dont la composition a été fixée par délibération avec un collège d'élus comportant 16 membres et un collège de socioprofessionnels de 21 membres.

Le Président

Le rôle du Président est d'impulser la stratégie communautaire et de définir collectivement la feuille de route politique ; en aval, sa mission consiste à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil Communautaire.

Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidences sont au nombre de 10. Les Vice-présidents reçoivent délégation de fonctions du Président. Chacun porte et anime une commission communautaire ou une instance spécifique :

M. Pierre DELMON : Management, organisation et finances
M. Serge PÉDENON : Budget
M. Roland MOULINIER : Budget, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines et Service Public d'Assainissement Non Collectif
Mme Nadine ÉLOI : Tourisme, communication
M. Jean BOUSQUET : Économie, Ordures Ménagères
M. Serge EYMARD : Enfance, culture, sports, éducation
M. Gérard DEBET : Action sociale
M. Claude SAUTIER : Équipement, infrastructures, travaux
Mme Isabelle DUPUY : Urbanisme, logement, marchés publics
M. Michel LAPOUGE : Environnement, agriculture, PDIPR, SMBVVD

Le Conseil communautaire

Les élus communautaires siègent jusqu'en 2020 au sein du Conseil communautaire qui se réunit au minimum une fois tous les 2 mois. Le Conseil communautaire est l'instance qui vote les délibérations à l'ordre du jour. Le nombre de sièges par commune est calculé en fonction de la population selon une répartition « de droit commun ». Ainsi, les communes sont représentées par 60 conseillers communautaires qui ont été élus au suffrage universel en mars 2014 lors des élections municipales fléchées.

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

COMMUNES	Population légale 2018	NB de DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRES	NOMS des DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
AJAT	331	1 titulaire	M. Didier CLERJOUX
AURIAC-DU- PÉRIGORD	389	1 titulaire	Mme Dominique DURUY
AZERAT	452	1 titulaire	Mme Josiane LEVISKI
BADEFOLS D'ANS	424	1 titulaire	M. Gérard DEBET
BARS	245	1 titulaire	M. Bertrand CAGNIART
BEAUREGARD-DE- TERRASSON	733	1 titulaire	M. Lionel ARMAGHANIAN
BOISSEUILH	122	1 titulaire	M. Gérard MERCIER
CHÂTRES	193	1 titulaire	Mme Bernadette MERLIN
COTEAUX PÉRIGOURDINS	597	2 titulaires	M. Jean-Marie SALVETAT M. Jean-Marie CHANQUOI
CHOURGNAC D'ANS	62	1 titulaire	Mme Patricia FLAGEAT
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	911	2 titulaires	M. Stéphane ROUDIER M. Guy COUPLET
COUBJOURS	131	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORSE
FOSSEMAGNE	553	1 titulaire	Mme Annie DELAGE
GABILLOU	98	1 titulaire	M. Gaston GRAND
GRANGE D'ANS	159	1 titulaire	M. Jacques MIGNOT
HAUTEFORT	1 004	2 titulaires	M. Yves MOREAU Mme Nadine Éloi
LA BACHELLERIE	921	2 titulaires	M. Roland MOULINIER Mme Catherine LUSTRISSY
LA CASSAGNE	154	1 titulaire	M. Charles SOL
LA CHAPELLE SAINT-JEAN	92	1 titulaire	M. Daniel BOUTOT
LA FEUILLADE	757	1 titulaire	M. Serge EYMARD
LADORNAC	416	1 titulaire	M. Philippe VIEILLEFOSSE
LE LARDIN SAINT-LAZARE	1 845	4 titulaires	M. Laurent DELAGE Mme Isabelle COMBESCOT M. Olivier ROUZIER M. Pierre AUGUSTE
LIMEYRAT	457	1 titulaire	M. Claude SAUTIER
MONTAGNAC D'AUBEROCHE	157	1 titulaire	Mme Alexandra DUMAS
NAILHAC	327	1 titulaire	M. Francis AUMETTRE
PAZAYAC	883	2 titulaires	M. Jean-Jacques DUMONTET M. Michel MEYNARD
PEYRIGNAC	592	1 titulaire	M. Serge PÉDENON
SAINT-RABIER	597	1 titulaire	M. Jean-Claude GUARISE
SAINTE-EULALIE D'ANS	308	1 titulaire	M. Bernard DURAND
SAINTE-ORSE	366	1 titulaire	M. Camille GÉRAUD
SAINTE-TRIE	111	1 titulaire	M. Laurent MONTEIL
TEILLOTS	101	1 titulaire	M. Michel LAPOUGE
TEMPLE LAGUYON	42	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORCE
TERRASSON-LAVILLEDIEU	6 272	14 titulaires	M. Pierre DELMON M. Jean BOUSQUET Mme Sabine MALARD M. Bernard BEAUDRY Mme Coralie DAUBISSE M. Frédéric GAUTHIER Mme Isabelle DUPUY M. Roger LAROUQUIE Mme Arlette VERDIER M. Jean-Pierre JACQUINET Mme Claudine LIARSOU Mme Florence DEBAT-BOUYSSOU M. Francis VALADE Mme Régine ANGLARD
THENON	1 280	3 titulaires	M. Dominique BOUSQUET Mme Nicole RAVIDAT M. Jean-Luc BLANCHARD
TOURTOIRAC	647	1 titulaire	M. Dominique DURAND
VILLAC	264	1 titulaire	M. Laurent PELLERIN
TOTAL	**22 993**	**60**	

L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

Le Président : Dominique BOUSQUET

LE BUREAU

10 Vice-Présidents :

Pierre DELMON
Serge PÉDENON
Roland MOULINIER
Nadine ÉLOI
Jean BOUSQUET
Serge EYMARD
Gérard DEBET
Claude SAUTIER
Isabelle DUPUY
Michel LAPOUGE

Autres représentants des communes :

Sabine MALARD
Francis VALADE
Yves MOREAU
Laurent DELAGE
Bertrand CAGNIART
Roger LAROUQUIE
Frédéric GAUTHIER
Dominique DURAND

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

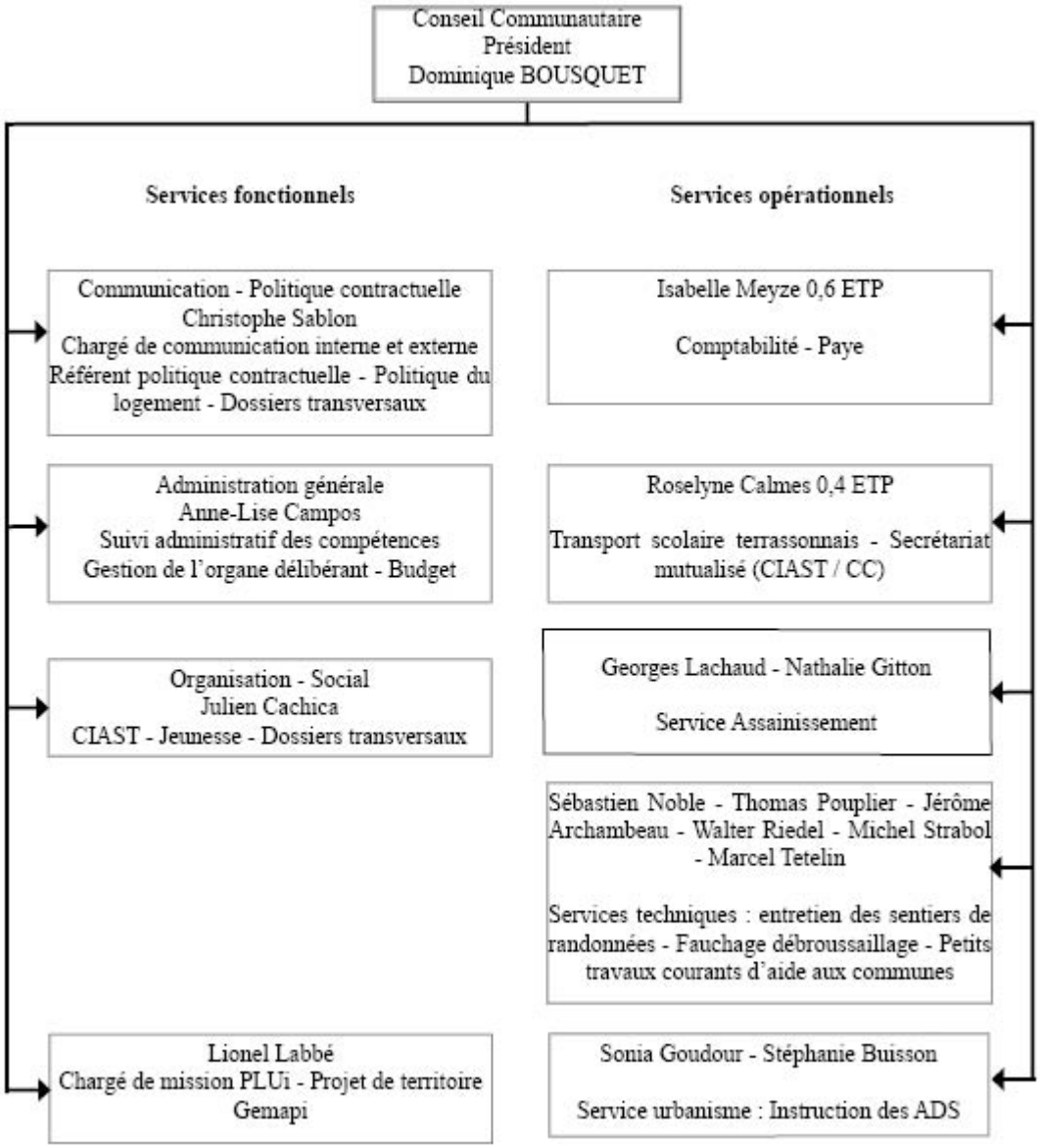
Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

LES RENCONTRES PÉRIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
22 janvier 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
20 mars 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
8 avril 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
25 avril 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
17 juin 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
26 juin 2019	18 h 00 Salle des Fêtes de Terrasson
18 septembre 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
4 novembre 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
18 décembre 2019	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson

BUREAU COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
11 mars 2019	16 h 30 Pôle des Services Publics de Terrasson
28 mars 2019	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson
11 juin 2019	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson
2 septembre 2019	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF



LES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les arrêtés préfectoraux n°2013150-0003 du 30 mai 2013 et n°2013282-0002 du 9 octobre 2013 modifiés portant création de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2013290-0002 du 17 octobre 2013 constatant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2014213-0003 du 1er août 2014 portant extension des compétences de la communauté de communes
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-S-0049 du 11 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-S-0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2017/0023 constatant l'éligibilité de la communauté de communes du terrassonnais en périgord noir thenon hautefort à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée en application de l'article L 5211-29 du CGCT ;
Vu l'arrêté préfectoral n°24.2017.12.21.013 du 21 décembre 2017 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.01.29.006 du 29 janvier 2018 plaçant la communauté de communes en représentation-substitution de ses communes membres au sein du syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2018.12.26.003 du 26 décembre 2018 portant réduction du périmètre, extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2019.02.04.005 du 4 février 2019 plaçant la communauté de communes en représentation-substitution de la commune d'Auriac-du-Périgord au sein du syndicat intercommunal d'action sociale de Montignac

Les statuts de la CCTPNTH sont les suivants :

Article 1 : À compter du 1er janvier 2019, la CCTPNTH est composée des communes de Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Badefols d'Ans, Bars, Beauregard de Terrasson, Boisseuilh, Châtres, Chourgnac, Condat-sur-Vézère, Les Coteaux Périgourdins, Coubjours, Fossemagne, Gabillou, Granges d'Ans, Hautefort, La Bachellerie, La Cassagne, La Chapelle Saint-Jean, La Feuillade, Ladornac, Le Lardin Saint-Lazare, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Nailhac, Pazayac, Peyrignac, Saint-Rabier, Sainte-Eulalie d'Ans, Sainte-Orse, Sainte-Trie, Teillots, Temple Laguyon, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Tourtoirac, Villac.

Article 2 : Le siège de la CCTPNTH est situé : Pôle des Services Publics à Terrasson-Lavilledieu.

Article 3 : Sa durée est illimitée.

Article 4 : À compter du 1er septembre 2018, la CCTPNTH exerce les compétences définies ci-après :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Selon l'article L5214-16 I du CGCT, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 2 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, à savoir les missions suivantes :

  1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
  2° L'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
  5° La défense contre les inondations et contre la mer
  8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La Communauté de Communes doit exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions communautaires, les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes prévus par l'article L 5214-16 II du CGCT.

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Politique du logement et du cadre de vie : Toute étude, action ou opération menée conjointement sur le territoire de deux communes au moins, en continu et/ou nécessitant une conduite d'opération unifiée

- Construction ou aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Action sociale d'intérêt communautaire

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions de l'article L.2224-8

- Création et gestion **de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

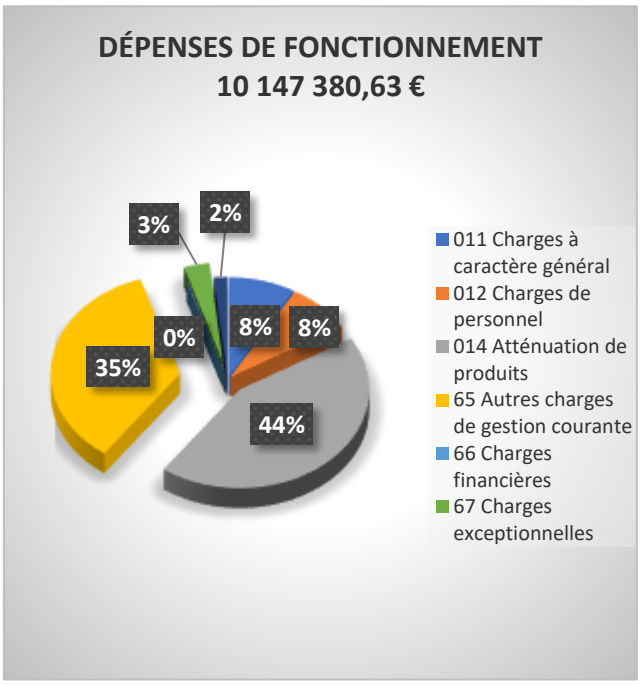
COMPÉTENCES FACULTATIVES ET SUPPLÉMENTAIRES

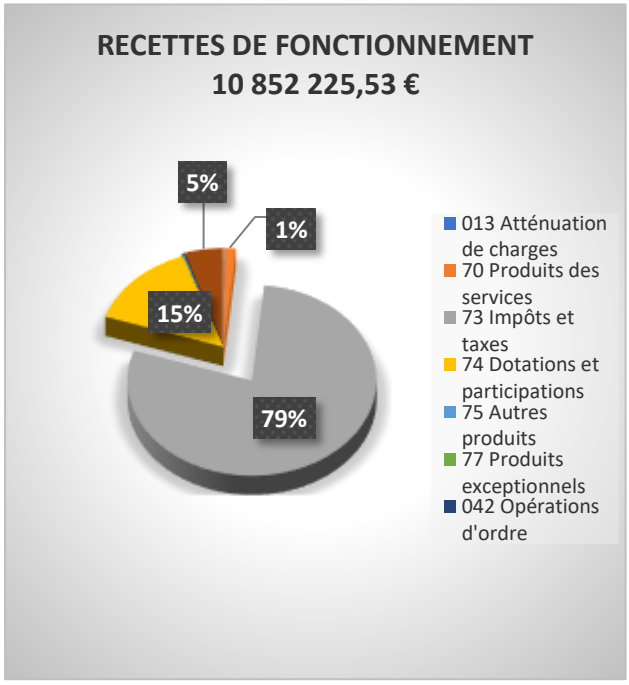
- Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT

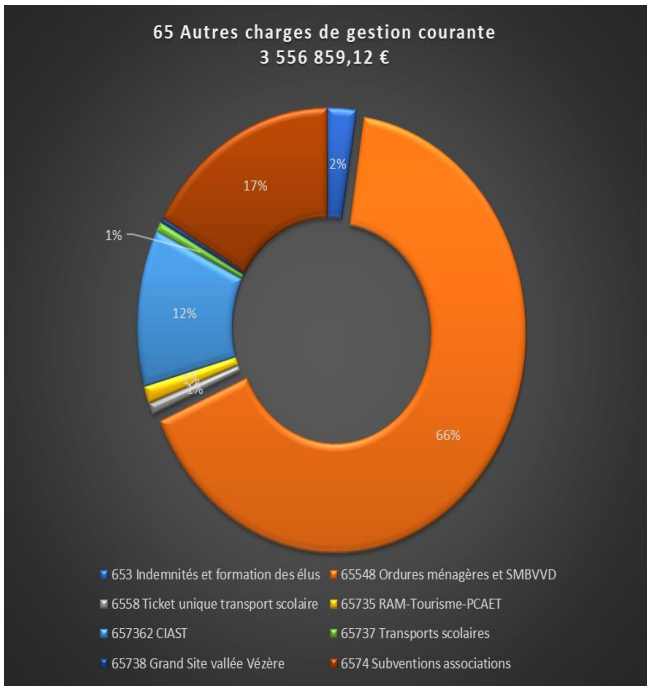
Article 5 : Adhésion à un syndicat mixte

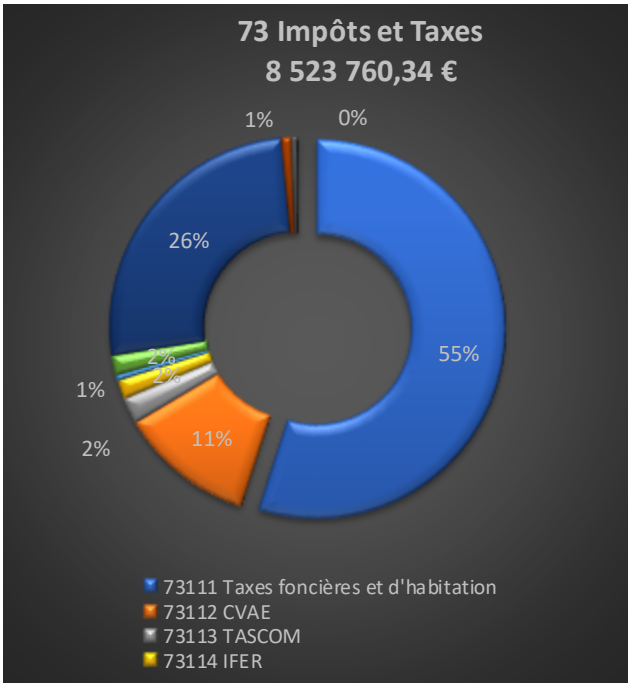
L'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte se fera par décision de son conseil communautaire à la majorité simple.

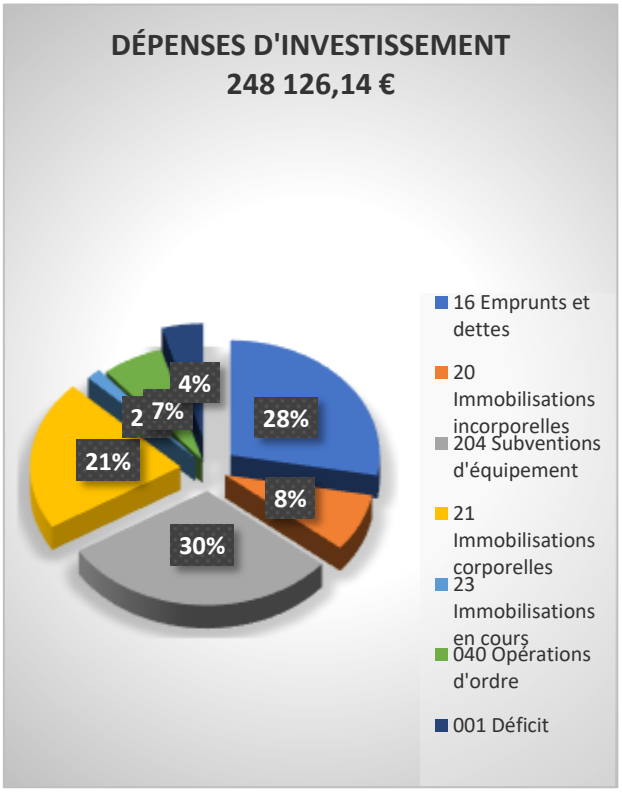
Comptes Administratifs 2019 : Vue synthétique

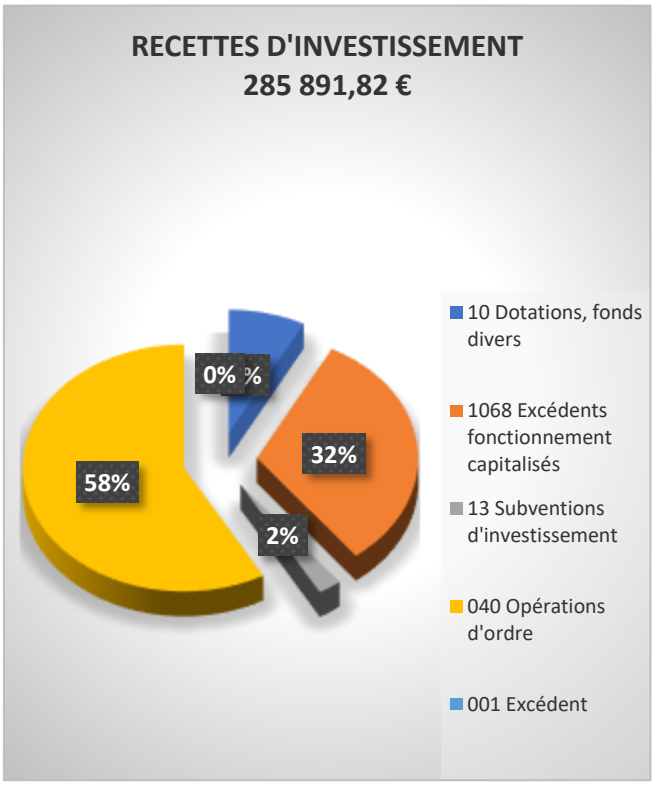






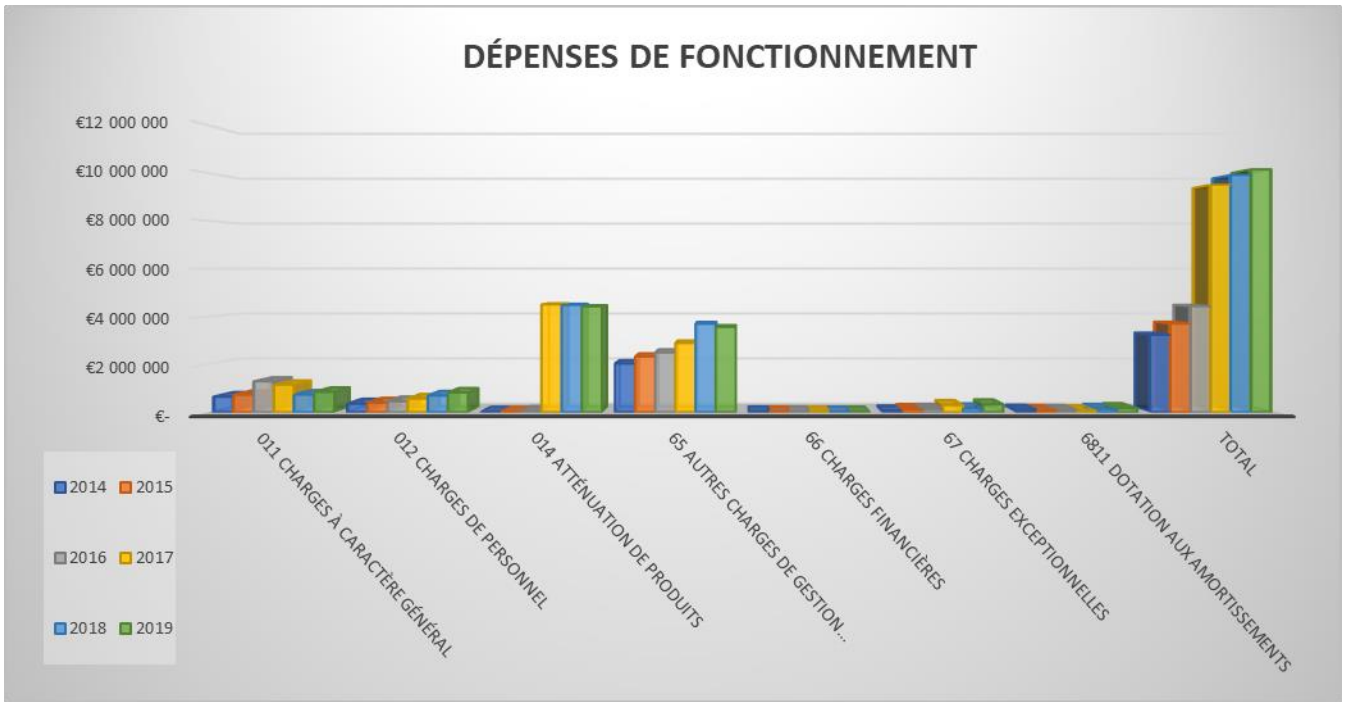






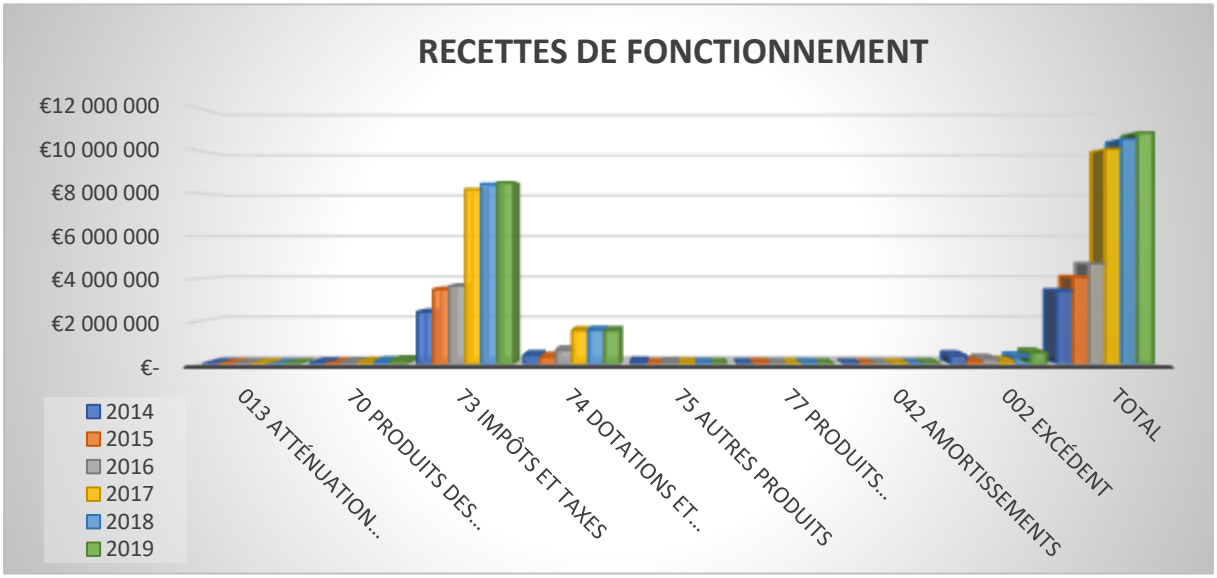
Le volume du budget principal, tant en recettes qu'en dépenses est en augmentation par rapport à 2018 avec un peu plus de 10,852 millions de recettes contre 10,539 € et près de 10,147 millions de dépenses contre 9,912 €.

Comparatif par chapitre depuis la création



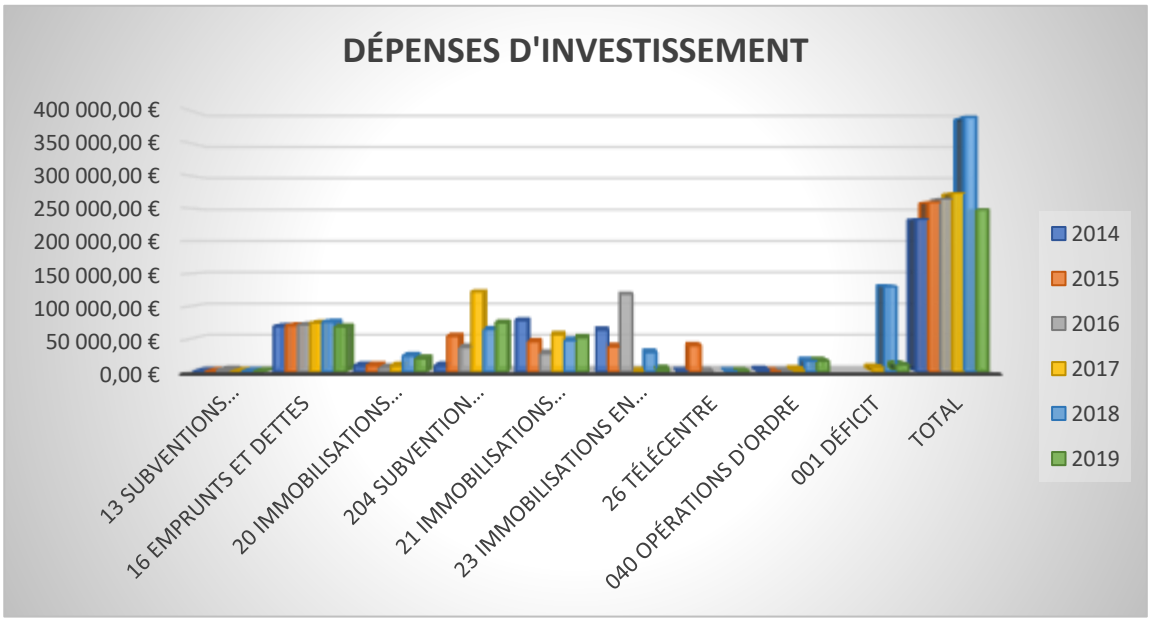
<u>En dépenses de fonctionnement :</u>

Les Charges à caractère général (011) sont en augmentation à hauteur de 16 %, une hausse d'un peu plus de 51 000 € ayant été constatée au 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes », ceci résultant des participations aux actions mises en œuvre dans le cadre du Pays sur la santé ou notamment pour l'OCMR 2018-2019 pour un montant de près de 30 000 € ou encore la mise en place de Maison de Services Au Public.
Pour le chapitre 012 « Charges du Personnel », la progression est en hausse de 18 % en raison des recrutements tant au niveau du service assainissement qu'au niveau du développement économique et de la montée en charge pour les personnels affectés par les communes.
Les autres chapitres demeurent constants sans grande évolution.



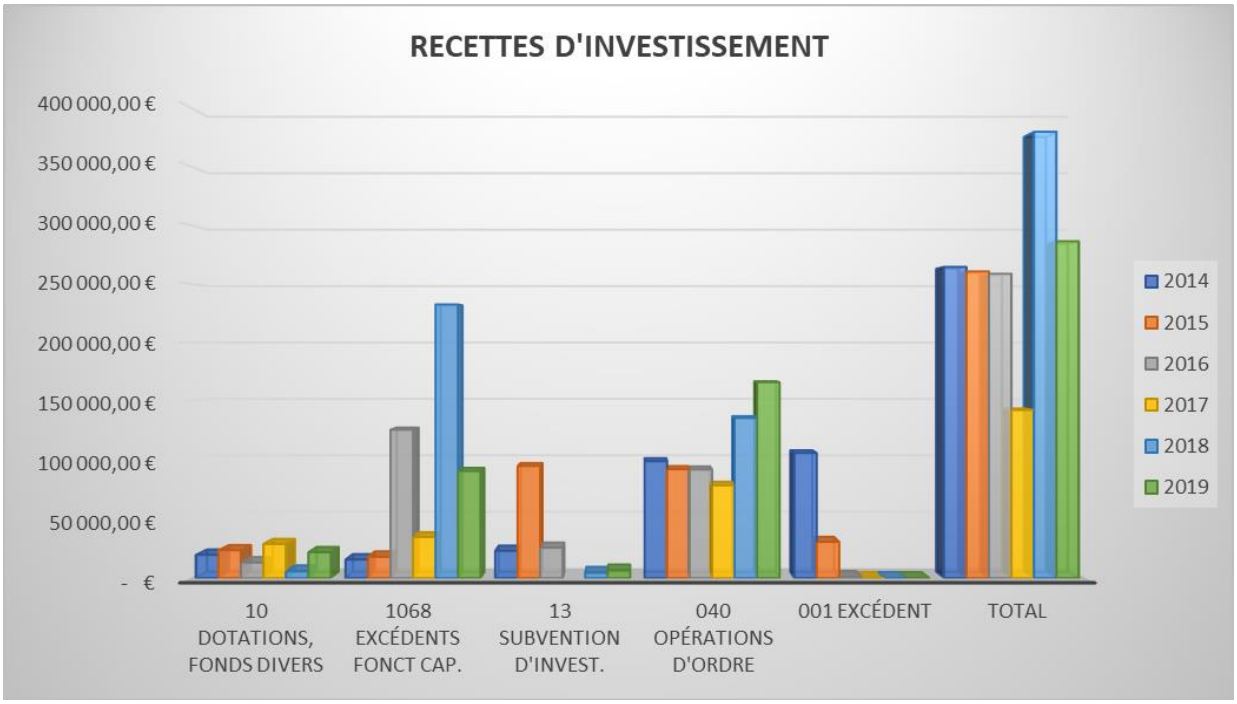
En recettes de fonctionnement :

En recettes, un gain d'un peu plus de 310 000 € est enregistré, les contributions directes ont progressé de près de 80 000 € (dont 16 700 € pour la CVAE et 42 250 € pour la TEOM), mais c'est surtout la progression de l'excédent n-1 à hauteur de quasiment 200 000 € qui influe sur cette augmentation. Le FPIC continue de diminuer encore plus fortement puisqu'après une perte de 42 500 € en 2018 ce sont près de 61 000 € qui ont été perdus en 2019.



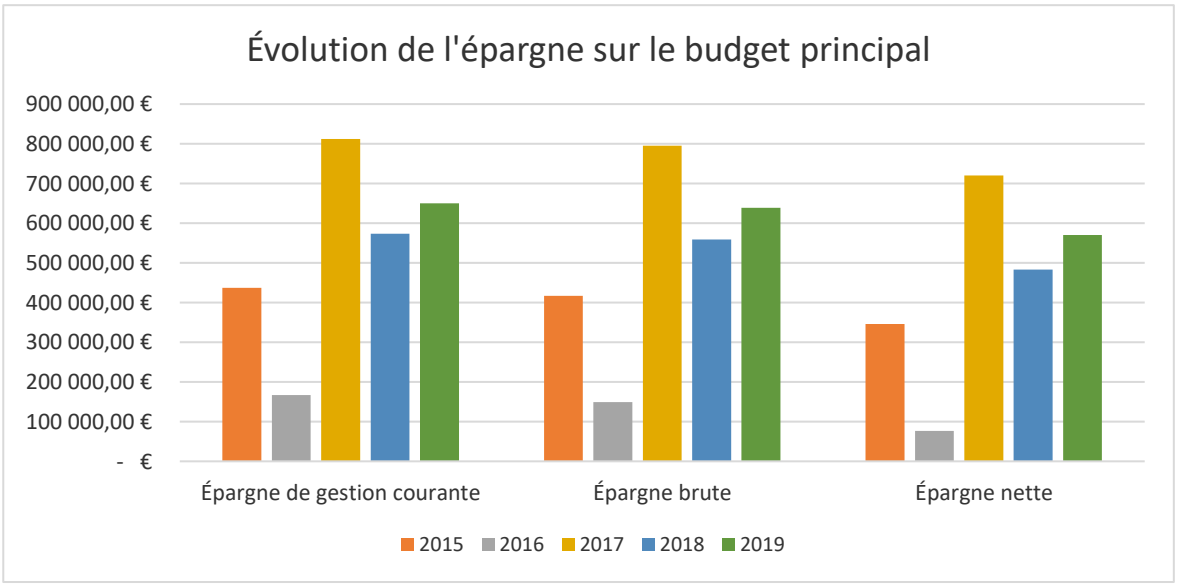
En dépenses d'investissement :

On enregistre peu de variation pour la plupart des chapitres.



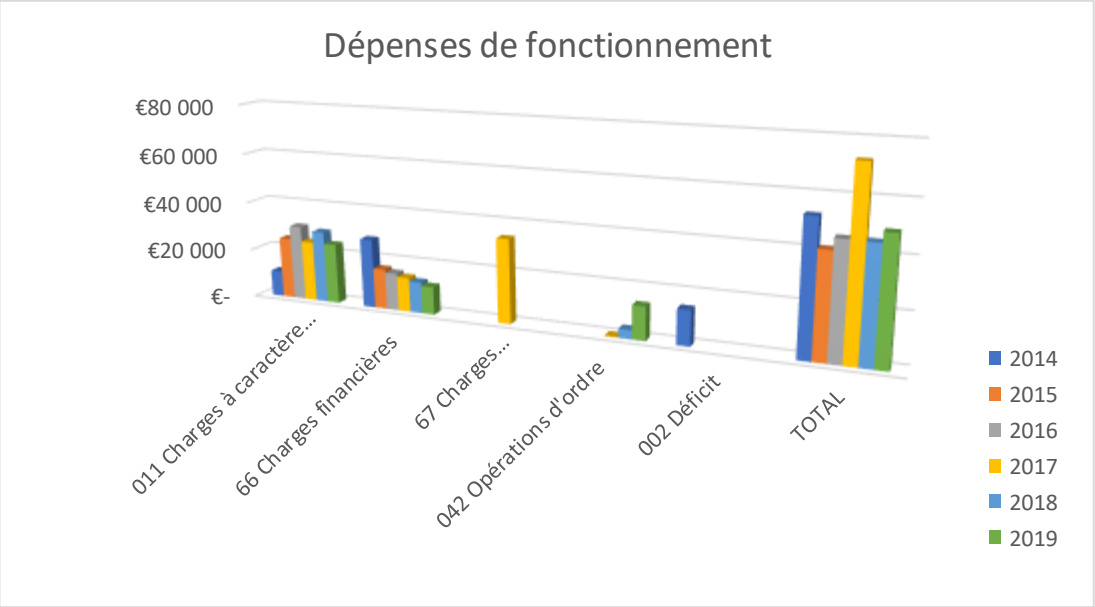
Une épargne en progression constante

Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors dette
Épargne brute = épargne de gestion – intérêts de la dette
Épargne nette = épargne brute – remboursement du capital de la dette

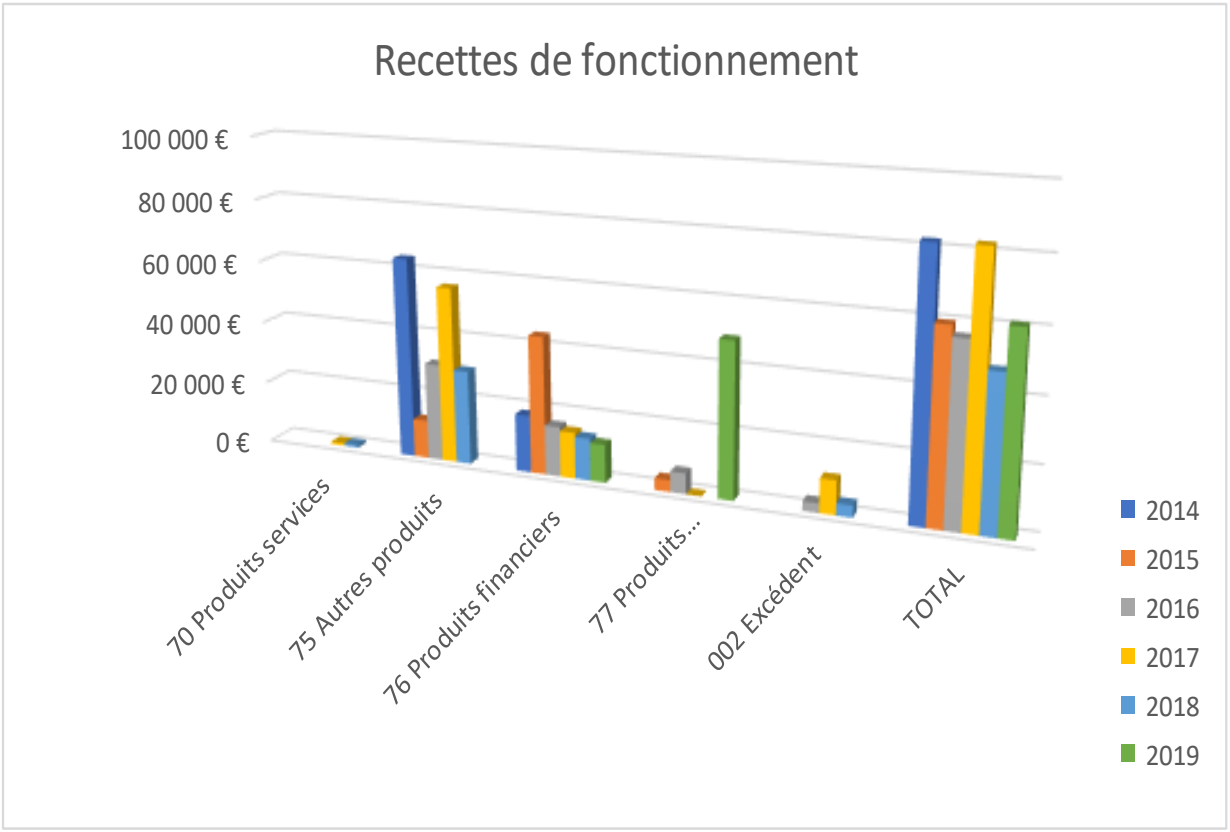


L'épargne nette correspond à l'épargne dégagée par la collectivité pour assurer l'autofinancement de ses projets d'investissement (hors subventions et hors emprunts). À la suite du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, depuis 2018, l'épargne nette a augmenté de 18 %.

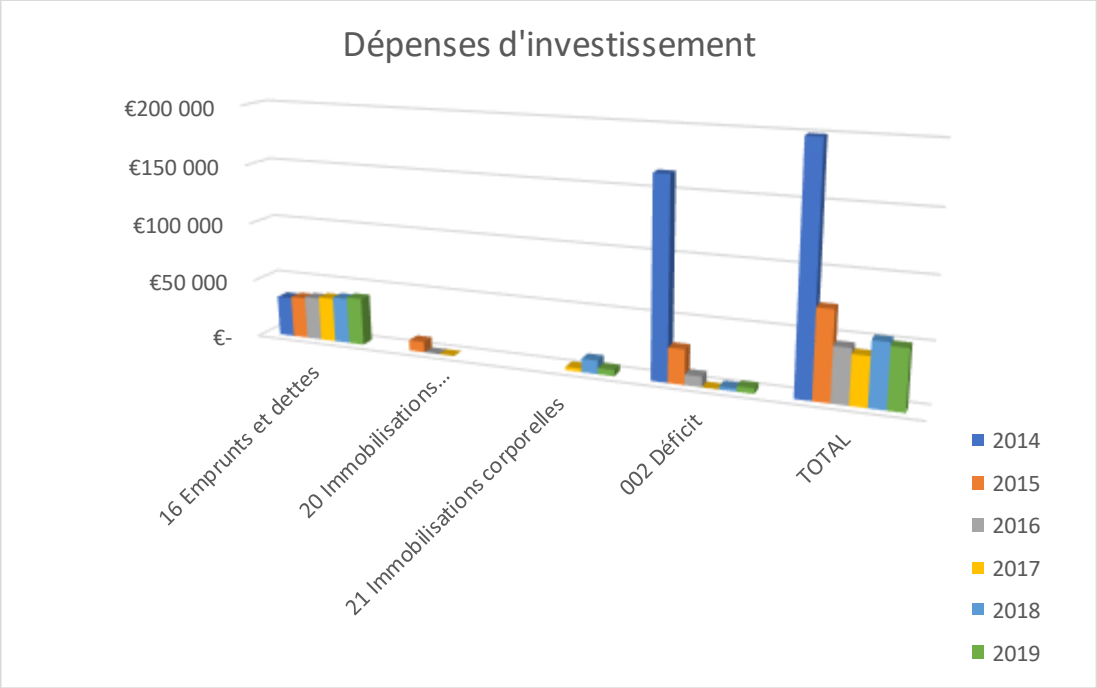
BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ RURALE

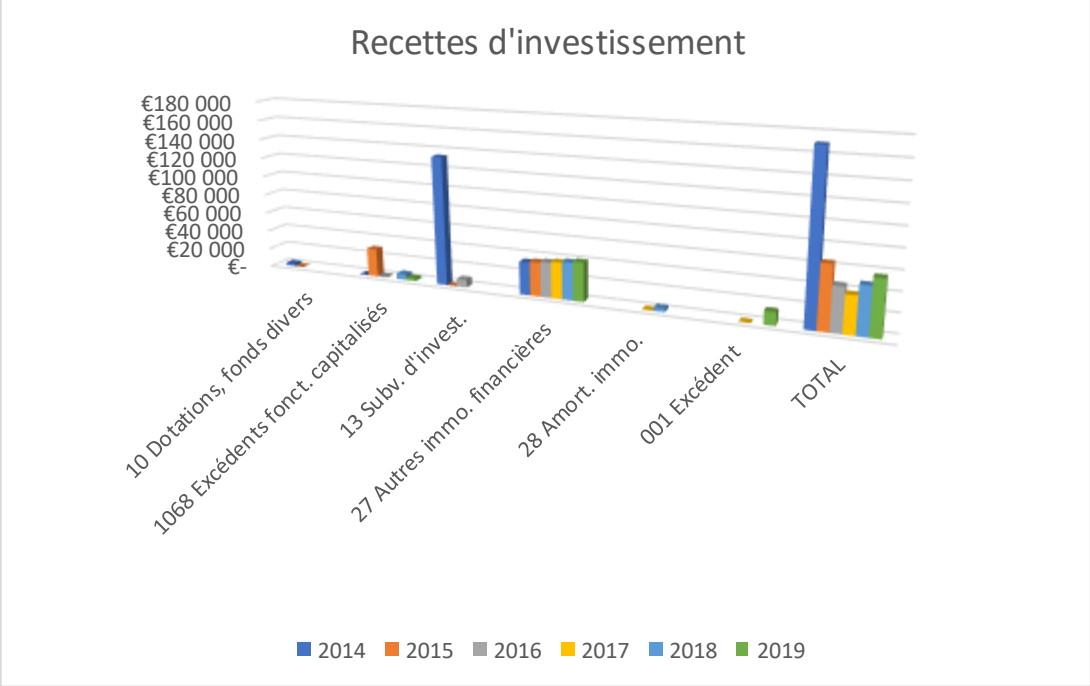


Les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'un peu moins de 5 000 € en raison d'une augmentation des opérations d'ordre résultant des immobilisations générées par les investissements de 2018.



Les recettes sont, elles, en augmentation, avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal d'un peu plus de 48 000 € (produits exceptionnels).





BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **BUDGET ANNEXE : « AMÉNAGEMENT »**

  Au cours de l'année 2019, a été engagée l'étude d'aménagement de la zone des « Coudonnies » pour un montant de 20 280,00 €. La subvention d'équilibre provenant du budget principal fut de 109 000 €.

- **BUDGET ANNEXE : « SAINT-AGNAN »**

  Ce budget a été clôturé en 2019.

- **BUDGET ANNEXE : « ROUSSET »**

Au-delà du remboursement des annuités d'emprunts d'un montant de 119 470,43 € et du rembousement des intérêts pour 2 867,29 €, deux opérations ont été réalisées en 2019. Une étude environnementale sur le secteur thenonnais de la zone pour un montant de 3 360,00 € ainsi que le revêtement des trottoirs sur la partie « Azerat » pour un montant de 7 333,20 € ont été effectués. La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est quant à elle élevée à 92 838,40 € (122 350 € en 2018).

- **BUDGET ANNEXE : « LES FAURIES »**

Le remboursement des annuités d'emprunts s'est élevé à 30 000 € et celui des intérêts à 9 246,00 €. Un programme de voirie et aménagement des trottoirs a été réalisé pour 100 858,42 €. En recettes, ont été perçus 140 887,20 € pour la vente de terrains aux entreprises Herszt et Chausson alors que la subvention d'équilibre du budget principal a été de 75 613,56 €.

- **BUDGET ANNEXE : « LES BROUSSILLOUX »**

Il a été procédé à l'achat de terrains pour un montant de 211 680,87 €. Pour cela, un emprunt de 212 000 € a été contracté auprès de La Banque Postale. Le remboursement de l'annuité d'emprunt fut de 5 138,97 € et celui des intérêts de 378,42 €.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au sein du budget annexe SPANC, les dépenses se sont élevées à 3 852 € dont 3 528 € pour le cabinet Chamade pour la mise en œuvre de la Délégation de Service Public et 324 € de frais de publicité marché. En recettes, la subvention de l'Agence de l'Eau s'est élevée à 20 688 €.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat cumulé 2019 s'établit en dépenses à 1 225 118,21 € et en recettes à 1 481 801,02 € pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement 6 372 209,51 € en dépenses et 7 640 635,47 € en recettes pour un solde d'exécution de 43 307,75 €.

Liste des subventions attribuées aux associations

Pour l'exercice 2019, au vu des sollicitations des associations pour le versement d'une subvention, le Conseil communautaire a proposé de prévoir au budget, à l'article 6574, un montant global de 592 659,80 € (596 673,32 € en 2018) qui ont été répartis comme suit :

Attributaire	Montant
Office de Tourisme	321 656,00 €
Gestion ALSH Thenon Centre Social	80 530,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	47 000,00 €
Missions Locales	25 347,80 €
Association Pays Périgord Noir	22 993,00 €
Maison de l'Emploi du Périgord Noir	9 657,00 €
Périgord Initiative	4 900,00 €
Périgord Développement	4 588,00 €
Chambre des Métiers 24	2 408,00 €
Infodroits	730,00 €
Convention Culturelle avec Département	
Itinérance Culturelle en Terrassonnais	6 500,00 €
Pacte Tourtoirac	3 500,00 €
Travelling Ciné-Roc	3 000,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	2 800,00 €
Association le Monde dans mon Village	2 700,00 €
Association Art de Vivre	2 100,00 €
Association Temps Jeunes	1 500,00 €
Association Les Grands Espaces	1 200,00 €
Compagnie MAJE	750,00 €
Association Roulez Jeunesse	600,00 €
Association de Vive Voix	600,00 €
Gym d'Ans	550,00 €
La Concorde Terrassonnaise	550,00 €
Clubs sportifs	
Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne	2 000,00 €
Rugby Le Lardin (USV Le Lardin)	2 000,00 €
Lardin Basket Club	2 000,00 €
Rugby Terrasson (USC Terrasson)	1 000,00 €
Mondialito Condat (Club athlétique Condat)	750,00 €
Samouraï Karaté Terrasson	500,00 €
Judo Club Terrasson	500,00 €
Judo Club Thenon	250,00 €
Tennis de Table Terrasson (ASTT Terrasson)	500,00 €
Tennis de Table du Périgord Noir (La Feuillade)	250,00 €
Tennis club de Condat	250,00 €
Tennis club de Terrasson	250,00 €
Ecole Foot Terrasson	500,00 €
Ecole Foot Villac	250,00 €
Ecole Foot La Bachellerie	250,00 €
Ecole Foot La Feuillade (L'Olympique Larche La Feuillade)	250,00 €
Ecole Foot Hautefort	250,00 €

Ecole Foot Condat	250,00 €
BMX Terrasson	350,00 €
Association Corps Mouvement Danse	250,00 €
Rol'air Sport Vézère	250,00 €
Boxe française Savate en Périgord	250,00 €
Condat Animation	
Occitanie	300,00 €
Bibliothèque occitane itinérante	200,00 €
Divers	
Comité des Fêtes de La Cassagne	3 000,00 €
Aquitaine Active	2 300,00 €
Comité Départemental du Tourisme	2 000,00 €
Radio Vallée Vézère	2 000,00 €
Cristal FM	2 000,00 €
ADER Mobilité	1 500,00 €
Ewanews	1 500,00 €
Pacte Tourtoirac	1 500,00 €
Centre Culturel de Terrasson	1 400,00 €
Maison des Lycéens de Saint-Exupéry	1 300,00 €
La Concorde Terrassonnaise	1 000,00 €
Association de muséographie médicale de Hautefort	1 000,00 €
Comité de Jumelage du Pays d'Ans	550,00 €
Association Temps Jeunes	500,00 €
Association Les Ptits Loups	500,00 €
Comité des Fêtes de Terrasson	500,00 €
Jeunes Agriculteurs de la Dordogne	500,00 €
SDIS 24	500,00 €
CUBLAC Cheval Passion	500,00 €
Association The Twins 4L	500,00 €
Association Raid de l'Aide	500,00 €
Foyer des Jeunes Éducation Populaire	400,00 €
Comité d'Animation de Thenon	300,00 €
Comité d'Animation de La Bachellerie	300,00 €
Association Rein de France	300,00 €
Comité de Jumelage de Terrasson	250,00 €
Croix Rouge de Terrasson	250,00 €
Croix Rouge de Thenon	250,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
Les Amis de Villac	250,00 €
Confrérie du Miel et des Abeilles	250,00 €
Concours Peinture Tourtoirac	250,00 €
Cercle de Recherche des Fonderies du Pays d'Ans	250,00 €
Confrérie de la Noix du Périgord	250,00 €
Vivre à Nailhac	250,00 €
Association les Bras Ka C	200,00 €
ACAPEC	200,00 €
Centre Départemental de la Mémoire	150,00 €
Comité FNACA Terrasson	150,00 €
Amicale du Camp de Dachau	150,00 €
TOTAL	**592 659,80 €**

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

Vice-Présidente : Mme Isabelle DUPUY, Adjointe de Terrasson-Lavilledieu

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

Association Pays Périgord Noir **22 993,00 €**

L'association Maison du Périgord Noir porte, depuis 2001, le Contrat de Pays contractualisé avec l'État et la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que le programme LEADER mis en œuvre par l'Union Européenne. Pour faire suite à la mise en place du nouveau règlement d'intervention de la Région, le dernier contrat a été établi pour la période 2015-2020 en reprenant les grands axes de développement connus depuis les débuts de la contractualisation mais en mettant en avant deux principes majeurs :

- Faire en sorte que chaque territoire, quel que soit son degré de fragilité, puisse bâtir un projet de développement de l'économie, de l'emploi, des services et équipements indispensables, en faisant appel de manière programmée et contractuelle aux principales politiques de droit commun de la Région,

- Soutenir d'une manière spécifique les territoires les plus fragiles dans un souci de cohésion territoriale, en leur apportant au-delà des crédits de droit commun, des moyens complémentaires, innovants et/ou bonifiés. Cela concerne notamment les petits pôles urbains (fonction de centralité à l'échelle de leur bassin de vie), et les zones rurales et périurbaines fragiles.

Le compte de résultat fait apparaître des charges à hauteur de 185 394,99 € (152 514,03 € en 2018) pour des produits qui s'élèvent à 208 504,98 € (181 413,19 €), ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 23 109,99 € (28 899,16 €).

➢ **Le programme européen Leader – Accompagnement des porteurs de projets**

- La programmation Leader se clôturera en 2022, les derniers dossiers seront sélectionnés par le GAL au mois de mars
- Une dynamique en faveur des tiers-lieux, des projets culturels et créateurs de lien social, des projets de coopération (installation ovine, sites préhistoriques du sud-ouest, moulins du Périgord Noir et du Luxembourg)
- Un soutien à l'ingénierie locale sur des thématiques identifiées : animation forestière de proximité, animation en faveur de la transmission des exploitations en Périgord Noir, animation économique de la filière châtaigne

➢ **Programme FISAC – Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)**

La stratégie de l'OCMR repose sur la consolidation de l'appareil commercial comme pilier de l'économie résidentielle du territoire en capitalisant sur la notoriété et l'image du Périgord Noir. Le plan d'actions comporte 5 axes :
- Accompagner la dynamique d'investissement
- Favoriser l'interconnexion du territoire
- Conforter le maillage du tissu alimentaire de base
- Capitaliser sur l'image du Périgord Noir et conforter le travail en réseau
- Mise en œuvre du programme

Pour cela les fonds d'État obtenus s'élèvent à 64 171 € pour le fonctionnement et à 281 161 € pour l'investissement pour un montant total du programme de **2 094 962 €.**

Après le choix des prestataires devant réaliser les diagnostics-conseils aux entreprises : CCI et Chambre des Métiers, et le recrutement au 1er septembre 2018 d'une Chargée de Mission en la personne de Mme Rébécca DAIN, le début de l'opération avec autorisation de déposer les dossiers de demande de subvention a été acté au 11 octobre 2018.

➢ **Création du Syndicat Mixte du SCoT** **22 993,00 €**

- Délibération du 29 janvier 2018 pour l'approbation de la création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Arrêté Préfectoral n° 24.2018.08.01.001 du 1er août 2018 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Par délibération du Syndicat Mixte, en date du 10 octobre 2018, le SCoT Périgord Noir a été prescrit et dans le même temps ses objectifs et les modalités de la concertation ont été définis

➢ **Résidence Habitat Jeunes**

Ce projet mis en œuvre par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir pour le compte de l'ensemble des 6 intercommunalités du Pays prévoit la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs d'une capacité de 45 lits (34 logements) dans un ancien immeuble du lycée Pré de Cordy.

Ce projet représente un budget d'investissement de 2,5 M€ HT cofinancé à hauteur de 79 %

➢ **Piscine couverte du Périgord Noir :** Un audit a été confié à l'ATD 24 afin d'établir le diagnostic technique de l'ensemble des piscines du territoire du Pays

➢ **Nouvelle politique contractuelle Région 2017-2020 avec une intervention différenciée**

En préambule à la rédaction du programme d'actions qui fera l'objet de la contractualisation, un diagnostic territorial financé par le Conseil Régional a été confié au cabinet OP Conseil. Le 10 décembre 2018 s'est déroulé le Comité de Pilotage de lancement où fut présenté l'ensemble de la démarche qui s'est achevée en juin 2019, moment de l'adoption en séance plénière du Conseil Régional du « Contrat ». Après l'analyse socio-économique réalisée par le cabinet, des ateliers seront proposés aux acteurs économiques et institutionnels du territoire afin de bâtir le programme d'actions qui fera l'objet de la contractualisation.

Élaboration, révision et modification des documents d'urbanisme

- Délibération portant prescription et de définition des objectifs généraux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 20 mars
- Délibération portant approbation du PLU d'Azerat en date du 20 mars
- Délibération portant sur le conventionnement pour l'achèvement de la procédure du PLU de Condat-sur-Vézère
- Délibération portant modification simplifiée du PLU de La Bachellerie en date du 4 novembre
- Délibération portant avis sur le projet de PPRI de la vallée du Cern en date du 4 novembre
- Délibération portant arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 18 décembre

Montant réalisé : 8 706,05 € (19 112,84 € en 2018)

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SERVICE INSTRUCTEUR

Le territoire de la CCTPNTH, comme suite au départ de la commune de COLY, est composé de 37 communes.

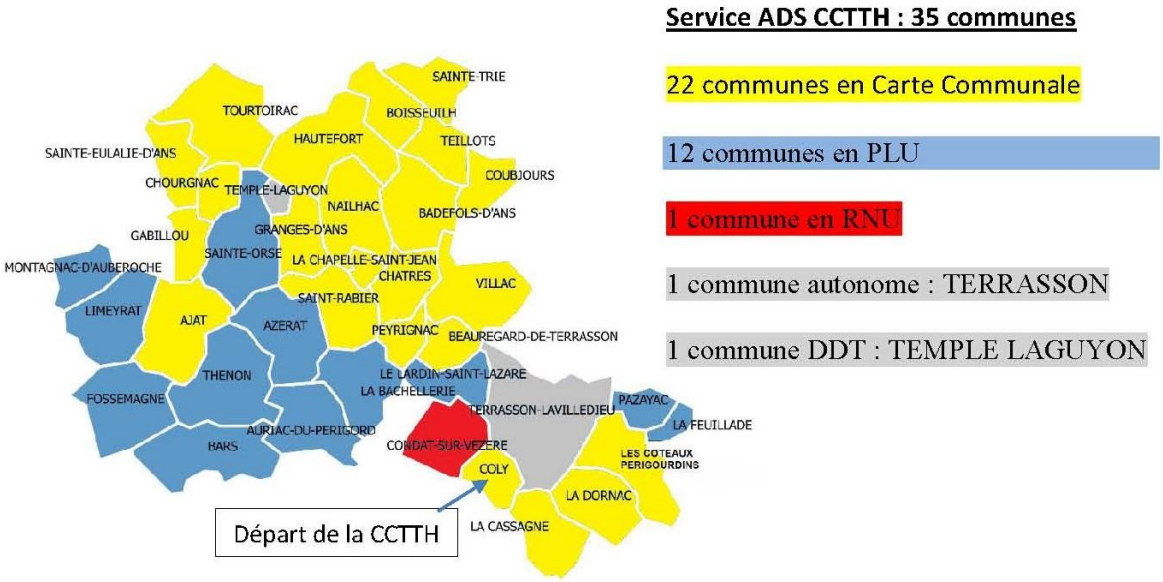
Le service ADS instruit depuis le 1er janvier 2017 pour 36 communes et depuis le 1er janvier 2019 pour 35 communes.

La commune de Terrasson a conservé son service ADS propre alors que la commune de Temple-Laguyon, compte tenu de l'absence de document d'urbanisme, est instruite par la DDT.

Petit récapitulatif de l'évolution du service ADS de la Communauté de Communes :

Service ADS CCTTH : 36 communes

Avant le 1er juillet 2015	Du 07/15 au 01/2017	À partir du 01/2017	À partir du 01/2019
12 communes	17 communes	36 communes	35 communes



La commune de CONDAT SUR VEZERE reste en RNU (Règlement National d'Urbanisme) compte tenu de la caducité de son POS au 27/03/2017 jusqu'à l'approbation de son PLU.

Le service instructeur est ouvert :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h00 et 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h

Le service reçoit sur rendez-vous architectes, particuliers….

3.2- Moyens humains et nombre d'actes

Le service est composé de deux agents titulaires à temps plein :

- Une technicienne principale 1ère classe, instructrice en charge du service (1 ETP)
- Un rédacteur, instructrice, Stéphanie BUISSON, stagiaire du 01/10/2018 au 01/10/2019 et titulaire depuis 1er octobre 2019 (1 ETP)

Pour rappel, l'Etat avait établi une pondération des actes afin de tenir compte de la spécificité d'instruction de chaque acte. Le nombre d'actes a été pondéré selon une règle établie au niveau national qui est la suivante :

1 CUa = 0,2 1CUb = 0,4 1DP = 0,7 1PC = 1 1PD = 0,8 1PA = 1,2 1AT = 0,4

Pour 2019 :

CUa : 677 soit 135,4
CUb : 146 soit 58,4
DP : 281 soit 196,7
PC : 196 (-2 PC ETAT) soit 194
PA : 4 soit 4,8
PD : 0
AT : 16 soit 6,4

➔Total : 595,7 actes pondérés

Aussi, le besoin en agents instructeurs a été évalué à 2 ETP, avec une moyenne de 250 actes pondérés par agent.

Au regard de l'activité du service, l'évaluation de 2 ETP pour instruire les actes d'urbanisme est dépassée.

3.3- Formations effectuées en 2019

- 29/01/2019 : Formation urbanisme à MARSAC– CNFPT
- 12/02/2019 et 07/11/2019 : Journées Club-ADS à MARSAC– DDT 24
- Formation d'intégration rédacteur pour Stéphanie BUISSON (du 11 au 15/03/2019 et du 08 au 12/04/2019)
- 14/11/2019 et 15/11/2019 : Formation incidence du droit privé en urbanisme à BORDEAUX – CNFPT

4- Missions principales du service ADS

- Le contrôle des règles d'urbanisme applicables
- La consultation des partenaires SDE 24, SIAEP, DRAC, DDT, chambre d'agriculture, CDPENAF, CDNPS…
- Préparation des différents courriers (majoration délai, pièces manquantes…)
- Synthèse des avis
- Une proposition de décision
- Transmission au service de la DDT service SUHC – Pôle construction durable et solidaire (depuis novembre 2017)
    - Arrêté de décision de l'autorité + attestation RT 2012
    - A l'achèvement des travaux : DAACT + attestation thermique RT2012
- Participation aux réunions PLU et PLUi
- Information aux communes : Parallèlement, le service ADS tient informé les communes de l'évolution de l'actualité en urbanisme (ex : obligation du recours à l'architecte – modification du seuil…).
- Guichet Unique : Le service peut participer au Guichet Unique de la Vallée de la Vézère pour les dossiers de la commune de Condat sur Vézère.
- Coordination avec le service Assainissement de la CCTTH : Fin 2018, une réunion avec Nathalie GITTON et Georges LACHAUD a été organisée afin de coordonner les 2 services pour les consultations internes : mise en place d'une fiche navette transmise avec les dossiers, consultation du service assainissement lors des CU opérationnels, PC, PA.

Rappel du nombre de dossiers instruits en 2017/2018

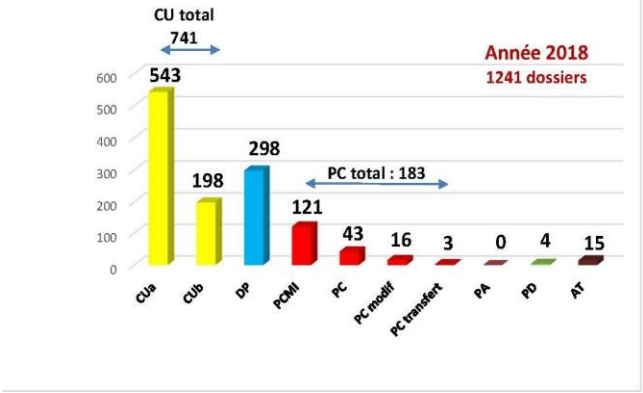
- **2017** : 1 118 dossiers
- **2018** : 1 241 dossiers

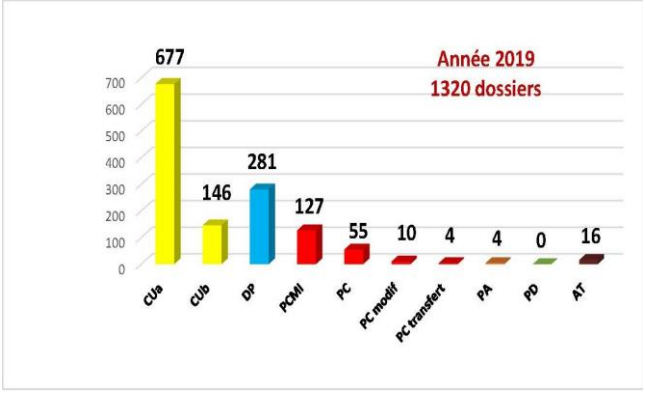
Soit une augmentation de 11 %

Petit rappel : il existe 2 types de certificats d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme d'information (CUa) qui indique les règles applicables au moment de la délivrance du CU, les servitudes d'utilité publique, les taxes, droit de préemption…

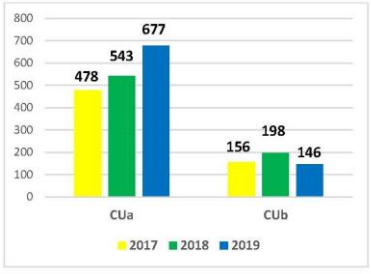
- Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) : il indique en plus si le terrain peut être utilisé pour réaliser une opération envisagée (ex : construction d'une maison d'habitation, stabulation...)





Soit une augmentation de 6,36 % entre 2018 et 2019

Répartition des certificats d'urbanisme



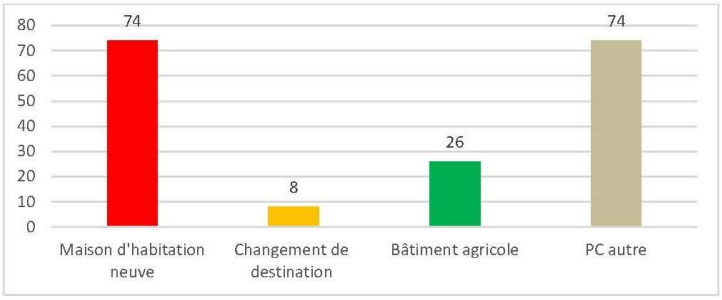
Augmentation du nombre de CU pour l'année 2019.

Diminution du nombre de CUb

Augmentation importante du nombre de CUa

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Répartition des permis de construire



Augmentation du nombre de PC pour construction de maison d'habitation et PC agricole

PC autre : garage, extension, PC modificatif, transfert PC ...

Bilan Instruction

BILAN 2018

Communes 2018	CUa	CUb	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	14	2	11	4	1						32
Auriac du périgord	16	6	11	6	1						40
Azerat	25	6	6	8	1						46
Badefols d'Ans	8	1	7	5					1		22
Bars	4	2	2	3	2						13
Beauregard de Terrasson	22	21	18	4							65
Boisseulh	6		4								10
Châtres	10	7	4	1		2				5	29
Coteaux Périgourdins	18	17	6	8	2	1					52
Chourgnac	1		3	1	1					1	7
Coly	11	6	3	3		1					24
Condat sur Vézère	17	17	18	4	1	1					58
Coubjours	7	1	5								13
Fossemagne	27	7	3	3	4					2	46
Gabillou	9	1	6	1	1						18
Granges d'Ans	2	2	2		1						7
Hautefort	18	7	24	7	6	1			3	2	68
la Bachellerie	29	17	13	5			1				65
la Cassagne	10	1	4								15
la Chapelle St Jean	3	2	4	2							11
la Feuillade	10	17	13	11	2	3	1			2	59
Ladornac	23	8	7	5		1					44
le lardin st lazare	29	8	23	2	3						65
limeyrat	28	3	3	5	1	1					41
Montagnac d'Auberoche	6	3	6	2							17
Nailhac	7	4	6		2						19
Pazayac	16	8	9	8	1						42
Peyrignac	15	2	6	2		1	1				27
Saint Rabier	35	1	9	3	2						50
Sainte Eulalie d'Ans	9	2	8	2	2					1	24
Sainte Orse	34	7	17	4	3	2					67
sainte trie	5		2								7
Teillots	3	1	1								5
Thenon	35	6	16	5		1				1	64
Toutoirac	16	3	10	5	3					1	38
Villac	15	2	8	2	3	1					31
TOTAL	543	198	298	121	43	16	3	0	4	15	1241

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

BILAN 2019

Communes 2018	CUa	CUb	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	32		4	1		1		1			39
Auriac du périgord	11	6	11	7	2	1	1			1	40
Azerat	33	5	13	5	3	1					60
Badefols d'Ans	19	3	7								29
Bars	27	2	1	3	1						34
Beauregard de Terrasson	7	6	7	6	1						27
Boisseuilh	7				3						10
Châtres	8	2	2	1			1				14
Coteaux Périgourdins	22	13	10	5							50
Chourgnac			2								2
Condat sur Vézère	44	10	18	9	2						83
Coubjours	2		2								4
Fossemagne	20	3	5	4	1					1	34
Gabillou	7	1	3	1	2						14
Granges d'Ans	11	1	3	2							17
Hautefort	23	9	22	7	3	1	1			2	68
la Bachellerie	29	6	17	6	2					1	61
la Cassagne	6	4	3	3	1	1					18
la Chapelle St Jean	6		1							2	9
la Feuillade	24	2	15	11	4			1		1	58
Ladornac	33	11	6	7	2						59
le lardin st lazare	40	9	18	7		1				3	78
Limeyrat	23	1	7	1	1						33
Montagnac d'Auberoche	16	1	4	3		1					25
Nailhac	11	1	9	5	6					1	33
Pazayac	23	16	12	7	2	1				1	62
Peyrignac	18	8	10	6				2			44
Saint Rabier	18	6	10	2	3						39
Sainte Eulalie d'Ans	27		5	1	2						35
Sainte Orse	40	3	14	4	3						64
Sainte Trie	8		1		1						10
Teillots			3	1	1						5
Thenon	52	8	23	8	5	1				3	100
Toutoirac	20	5	8	4	4	1	1				43
Villac	10	4	5								19
TOTAL	677	146	281	127	55	10	4	4	0	16	1320

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Comparaison 2017 - 2018 - 2019

COMMUNES	CU (CUa + CUb)			DP			PC			PC modif			PC Transfert			PA			PD		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Ajat	9	16	32	5	11	4	2	5	1	1		1						1			
Auriac du Périgord	26	22	17	12	11	11	3	7	9	1		1			1						
Azerat	28	31	38	10	6	13	5	9	8	1		1									
Badefols d'Ans	20	9	22	16	7	7	1	5												1	
Bars	11	6	29	4	2	1	1	5	4												
Beauregard de Terrasson	21	43	13	8	18	7	7	4	7	2											
Boisseuilh	5	6	7	1	4		1		3												
Châtres	13	17	10	2	4	2	3	1	1		2				1						
Coteaux Périgourdins	22	35	35	6	6	10	4	10	5	1	1										
Chourgnac	3	1		1	3	2	1	2													
Coly	17	17		7	3		3	3			1										
Condat sur Vézère	27	34	54	11	18	18	11	5	11	1	1										
Coubjours	7	8	2	3	5	2	3														
Fossemagne	15	34	23	7	3	5	3	7	5	1						1					
Gabillou	7	10	8	4	6	3	4	2	3	1											
Granges d'Ans	9	4	12	2	2	3		1	2												
Hautefort	30	25	32	15	24	22	11	13	10		1	1			1					3	
la Bachellerie	44	46	35	22	13	17	3	5	8					1					1		
la Cassagne	11	11	10	3	4	3	6		4	1		1									
la Chapelle St Jean	3	5	6	3	4	1	2	2													
la Feuillade	35	27	26	13	13	15	14	13	15	1	3			1		1		1			
Ladornac	26	31	44	19	7	6	10	5	9		1										
le Lardin st lazare	41	37	49	21	23	18	7	5	7			1									
Limeyrat	21	31	24	5	3	7	7	6	2	1	1										
Montagnac d'Auberoche	5	9	17	4	6	4	3	2	3			1							1		
Nailhac	8	11	12	6	6	9	4	2	11												
Pazayac	33	24	39	15	9	12	2	9	9			1									
Peyrignac	17	17	26	4	6	10	2	2	6		1			1				2			
Saint Rabier	14	36	24	14	9	10	10	5	5												
Sainte Eulalie d'Ans	10	11	27	4	8	5	2	4	3	2									1		
Sainte Orse	11	41	43	15	17	14	6	7	7	1	2										
Sainte trie	1	5	8	2	2	1	1		1												
Teillots		4			1	3			2												
Thenon	51	41	60	21	16	23	13	5	13	2	1	1	1								
Tourtoirac	20	19	25	6	10	8	7	8	8			1			1						
Villac	13	17	14	2	8	5	6	5			1										
TOTAL	634	741	823	293	298	281	168	164	182	17	16	10	1	3	4	2	0	4	3	4	0

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Répartition permis de construire 2019

	Maison d'habitation neuve	Changement de destination	Bâtiment agricole	PC autre
Ajat	1			
Auriac du périgord	5		1	3
Azerat	2		3	3
Badefols d'Ans				
Bars	1	1		2
Beauregard de Terrasson	5		1	2
Boisseuilh			3	
Châtres	1			
Coteaux Périgourdins	1			4
Chourgnac				
Condat sur Vézère	7	1		2
Coubjours				
Fossemagne	2			3
Gabillou		1	1	1
Granges d'Ans	1			1
Hautefort	2			8
la Bachellerie	5		1	1
la Cassagne	1		1	3
la Chapelle St Jean				
la Feuillade	10		1	4
Ladornac	2	2	1	4
le Lardin st lazare	6			1
Limeyrat			1	1
Montagnac d'Auberoche				3
Nailhac	2	1	5	3
Pazayac	5			4
Peyrignac	4			2
Saint Rabier		1	1	3
Sainte Eulalie d'Ans				2
Sainte Orse	3	1	2	2
Sainte trie				1
Teillots			1	1
Thenon	6			7
Tourtoirac	2		3	3
Villac				
Total	**74**	**8**	**26**	**74**
	182			

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Président : M. Jean BOUSQUET, Adjoint de Terrasson-Lavilledieu

- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**

Des travaux d'entretiens des ZAE ont été réalisés par l'Association Chantiers d'Insertion sur la zone de Guinassou pour un montant de 2 140 €, sur la zone du Rousset pour 4 500 €.

Les actions de développement économique et de l'emploi sont mises en œuvre par différents organismes pour le compte du Périgord Noir moyennant l'octroi de subventions émanant des collectivités et que l'on retrouve ci-dessous :

Mission Locale du Périgord Noir **25 170,20 €**
Mission Locale du Haut Périgord **177,60 €**

Pour les jeunes résidents des cantons de Hautefort, Montignac, Terrasson et Thenon, les Missions Locales aident les jeunes dans leurs démarches liées à l'emploi. Elles conseillent sur le CV, la lettre de motivation, les entretiens d'embauche..., collectent des offres, mettent en relation des jeunes avec des employeurs, travaillent avec de nombreux partenaires comme **Pôle Emploi** et la **Maison de l'Emploi**. Elles interviennent aussi sur la mobilité avec la mise à disposition de mobylettes et d'ordinateurs.

Techniques de recherche d'emploi pour les moins de 26 ans :

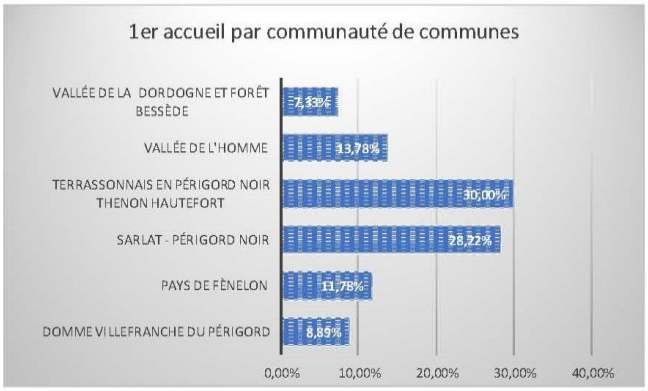
À Sarlat, chaque semaine : la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 31 56 00
À Terrasson, chaque jeudi matin elle propose les mêmes ateliers : inscription nécessaire au 05 53 50 82 44
Les charges 2019 de la Mission Locale Périgord Noir se sont élevées à 719 515 € (705 964 € en 2018 et 711 603 € en 2017). Le résultat net s'élevant à 12 163 € (8 618 € en 2018).

BILAN PÉRIGORD NOIR

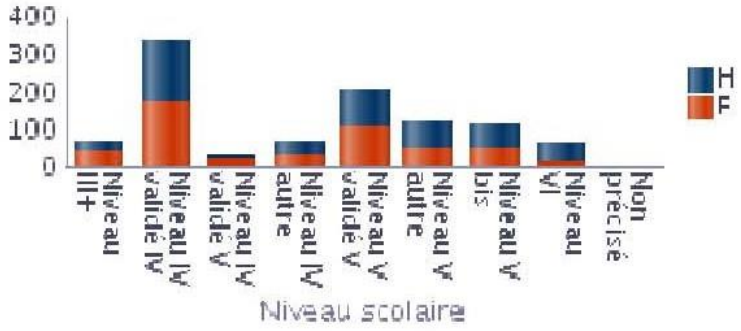
Année	Nombre de 1er accueil	Nombre de jeunes en contact	Nombre de jeunes accompagnés
2019	**450**	**3 037**	**1 048**
2018	469	2 117	1 125
2017	449	2 656	1 237
2016	561	1 913	1 364
2015	589	1 566	1 366

A. Point sur le 1er accueil

Près de la moitié des jeunes reçus en premier accueil ont un niveau inférieur ou égal à V (CAP, BEP validé ou non, ou 1ère année de Lycée non validée). Ainsi, la répartition des 450 (469) jeunes en 1er accueil en 2019 est la suivante par Communauté de Communes :

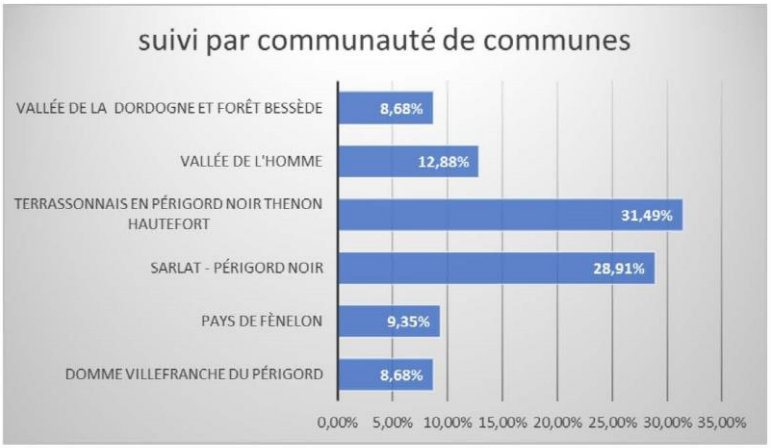


Les jeunes femmes représentent 45 % contre 52,9 % en 2018, 51 % en 2017 et 49,7 % en 2016.



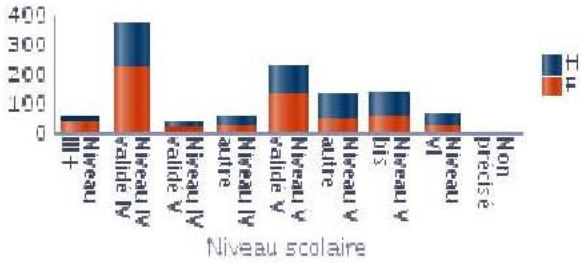
B. <u>Répartition des jeunes en suivi</u>

<u>1/ par communauté de communes</u>



En 2019, ce sont 3 037 jeunes qui ont été en contact avec la MLPN pour 6744 15/24 ans présents sur le territoire, soit 45 % des jeunes 15/25 ans.

<u>2/ par niveau d'études et par sexe</u>



Niveau V : CAP/BEP (validé ou non) ou 1ère année de lycée sans diplôme
47% (52 % en 2018) des jeunes ont un niveau inférieur ou égal à V (cap, bep validé ou non, ou 1ère année de lycée sans diplôme).

C. Les contacts :

Nature des contacts	Nb de contacts	%
Atelier	1248	4,4 %
Courrier	233	0,8 %
Email	312	1,1 %
Entretien individuel	4446	15,6 %
Entretien partenaire	34	0,1 %
Information Collective	432	1,5 %
Médiation	45	0,2 %
SMS	21071	73,7 %
Téléphone	692	2,4 %
Visite	69	0,2 %
Total général	**28582**	**100,0 %**

D. La demande au niveau de l'emploi et de la formation :

	Famille métier recherché
1	Famille non définie (besoin de travailler un projet prof)
2	Commerce vente et grande distribution
3	Hôtellerie restauration tourisme loisirs et animation
4	Service à la personne et à la collectivité
5	Transport Logistique
6	Construction bâtiment et travaux publics Installation maintenance

Lorsque le métier est non défini, cela signifie que le travail d'accompagnement concernera pour une grande partie la construction d'un projet professionnel et sa validation.
La demande du jeune évoluera donc vers une famille définie du ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) codification initiée par Pôle Emploi.

E. Les propositions faites aux jeunes :

Près de 12 000 propositions en 2019 (12 000).

Les types de proposition :

Thème acte service	**Nb de services**	**%**	**2018**
Accès à l'emploi	5 885	49,3 %	6 084
Citoyenneté	933	7,8 %	804
Formation	1 980	16,6 %	2 229
Logement	219	1,8 %	213
Loisirs, sport, culture	25	0,2 %	6
Projet professionnel	2 157	18,1 %	2 642
Santé	739	6,2 %	572
Total général	**11 938**	**100%**	**12 550**

Près de 50 % des propositions touchent l'accès à l'emploi.

Il est nécessaire de faire plusieurs propositions aux jeunes pour pouvoir les intégrer dans des situations actives. La présence et l'accompagnement au plus près des jeunes sont donc importants face au contexte économique actuel.
Il est notamment indispensable d'accompagner les parcours avec des aides à la mobilité, à l'alimentation...

E. Les solutions mises en œuvre :

La Mission Locale mobilise de nombreux outils pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes : stages de découverte de l'entreprise et de confirmation de projet... En 2019, **1 553** (1 523**)** solutions ont été enregistrées.

Type de situation	
Service civique	25
Contrat en alternance	42
Emploi	1 093
Formation	176
Immersion en entreprise	197
Retour formation initiale	20
Total	**1 553**

Les formations

	2019	**2018**	**2017**
Conseil régional	106	121	182
Financement spécifique	26	23	65
Formation Garantie Jeunes	11	52	
Formation Pôle Emploi et autres	33	40	67
	176	**237**	**314**

Dont **41** (63) formations qualifiantes :

Familles du métier préparé en formation en 2019
1 - HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION
2 - SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ
3 - COMMERCE VENTE GRANDE DISTRIBUTION
4 - INSTALLATION ET MAINTENANCE
4 - SUPPORT A L'ENTREPRISE
5 - TRANSPORT ET LOGISTIQUE
5 - CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
6- SANTE
6 - INDUSTRIE

Les contrats en alternance

Contrat d'apprentissage	39
Contrat de professionnalisation	3
Total	42

Top 5 Familles du métier exercé
1 - COMMERCE VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION
2 - HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION
3 - INSTALLATION ET MAINTENANCE
4- CONSTRUCTION BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
5- AGRICULTURE
5- SUPPORT A L'ENTRPRISE

L'accès à l'alternance : un certain maintien

2014 ➢ 84 contrats signés : 66 contrats d'apprentissage et 18 contrats de pro.
2015 ➢ 72 contrats signés : 57 contrats d'apprentissage et 15 contrats de pro.
2016 ➢ 62 contrats signés : 51 contrats d'apprentissage et 11 contrats de pro.
2017 ➢ 64 contrats signés : 55 contrats d'apprentissage et 9 contrats de pro.
2018 ➢ 58 contrats signés : 42 contrats d'apprentissage et 16 contrats de pro.

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Les jeunes entrés en apprentissage représentent **4 % des jeunes suivis en Périgord Noir** par la Mission Locale pour une moyenne de 5 % en Dordogne et 4,5 % en Aquitaine.
Le maintien observé sur l'alternance résulte d'une mobilisation importante de la MLPN, d'une construction partenariale avec les CFA confirmée et de l'existence sur Sarlat d'une section d'apprentissage dans le secteur du bâtiment avec l'installation d'une plateforme de formation au service des jeunes et des entreprises du territoire. Au Lycée Pré de Cordy et à la MFR du Périgord Noir à Salignac se développent aussi des parcours en apprentissage (Bac pro ARCU, accueil relation clients et usagers). Il est à noter une baisse des contrats d'apprentissage.

Les emplois : + 12 %

Ci-dessous les catégories de contrats de travail signés en 2017 et 2018 (source Imilo) :

Type de situation EMPLOI	2019	2018	2017	Evolution
CDI	41	30	41	+ 36,67%
CDI temps partiel	19	20	22	- 5,00%
CDD temps plein	242	178	178	35,96 %
CDD intérim	453	414	533	9,42 %
CDD saisonnier	105	135	168	- 22,22 %
CDD temps partiel	135	159	103	-15,09 %
PEC Parcours Emploi Compétence (CUI, CAE)	9	14	9	- 35,71%
CDD insertion	82	27	53	203,70 %
Autre contrat de travail et création entreprise	7	1	1	600 %
CDD emploi d'avenir secteur non marchand			47	
CDD emploi d'avenir secteur marchand			1	
CDI emploi d'avenir secteur non marchand			2	
CDI emploi d'avenir secteur marchand			2	
Total	**1 093**	**978**	**1 163**	**11,76 %**

Secteurs professionnels des emplois occupés par les jeunes en 2019

Top 6 Familles du métier exercé tout contrat
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION
COMMERCE VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION
TRANSPORT ET LOGISTIQUE
SERVICE A LA PERSONNE ET COLLECTIVITE4
INDUSTRIE
BTP

Maison de l'Emploi du Périgord Noir — 9 657 €

En début d'année à la suite du désengagement de l'État et du Département la maison de l'Emploi a été mise en sommeil et cesse progressivement son activité.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire en lien avec la stratégie d'accompagnement des commerçants et artisans élaborée par le Pays du Périgord Noir

Depuis le 11 octobre 2018, l'Opération Collective en Milieu Rural est effective et est portée par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon pour le compte des 6 Communautés de Communes du Pays du Périgord Noir. Son objectif est de soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et des commerçants du territoire, sous certaines conditions.
Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises, mais peut également concerner des actions mutualisées sur le territoire.

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

Pour bénéficier d'une subvention, les entreprises doivent respecter un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- Être inscrite au registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au répertoire des Métiers.

- Avoir un chiffre d'affaires < 1 million d'euros HT
- Pour les entreprises à vocation alimentaire, avoir une surface de vente < 400 m^2
- Réaliser au minimum 5000 € HT d'investissements éligibles
- D'autres conditions existent en fonction du secteur d'activité

Quels sont les travaux éligibles ?

- Travaux de modernisation des locaux et des équipements (véhicule de tournées ou de livraison, outils numériques...)
- Travaux valorisant l'attractivité extérieure : enseigne, façade, rénovation vitrine
- Travaux immobiliers permettant la séparation atelier / habitat
- Investissement dans du matériel ayant un caractère innovant
- Sécurisation et accessibilité à tous publics

Les montants « EPCI » sont répartis entre les six Communautés en fonction de leur nombre d'habitants.

Au cours des 4 Comités de Pilotage qui ont eu lieu depuis le début de l'opération ce sont 41 dossiers qui ont été examinés dont 13 pour notre Communauté de Communes. Cela représente un montant de travaux d'un peu plus de 1,29 millions d'euros pour 323 374 € de subventions attribuées. Sur notre territoire, ce sont 95 000 € de subventions qui ont été attribuées et 364 000 € de travaux réalisés, soit 30 % de l'ensemble du Pays Périgord Noir.

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Vice-Présidente : Mme Nadine ÉLOI, Adjointe d'Hautefort

Office de Tourisme Vézère Périgord Noir — **321 656,00 €** (327 500 €)
Montant de la Taxe de séjour perçu en 2019 : **41 157,61 €** (46 304,97 €)

Pour l'année 2019, les chiffres enregistrés au niveau de la fréquentation des points d'accueil sont les suivants :

Statistiques - Accueil

Bureau	2015	2016	2017	2018	2019
TERRASSON	20 192	28 088	31 121	31 249	32 597
HAUTEFORT	33 852	27 804	33 736	29 238	27 076
THENON	1 663	3 688	3 618	2 978	4 350
TOTAL	55 707	59 580	68 541	63 465	64 023

Statistiques – Nationalité

Si en 2016 Britanniques, Néerlandais et Belges représentaient 77 % des touristes accueillis, ils furent 83 % en 2017, 81 % en 2018 et 94 % en 2019 (46 % BE, 36 % NL, 12 % GB).
La fréquentation est en légère augmentation, + 2 %, avec une forte baisse en juillet, - 16 %, plus mesurée en août, - 4 %, mais de fortes hausses en avril, + 29 % et en septembre (+ 11 %).
Profil type : 59% habitent en France (dont 88% en Nouvelle Aquitaine, IDF et Bretagne) et globalement 65% voyagent en famille
Les attentes :

1/ Sites et visites
2/ Animations
3/ Restaurants, Activités gratuites, Plan de ville

> Office en relai d'informations locales et en prescription de visites

Actions de promotion

- Guide touristique : Nouveau format plébiscité avec une couverture plus harmonieuse. Description des communes du territoire. Circuits thématiques motorisés. 20 000 exemplaires (+ 3 500 de réassort) au format 62 pages et 202 encarts publicitaires (189).
- Agenda mensuel : + de 5 000 destinataires, 110 journalistes et correspondants, 60k emails de promotion, valorisation des actions sur le territoire tout au long de l'année
- Agenda de l'été : 20 000 (15 000) exemplaires imprimés et diffusés, intégralement traduit en anglais. Création

de rédactionnels thématiques (terroir, fêtes, marchés, culture…), 550 fêtes et manifestations recensées.

- Nouvelle brochure groupe avec un positionnement double : Contacts directs avec les prestataires et promotion des services de l'OT. Diffusée par courrier postal, mail, salon de Colmar (novembre 2019), plus de 1 200 contacts pros qualifiés.
- 125 000 Sets de table, nouvelles versions en vert et en bleu, imprimés grâce au co-financement de 6 partenaires et de la Communauté de Communes
- Carte Vézère Périgord Noir reconduite : 480 adhérents (380)
- Soutien aux associations : affiches, flyers, communiqué de presse, promotion
- Campagne d'affichage en partenariat avec le Conseil Départemental, affichage de 30 affiches sur le réseau en été.
- Promotion hors les murs dans les campings grâce à l'acquisition d'un véhicule utilitaire. Une personne mobilisée. Distribution marché de Terrasson…Chez les partenaires : Jardins de l'Imaginaire, Grotte de Tourtoirac, Hôtel Moulin Rouge, La Noix Patiente, La ferme du Moulin Haut.
- Diffusion des supports de communication sur les départements 24, 19 et 87 grâce aux bourses aux dépliants. Participation aux salons de Nantes, Colmar, Bruxelles, Paris (Salon de l'Agriculture) et Bordeaux (Fête du vin)
- Site internet : 32 903 visiteurs, 87 864 pages vues (1- agenda, 2- Terrasson, 3- Vidéomapping)

Actions

- Visites de villes sur Hautefort avec la ronde des artisans et les Fleurs médicinales ainsi que sur Terrasson. Les 29 visites organisées on permis d'accueillir 367 personnes.
- Été actif

Cette action remporte un grand succès puisque le nombre d'activités ne cesse de croître alors que dans le même temps le taux de remplissage progresse lui aussi :

2015 : 11 activités pour 43 %
2016 : 13 activités pour 73 %
2017 : 18 activités pour 88 %
2018 : 32 activités pour 94 %
2019 : 38 activités pour > 90 %

Bilan des activités

	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Nb	**Personnes**	**Nb**	**Personnes**	**Nb**	**Personnes**	**Nb**	**Personnes**
Vendredi Nature et Terroir	6	91	6	102	7	60	7	
Balades de ferme en ferme	7	210	7	276	7	207	7	142
Balades gourmandes	7	71	7	63	7	123	7	57
TOTAL		**372**		**441**		**390**		**206**

- Les 17 circuits VTT labellisés FFCT autour de la « Base VTT Vézère Périgord Noir » ont été publiés sur le site de FFCT
- « Pass aventure en famille » : 2 000 pass imprimés, 316 (150) vendus.
- Création de deux boutiques de producteurs sur Terrasson et Hautefort et vente des produits promotionnels « L'aventure humaine ». CA réalisé en 2016 : 7 000 €, en 2017 : 14 700 €, en 2018 : 26 000 € et 41 700 € en 2019.
- Organisation de deux salons du « Bien-être » à Thenon ; Un rendez-vous établi, 2 éditions en 2019 (février et juin) 30 à 45 exposants, 1 000 à 2 500 visiteurs.

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Appel à Projet Région Nouvelle Aquitaine

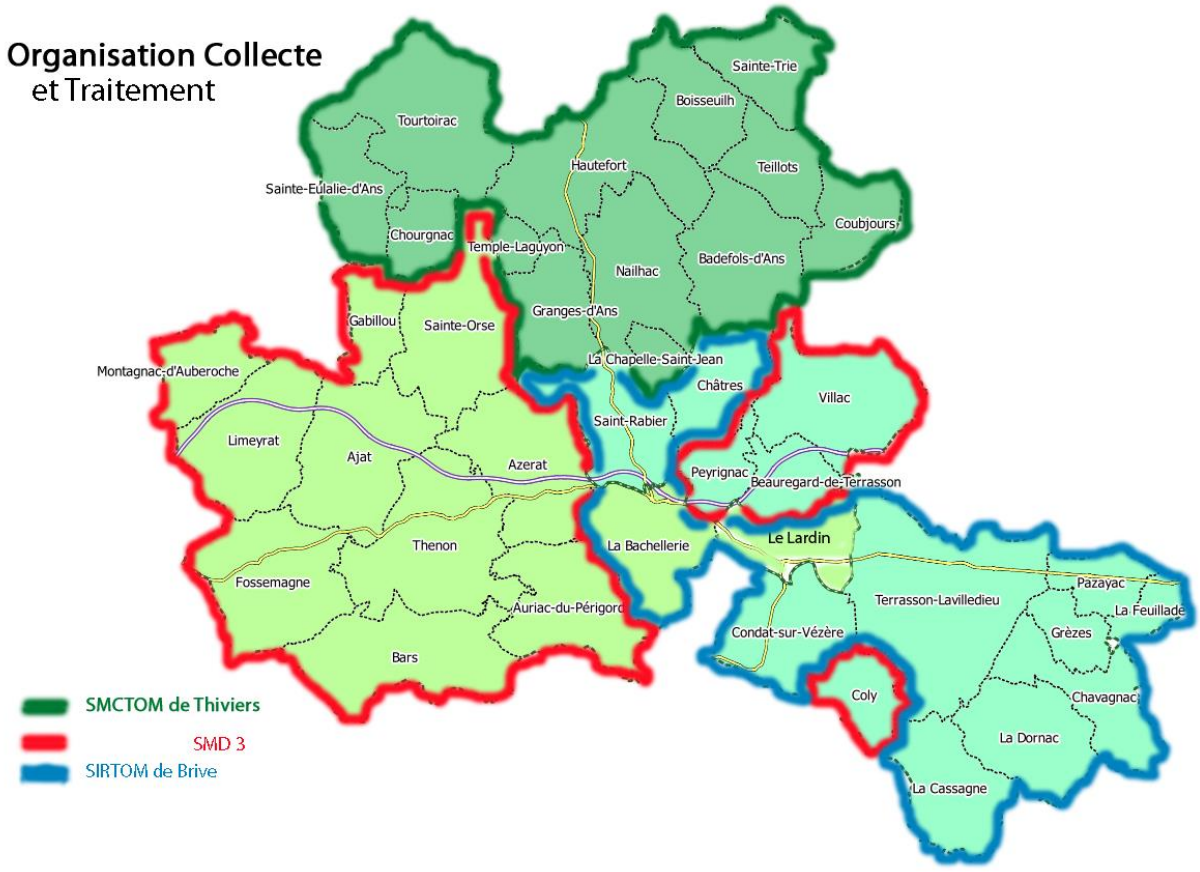
Déposée en 2015, la candidature commune en liaison avec nos voisins de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme avait été retenue par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Poursuite des 3 actions lancées en 2017 et 2018 :

- Wifi territorial
- Constitution du réseau d'ambassadeurs « Greeters » du territoire
- Développement du label local « Éco-tourisme en Vallée Vézère ». Le label serait attribué par les OT avec écolabel et NF Environnement

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

COMPÉTENCE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Depuis le mois de février 2016, si rien n'a changé sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais, la CCTTH compte un nouvel organisme de collecte avec le SMD 3, qui, à la suite du marché conclut en début d'année a remplacé la SITA-SUEZ et assure désormais la collecte sur ces 14 communes tout en assurant toujours l'intégralité du traitement.
Nous ne disposons plus que des tonnages globaux par organisme de collecte et de traitement recouvrant l'ensemble des communes de leur secteur d'intervention, ce qui nous donne qu'une idée approximative des moyennes de déchets collectés et traités.

Pour le SMCTOM de Thiviers

COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES

SMCTOM DE THIVIERS



63 COMMUNES ADHÉRENTES*

32 369 HABITANTS* *AU 01/01/2019

17 650 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS

COMPÉTENCES

- Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire : le SMCTOM de Thiviers assure toutes les collectes des différents flux en régie
- **6** déchèteries : le SMCTOM de Thiviers assure en régie la gestion du haut et du bas-de-quai de l'ensemble des déchèteries
- Communication et prévention : Le SMCTOM de Thiviers assure la compétence communication et prévention sur son territoire.

SENSIBILISATION

52 journées

- Distribution de **153** composteurs individuels : aujourd'hui plus de **2 700** foyers sont équipés en composteurs
- **52** journées de sensibilisation organisées sur le territoire dont 14 auprès des enfants et 8 auprès du grand public

MOYENS

41

Moyens humains
41 agents dont :
- 20 agents de collecte
- 11 agents de déchèterie
- 2 agents de communication et prévention
- 8 agents administratifs

12

Moyens matériels
12 véhicules de collecte dont :
- 3 bennes à chargement latéral
- 6 BOM grues
- 3 BOM classiques

Autre matériel :
- 2 Ampli-roll

OUTILS DE PRÉCOLLECTE

- **558** colonnes d'apport volontaire pour les DR, les DPS et le verre (respectivement 157, 170 et 231 colonnes pour chaque flux)
- **6 512** bacs individuels pour la collecte en porte-à-porte des DR et des DPS (respectivement 3 412 bacs pour les DR et 3 100 bacs pour les DPS)

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE

9 979 tonnes de déchets ont été collectés en porte-à-porte et en apport volontaire par le SMCTOM de Thiviers.
Plus de **321 000** km ont été parcourus pour réaliser l'ensemble de ces collectes.

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2019	Km parcourus
Déchets résiduels	10 % en porte-à-porte 90 % en apport volontaire	100 % en C1	6 389	187 582
Déchets propres et secs	10 % en porte-à-porte 90 % en apport volontaire	90 % en C0,5 - 10 % en C1	2 123	102 631
Verre	100 % en apport volontaire	-	1 395	31 104
Textile	100 % en apport volontaire		3	NC
Déchets verts		-	59	NC

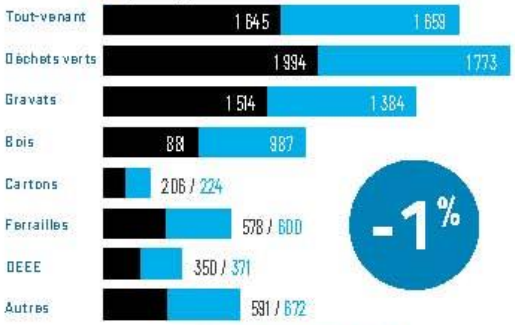
*8 tonnes supplémentaires de déchets « tout-venant » ont également été collectés en apport volontaire sur le territoire. - En pourcentage de la population du territoire de ladhérent C0.5 : une collecte toutes les deux semaines C1 : une collecte par semaine

COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES



LES DÉCHÈTERIES

Tonnages collectés
En 2019, 7 671 tonnes de déchets ont été déposées dans les **6** déchèteries du territoire. Ce chiffre est en baisse de **-1%** par rapport à 2018.



Visites sur les déchèteries
En 2019, on compte un total de **81 041** visites annuelles dans les 6 déchèteries du territoire. Cela représente 2,5 passages par habitant par an.

- Déchèterie de Thiviers : **22 939 visites**
- Déchèterie de Mayac : **18 235 visites**
- Déchèterie de Hautefort : **9 796 visites**
- Déchèterie de La Coquille : **14 188 visites**
- Déchèterie de Payzac : **12 759 visites**
- Déchèterie de Jumilhac-le-Grand : **3 124 visites**

BILAN SUR LES PERFORMANCES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



17 650 tonnes

- **+ 4%** par rapport à 2018
- **851 t** en porte-à-porte
- **9 128 t** en apport volontaire
- **7 671 t** en déchèterie

PERFORMANCES EN KG/HAB./AN

Les ratios de déchets ménagers et assimilés ont globalement diminué de **4%** depuis 2018 :

	2018	2019
Déchets résiduels	215	197
Déchets propres et secs	70	66
Verre	45	43
Déchèterie	239	237
Total déchets ménagers et assimilés	568	545

BILAN FINANCIER

Le budget déchets est de :
3 987 616 € en fonctionnement
1 144 170 € en investissement

Le service déchets est notamment financé par :
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **3 557 531 € soit 109 €/hab.**
- La Redevance spéciale des professionnels : **163 433 €**

FAIT MARQUANT 2019



- La création d'un guide de compostage et une campagne de distribution de compost
- L'acquisition de matériel de collecte : une polybenne grue et une benne de collecte latérale

SMCTOM de Thiviers
Les Chemins Rouges - 24270 Dussac
05 53 52 65 16
contact@smctom-thiviers.com
smctom-thiviers.com

Pour le SMD3



COMPÉTENCES

- Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire : le SMD3 assure toutes les collectes de déchets en régie.
- Déchèterie de Thenon : le SMD3 assure en régie la gestion du haut et du bas-de-quai.
- Communication et sensibilisation : le SMD3 assure la communication locale sur le territoire de la Communauté de communes.

SENSIBILISATION

- Distribution de **14** composteurs individuels

14 composteurs

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de Communes compte **1** déchèterie sur son territoire à Thenon qui est gérée intégralement par le SMD3 au sein de l'Antenne de Belvès. Plus de **12 700** passages y ont été comptabilisés en 2019 soit environ 2 passages par habitant par an.
En 2019, **876** tonnes de déchets ont été déposées dans la déchèterie de Thenon.

BILAN SUR LES PERFORMANCES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2019 : **2 840 tonnes**

- **+ 5%** par rapport à 2018
- **1 291 t** en porte-à-porte
- **673 t** en apport volontaire
- **876 t** en déchèterie

PERFORMANCES EN KG/HAB./AN

Les ratios de déchets ménagers et assimilés ont globalement augmenté de **1%** depuis 2018 :

	2018	2019
Déchets résiduels	211	197
Déchets propres et secs	69	69
Verre	38	33
Déchèterie	112	134
Total déchets ménagers et assimilés	431	434

MOYENS

Moyens humains
2 agents titulaires de collecte

Moyens matériels
- **1** véhicule de collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE

	Mode de collecte*	Fréquence*	Tonnages 2019
Déchets résiduels	28 % en porte-à-porte 72% en apport volontaire	100% en C1	1 291
Déchets propres et secs	28 % en porte-à-porte 72% en apport volontaire		449
Verre	100% en apport volontaire	-	213
Textile	100% en apport volontaire	-	11

*En pourcentage de la population du territoire de l'adhérent C1 : une collecte par semaine

FAIT MARQUANT 2019

LA MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE DE THENON

La déchèterie existante, initialement dimensionnée pour l'usage exclusif de la commune de Thenon, est obsolète. Il est nécessaire de remettre aux normes et de redimensionner cet équipement pour faire face aux besoins liés au nouveau bassin de population.
L'objectif est de créer la première déchèterie à plat du département, qui puisse accueillir, dans le respect de la réglementation en vigueur, les usagers de toute la Communauté de communes.

Communauté de communes Thenon Hautefort
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-La-Villedieu
05 53 50 96 10
cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr

Pour le SIRTOM de Brive

1. Le service public d'élimination des déchets

La politique menée depuis la création du syndicat a eu pour objectif d'effectuer des prestations répondant aux attentes des habitants au meilleur prix.

	POPULATION	MONTANT RECOUVRÉ POUR ÉQUILIBRER BUDGET	COÛT MOYEN PAR HABITANT	% N:N-1	% 2019/2009
2009	135 778	12 754 394 €	93.94		
2010	141 044	12 751 458 €	90.41	-3.90	
2011	141 889	12 587 036 €	88.71	-1.92	
2012	140 054	11 898 517 €	84.96	-4.41	
2013	141 130	11 698 929 €	82.89	-2.50	
2014	156 334	13 171 139 €	84.25	1.61	-11.3%
2015	155 665	13 360 727 €	85.83	1.84	
2016	155 379	13 184 538 €	84.85	-1.15	
2017	155 904	13 171 748 €	84.33	-0.62	
2018	156 399	13 189 272 €	84.33	0.00	
2019	156 074	13 006 536 €	83.33	- 1.19	

1.5 Tarification Incitative

La **TiEOM** (Tarification Incitiative) comprend :
- une **part fixe** fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- **le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein**
  - le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
  - la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
  - les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- **le nombre de présentations**
  - levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
  - ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
  - retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).

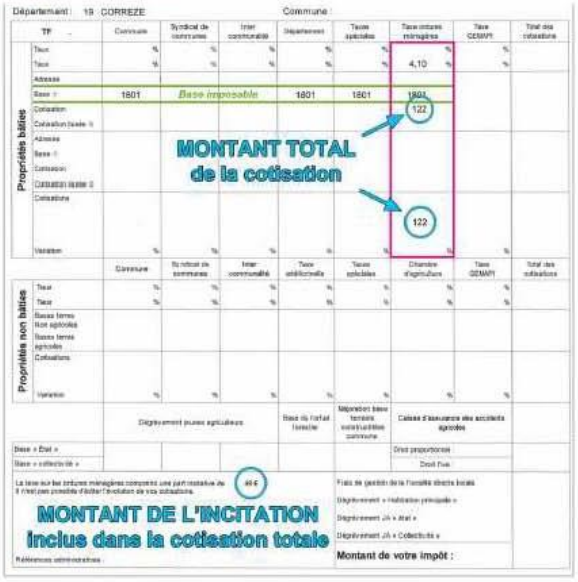


Un **prix au litre** est appliqué et permet de calculer la part incitative *(prix au litre 2019 : 0,020€ multiplié par le volume de déchets collectés par foyer)*. Il est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.

1. Le service public d'élimination des déchets

Comment lire la taxe sur la feuille d'imposition :

Sur l'avis d'imposition de taxe foncière figure :
- dans la colonne «Taxe ordures ménagères» le **montant total de la taxe**
- dans l'encadré du bas de la page, une ligne indiquant le **montant de la part incitative**, c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de **l'année précédente**.



Comment est calculée la cotisation :

Elle comprend une part fixe calculée en **fontion de la valeur locative**, la base imposable de la maison ou de l'appartement : 1801 x 4,10% *(taux 2018 sur une commune urbaine pour cet exemple)* = 73,84€

Elle comprend une part incitative calculée en **fontion de la production réelle** des déchets de l'**année précédente** *(2017 pour cet exemple)* soit 48€ qui correspondent à 20 sorties d'un bac 120L : 20 sorties x 120L x 0,020€/litre *(prix 2018)* = 48€

Montant total : 73,84€ + 48€ = 121,84€
arrondi à 122€



La TIEOM :

La part incitative de la TiEOM peut varier de 10% à 45% du montant à recouvrer pour l'équilibre du budget.
Les deux premières années (2015 et 2016) le SIRTOM a appliqué une part incitative de 20%
En 2017, le taux de part incitative est passé à 35%
Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum soit **45%**, ce qui veut dire que l'usager paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets et peut ainsi mesurer sur sa cotisation, les conséquences des efforts qu'il peut faire d'une année sur l'autre .

	2016	2017	2018	2019
Prix/litre de la Redevance Spéciale	0,0235€	0,0250€	0,0315€	0,0315€
Taux de l'Incitation	20%	35%	45%	45%
Prix/litre de l'Incitation	0,0095 €	0,0164 €	0,0200 €	0,0200 €
Prix/litre des Restes de Repas		0,0200 €	0,0200 €	0,0200 €

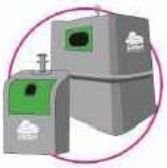
2. Gestion des déchets

Le Papier en Apport Volontaire





Le Verre



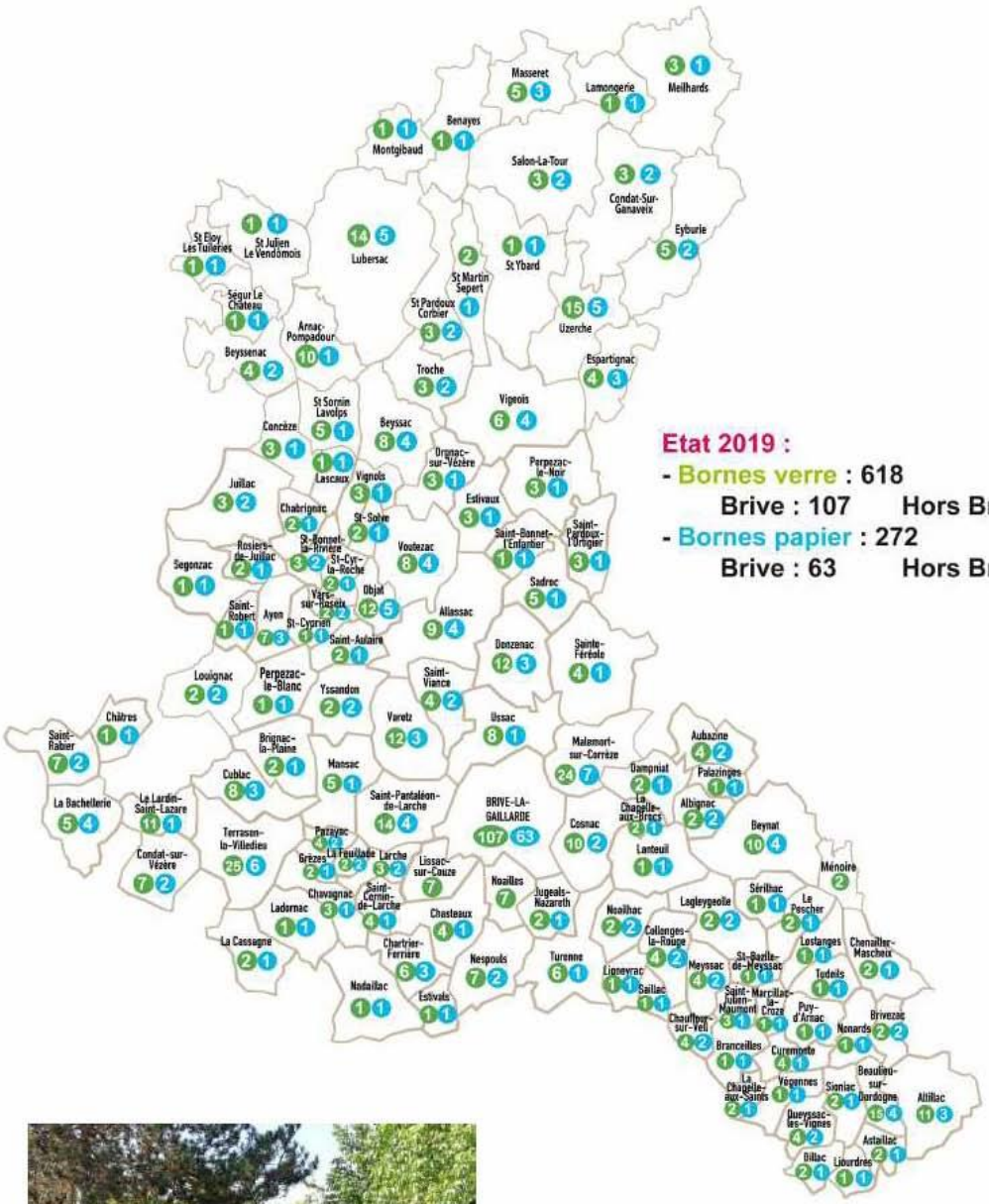


Évolution des résultats

Années	Population	OMR Tonnes	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS+ papier	Verre	Déchèteries	N-N-1	Total	Kg/Hab/an
2010	141 044	40 243	-1 029	285	4 157	3 558	26 695	981	74 653	529
2011	141 889	38 066	-2 177	268	4 206	3 526	28 280	1 585	74 078	522
2012	140 054	34 218	-3 848	244	5 979	3 756	28 488	208	72 441	517
2013	141 130	29 403	-4 815	208	7 651	4 084	29 042	554	70 180	497
2014	156 334	32 989	3 586	211	8 513	4 663	35 226	6 184	81 391	521
2015	155 665	30 732	-2 257	197	9 075	4 961	35 444	218	80 212	515
2016	155 379	29 965	-767	192	8 740	4 989	37 359	1 915	82 053	527
2017	155 736	31 494	1 528	202	9 555	5 048	39 384	2 004	85 552	547
2018	156 399	30 042	-1 452	192	9 953	5 261	41 448	2 084	86 704	554
2019	156 074	28 840	-1 202	185	10 584	5 331	40 592	-856	85 347	547

3. Investissements 2019

Implantation des bornes papier



Etat 2019 :

- Bornes verre : 618
  Brive : 107 Hors Brive : 511
- Bornes papier : 272
  Brive : 63 Hors Brive : 209



Coût d'investissement : 109 753,30 € T.T.C.

COMPÉTENCE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Vice-Président : M. Michel LAPOUGE, Maire de Teillots

- **Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR**

Entretien annuel réalisé par nos équipes techniques sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais ainsi que celui effectué sur Causses et Vézère par l'Atelier Chantier d'Insertion du Centre Social pour un montant de 20 000 €.

- **Aménagement et entretien des rivières de la Vézère, de l'Isle et de leurs affluents**

La participation au financement des actions engagées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Vézère en Dordogne s'est élevée à 60 084,80 € (59 174,05 en 2018), l'augmentation résultant de l'extension du périmètre d'intervention. S'y sont ajoutés 281.83 € (313,88 €) de remboursement de la charge d'emprunt concernant la halte nautique de Terrasson réalisée en 2011.
Pour le Syndicat vallée de l'Isle, pour notre première année d'adhésion, la participation s'est élevée à 20 092,71 €.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- **Mise en œuvre d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat en lien avec les partenaires institutionnels**

Comme suite à la proposition de mettre en œuvre une OPAH sur les trois Communautés de Communes du nord du Pays : Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Terrassonnais Thenon Hautefort, un marché préalable pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle a été lancé par la Communauté de Communes désignée coordonnateur du groupement de commande fin mai avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. En septembre, le pouvoir adjudicateur sur avis de la commission ad'hoc a retenu le cabinet SOLIHA Dordogne comme prestataire de cette étude pré-opérationnelle pour un programme d'amélioration de l'habitat, pour un montant de 80 099 € HT. L'étude a débuté le 15 octobre conformément à la notification faite au prestataire et le premier Comité de Pilotage de lancement a eu lieu le 25 octobre.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- **L'aménagement et l'entretien des équipements sportifs suivants : haltes nautiques de Tourtoirac, de Sainte Eulalie et de Terrasson ; piste de bi-cross de Terrasson ; parcours VTT et terrain d'auto-cross de Badefols d'Ans**

Travaux d'aménagement

- **Construction, entretien et fonctionnement des équipements et services à vocation éducative : RASED, École des Sciences et de la Nature de Lavilledieu**

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

COMPÉTENCE ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Vice-Président : M. Gérard DEBET, Maire de Badefols d'Ans

- **Instruction et suivi des dossiers d'aide sociale légale ; Gestion d'un service d'aide à domicile ; Gestion d'un service de portage de repas dont la gestion et l'organisation sont confiées à un CIAS (centre intercommunal d'action sociale)**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais est un établissement public autonome créé en 2014 suite à la fusion des C.I.A.S. du Pays de Hautefort, du Terrassonnais et du C.C.A.S. du Lardin Saint Lazare.

Acteurs historiques sur l'ensemble du bassin de vie Terrasson-Hautefort-Thenon, les trois structures possèdent un passé fort, porteur de valeurs et d'exigences dans l'aide à la personne et l'accompagnement des publics à domicile.

Les trois services fusionnés unissent 25 ans d'histoires respectives qui ont modelées l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées sur l'ensemble du secteur.
L'engagement des élus de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Hautefort-Thenon en faveur du maintien à domicile a été acté afin de doter le territoire d'une structure unique et adaptée aux problématiques du grand âge.

Le C.I.A.S.T. s'attache à développer des valeurs et des principes déontologiques qui affirment que l'usager du service doit faire l'objet d'une prise en charge et d'un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins.

Quatre principes fondent l'intervention du C.I.AS.T. :

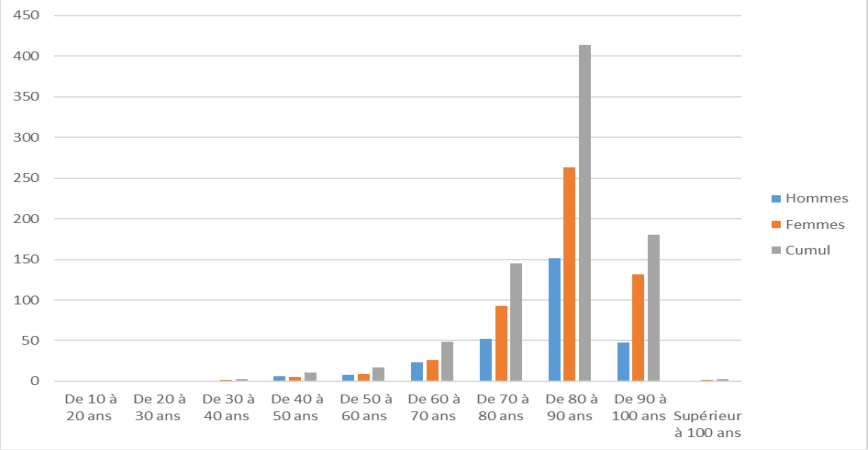
- Une attitude générale de respect, d'honnêteté et d'humanité,
- Une intervention individualisée auprès de la personne,
- Une relation triangulaire entre le C.I.A.S.T., l'usager et son entourage,
- La relation de confiance, l'échange, l'écoute, le « faire ensemble ».

Les services proposés s'adressent à tous, tout au long de la vie et nos engagements et missions sont de développer des prestations toujours mieux adaptées aux besoins de chaque personne aidée tout en inscrivant notre action dans une logique de territoire et de partenariat avec l'ensemble des acteurs présents.

ACTIVITE	2018	Prévisionnel 2019	2019
Heures réalisées	104 055.75	105 000	105 787

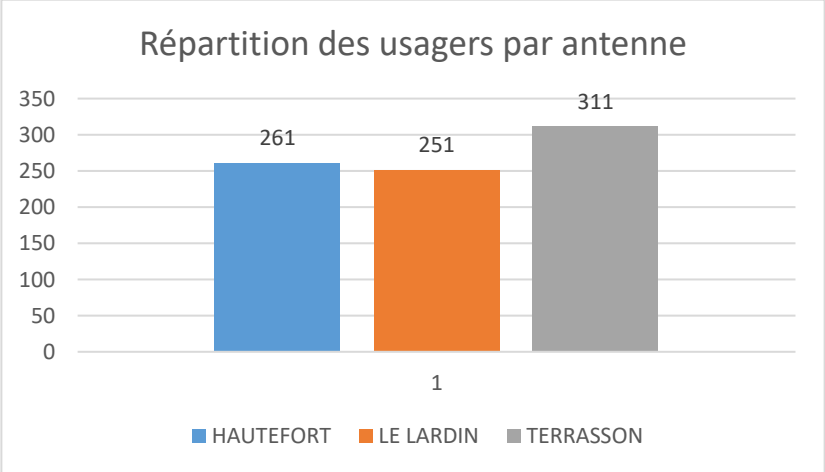
Activité en hausse de plus de 1 700 heures par rapport à 2018. Ce niveau est supérieur aux prévisions initiales et vient conforter la tendance enregistrée durant ces dernières années. Ainsi, le niveau d'activité enregistré s'inscrit dans une tendance générale de densification de l'activité et du positionnement du CIAST comme un outil important au service du maintien à domicile. Indépendamment du vieillissement constaté de la population, l'évolution s'intègre désormais dans un parcours d'accompagnement où les usagers ont recours au service pour des prestations dites « de confort » telles que l'entretien du logement ou encore la réalisation de courses, et, à l'issue d'une dégradation de leur autonomie, bénéficient de nos prestations pour un accompagnement plus global sur les actes essentiels de la vie courante.

- *Répartition des usagers par âge et par sexe*



L'analyse par âge et par sexe laisse apparaitre une représentation des femmes à hauteur de 65% de nos usagers contre 35% pour les hommes. De même les usagers situés dans la tranche d'âge 80-90 ans représentent plus de 50% du total des usagers du service. De manière caractéristique, ces éléments viennent conforter les tendances observées sur les exercices antérieurs avec malgré tout un accroissement de la représentation des femmes dans le service. D'une manière générale, et compte-tenu de l'espérance de vie et des écarts constatés entre hommes et femmes, l'entrée dans le service se fait lorsque le niveau de dépendance est élevé et que l'épouse ne parvient pas à compenser la perte d'autonomie. A contrario, l'âge moyen d'entrée dans le service pour les femmes est plus élevé et s'opère à l'issue d'une situation de veuvage. L'intervention auprès d'un couple se fait très majoritairement pour compenser la dépendance de l'époux et pour suppléer l'épouse dans les actes de la vie quotidienne.

- *Répartition des usagers par secteur d'intervention*



De manière identique aux années antérieures, l'antenne de Terrasson demeure le principal pôle d'intervention. Malgré un équilibre territorial entre les différents secteurs, il est à noter que ce secteur semi-urbain représente plus de 37% de l'activité et constitue même la principale source de croissance de l'activité. Les tendances observées sur ces dernières années tendent à être confortées et le secteur du Terrassonnais demeure le plus dynamique et celui sur lequel la croissance du service est assise.

Les territoires de Hautefort et du Lardin connaissent une perte de population significative que leur vieillissement important ne vient pas combler en matière d'aide à domicile. Même si ces lieux d'intervention représentent chacun 31% à 32% du volume global d'activité, nous constatons une lente et progressive diminution du volume d'activité.

DÉPENSES

GROUPE I réalisé : 135 227.65€	**prévisionnel : 128 250€**

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Ce groupe correspond aux charges liées au fonctionnement général du service d'aide à domicile et supporte principalement :

- Les frais de déplacement des aides à domicile pour un montant de 94 074.15€. Malgré les efforts constants de rationalisation des déplacements ce poste de dépense a connu un accroissement significatif sur 2019 pour atteindre 0.89€ par heure d'intervention. Un fractionnement accru des plans d'aides conjugué à la difficulté de pouvoir complètement sectoriser les intervenants tout en faisant face à l'accroissement d'activité ne nous ont pas permis de complètement maitriser ce poste de dépenses. Un dépassement par rapport aux prévisions a donc été enregistré.

- Les remboursements du budget annexe vers le budget principal pour un montant de 40 000€. Ces remboursements entre budgets correspondent principalement aux charges de gestion courante financées par le budget principal.

GROUPE II réalisé : 2 277 558.95€ **prévu : 2 236 771€**

Un différentiel de charges entre le prévisionnel et le réalisé de + 40 787.95€ a été enregistré sur l'exercice 2019 en raison principalement :

- L'accroissement d'activité pour un montant de 18 323€. Il s'agit principalement du financement des rémunérations des agents recrutés afin de faire face aux heures d'intervention supplémentaires. En parallèle et compte-tenu des difficultés de recrutement auxquelles nous avons à faire face, un volant d'heures supplémentaires a dû être mobilisé. Leur impact est significatif et s'élève à près de 5 400€ de plus par rapport aux prévisions budgétaires.

- De l'ouverture de droit au RIFSEEP pour quelques agents ayant fait l'objet d'une reconduction de leurs contrats et satisfaisants donc aux prérogatives du régime indemnitaire pour un montant de 6 480€.

- D'un taux d'activité moyen de 75.21%, taux conforme aux projections. En revanche, un accroissement des heures non prestées des AVS est constaté en raison principalement de la montée en charge des actions liées au SPASAD. Réunions de coordination, actions spécifiques inter-services se traduisent par des temps supplémentaires non prestés. Parallèlement, l'instauration des astreintes téléphoniques de semaine se sont traduites par un accroissement des charges de près de 6 500€,

GROUPE III réalisé : 11 058.43€ **prévu : 9 000€**

Sur ce groupe ont été essentiellement portées les annulations de charges sur exercices antérieurs. La dépense enregistrée correspond essentiellement à l'admission en non-valeur de la dette liée au non-paiement d'un certain nombre de factures par un usager.

RECETTES

GROUPE I réalisé : 2 150 529.32€ **prévu : 2 156 449€**

Un différentiel négatif de recettes d'un montant de près de 6 000€ est enregistré entre le prévisionnel et le réalisé. Malgré l'augmentation de l'activité enregistrée, les recettes demeurent inférieures au prévisionnel en raison principalement du différentiel de tarification existant entre les prestations « aide à domicile » et « auxiliaire de vie sociale ». Compte-tenu de la structuration des effectifs du service et des modalités de tarification, un nombre conséquent d'heures d'activité était prévu sur la base d'un tarif auxiliaire de vie sociale. Néanmoins, dans les faits, un nombre réduit d'interventions a fait l'objet d'une prise en charge sur le tarif « AVS » (environ 8 700 heures) alors que l'élaboration du budget prévoyait plus de 50 000 heures. De fait, un différentiel de recettes de plus de 25 000€ a été constaté.

GROUPE II réalisé : 235 234.95€ **prévu : 216 172€**

Un réalisé de 19 062.95€ supérieur à la prévision 2019 est constaté en raison principalement :

- D'une attribution de subvention complémentaire par la Communauté de Communes pour un montant de 26 000€. Cette dotation a été attribuée pour faire face à l'accroissement de charges précédemment évoquées et permettre au service de terminer l'exercice,

- De l'intégration des fonds attribués au titre de la CNSA afin d'accompagner le service dans ses engagements pris au titre du CPOM et des mesures destinées à résorber le déficit comptable.
- De l'attribution des sommes versées par la conférence des financeurs liées à l'intégration du service dans le programme aidants-aidés.
- De la baisse des remboursements sur rémunérations du personnel. Cette baisse significative s'explique non seulement par la mise en retraite pour inaptitude d'un agent en congés longue maladie mais également par l'accroissement du nombre d'agents titulaires pour lesquels les remboursements de notre assureur intègrent un délai de carence plus important que celui de l'assurance maladie.

GROUPE III réalisé : 423.37€ **prévu : 1 400€**

Ce groupe de recettes intègre principalement annulations de mandats sur exercices antérieurs. Peu de mandats ont fait l'objet d'une annulation sur 2019 et donc peu ou pas de crédits ont été portés sur ce groupe comptable.

Synthèse du Résultat

Total classe 6	2 423 845.03€
Total classe 7	2 386 187.64€
Résultat comptable	- 37 657.39€
Reprise sur le compte 10687	Néant
Dotations et reprise sur les comptes 116	Néant
Résultat à affecter	**- 37 657.39€**

Pour rappel, l'évolution du résultat comptable des 4 derniers exercices :

Résultats issus du ...	Montant total du résultat
CA 2016	- 31 428.65€
CA 2017	+ 4 271.05€
CA 2018	- 26 285.51€
CA 2019	- 37 657.39 €

Participation financière au transport collectif des élèves du secondaire résidant sur le territoire de la communauté de communes

La prise en compte par la CC, sur le secteur du Terrassonnais, de la moitié du ticket unique a représenté une charge financière de 29 947 € (32 741 €). Pour le SIVOS d'Excideuil cela représente un coût de 9 102,61 € (9 997,40 €) et pour le SIVS de Thenon 16 780,08 € (16 792,20 €).

Gestion, animation et financement des actions en faveur de la jeunesse inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF

Secteur du Thenonnais

Depuis septembre 2013, l'animation du Projet Educatif De Territoire et la gestion des ateliers mis en place dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaire a été confié au Centre Social et Culturel qui a proposé que l'organisation des Accueils périscolaires repose sur 3 Accueils multi-sites que sont :

- Limeyrat
- Sainte-Orse, Azerat
- La Bachellerie et Thenon.

Depuis septembre 2014, le Centre Social et Culturel gère un accueil périscolaire déclaré à Fossemagne.
En 2018, pour la CAF, le temps du mercredi après-midi ou du mercredi toute la journée est également un temps périscolaire.

Aspect quantitatif :

Pour le site de THENON, **13 882 heures** (14 668 h) ont été réalisées (accueils périscolaires du matin et du soir + accueil périscolaire du mercredi matin et du mercredi toute la journée).

Pour le site de LA BACHELLERIE, **6 100 heures (**6 156 h) ont été réalisées.

Pour le site de LIMEYRAT : **3 968 heures** (3 897) ont été réalisées.

Pour le site de FOSSEMAGNE : **3 856 heures** (4 300 h**)** ont été réalisées.

Pour le site de SAINTE-ORSE : **194 heures** (170) ont été réalisées.

Pour le site d'AZERAT : **3 522 heures (3 232 h)** ont été réalisées.

Aspect qualitatif :

Encadré par des animateurs diplômés, l'Accueil périscolaire est conçu et pensé pour accueillir les enfants dans des conditions propices à leur épanouissement tout en respectant leur rythme de vie.
De 7 h ou 7 h 30 à 8 h 45 : L'accueil du matin - Activités proposées (préparation + rangement) ou temps libre
De 8 h 45 à 9 h : Départ pour l'école

Dans le cadre des Accueils périscolaires de la fin de journée, les départs échelonnés des enfants de 16 h 30 à 18 h 30 (Azerat, Ste Orse, Thenon et Fossemagne) et de 16 h 20 à 19 h pour la Bachellerie, orientent les animations proposées vers des jeux extérieurs quand les conditions climatiques le permettent, de sociétés ou vers des activités manuelles (dessins etc.).
Les enfants bénéficient d'un goûter équilibré : pain/barre de chocolat, pain/confiture, fruits sont préférés aux gâteaux et boissons sucrées.
Les équipes d'animations proposent aussi des ateliers dans lesquels les enfants, en fonction de leur âge peuvent s'initier à des pratiques artistiques (atelier théâtre, atelier danse et atelier cuisine, chant et aide aux devoirs). Outre l'intérêt pédagogique, la fidélisation des enfants à l'Accueil périscolaire permet de maintenir un effectif à peu près constant.
Les ateliers ont aussi pour objectif de produire un spectacle en fin d'année scolaire. En juin 2019, 120 (130) personnes (parents, grands-parents) se sont réunies à la salle du marché couvert à Thenon pour applaudir leurs enfants dans le spectacle le « Périsco fait son show ».
En 2019, l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi à Thenon démarre à 8 h 00 et non plus 12 h comme auparavant, avec un accueil échelonné des enfants des différentes communes qui arrivent avec les bus du SIVS de Thenon et avec le bus de Peyrignac. L'accueil se termine à 18h30 avec un départ échelonné des enfants à partir de 17h00 et un transport en bus qui est proposé aux familles.
Le temps du repas est aussi un temps pédagogique, les enfants sont sensibilisés aux aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de manger en famille et ils doivent a minima goûter ce qui leur est proposé. Ils participent au rangement et débarrassent la table.
Après le repas, un temps calme ou un temps « calme libre » peut être organisé en concertation avec les enfants, une sieste pour les plus petits est proposée.
Les activités de l'après-midi (grands jeux, activités manuelles à thème, jeux collectifs, jeux extérieurs, cuisine…) se déroulent de 14 h 30 à 16 h 00 pour les plus grands, et après la sieste pour les petits (au plus tard 15 h 30). Vers 16 h 30, le goûter marque la fin des activités. Jusqu'au moment du départ, les enfants poursuivent l'activité ou peuvent jouer seul ou en groupe.
Les enfants quittent la structure soit avec leurs parents ou par le mini-bus du centre social et culturel de Thenon conduit par une animatrice.
Depuis septembre 2018, la commune de Thenon étant repassée à la semaine de 4 jours, l'accueil de loisirs extra-scolaire du mercredi matin à La Bachellerie est fermé et tous les enfants fréquentent l'accueil de loisirs périscolaire de Thenon qui est ouvert toute la journée.

Les vacances

Aspect quantitatif :

LES PETITES VACANCES (HIVER, PRINTEMPS, TOUSSAINT) : **664** (772) journées, soit 5 310 h (6 176 h), réalisées.

L'ÉTÉ (JUILLET ET AOÛT) : **1 047** (1 385) journées, soit 8 374 h (11 080 h) réalisées.

Aspect qualitatif :

Durant les vacances, les enfants sont accueillis par une équipe d'animateurs diplômés à la journée avec repas ou à la demi-journée sans repas de 8 h à 18 h 30. Les programmes d'activités sont établis en fonction de thématiques qui sont explorées à partir de supports diversifiés (activités sportives, manuelles, artistiques…). Ce programme d'activités est distribué dans les écoles deux semaines avant chaque période de vacances scolaires.
Dans un cadre sécurisant pour les enfants, les animateurs proposent des activités diverses et variées. Ces activités sont en cohérence avec le projet pédagogique de l'Accueil de loisirs qui découle directement du projet éducatif du Centre Social et Culturel de Thenon.
Une sortie par semaine est proposée sur les séjours d'été et une sortie par séjour de petites vacances est proposée également.
Un ramassage en bus matin et soir est également proposé aux familles dans différentes communes du territoire pour acheminer les enfants vers l'Accueil de loisirs ou les déposer dans leur commune.

Les Temps d'Activités Périscolaire

Aspect quantitatif :

Depuis septembre 2013, le Centre Social et Culturel de Thenon gère la mise en application de la réforme des rythmes scolaires sur les communes de : Thenon, La Bachellerie, Limeyrat et Fossemagne, Ste Orse et Azerat.
Cette réforme sur ces 6 communes touche environ 320 enfants, encadrés par une quinzaine d'intervenants extérieurs, 4 animateurs du Centre Social et Culturel, une dizaine de bénévoles et du personnel municipal mis à disposition par les mairies.
Depuis septembre 2016, le Centre Social et Culturel a également géré l'organisation des TAP sur la commune de Badefols d'Ans.
Depuis la rentrée de septembre 2017, certaines communes sont repassées à la semaine de 4 jours. De ce fait, le Centre Social ne gère plus de TAP pour les communes de La Bachellerie et Badefols d'Ans.
Le taux moyen de participation des enfants aux TAP est entre 85 et 90 %.

Depuis la rentrée 2018/2019, il n'y a plus de TAP à Thenon car la commune est repassée à la semaine des 4 jours. Le Csc gère les TAP pour les communes de Fossemagne, Limeyrat, Ste Orse et Azerat. Cette réforme ne concerne plus qu'environ 150 enfants alors qu'en 2013 cela en concernait 400.

Aspect qualitatif :

Cette réforme dont la gestion a été déléguée par les mairies au Centre Social et Culturel de Thenon montre une des utilités du Centre Social et Culturel sur le territoire. Malgré tous les a priori sur cette réforme, le Centre Social et Culturel a proposé aux enfants des différentes écoles des activités de qualité avec des intervenants diplômés. En effet, les activités proposées sont diversifiées (sportives, culturelles et artistiques). Depuis septembre 2013, nous entamons notre cinquième année de gestion.
Si les 3 premières années ont été riches (rencontres de différents intervenants, initiation et découverte d'activités pour les enfants), les 4 dernières années ont été plus compliquées en termes de gestion (moins d'intervenants par exemple) et les enfants moins réceptifs aux activités alors que les horaires ont changé.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lestrade

L'association Léo-Lagrange développe quatre valeurs fondamentales au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : Civilité, civisme, solidarité, citoyenneté

Périodes d'ouverture

Mercredis périscolaires de janvier à Décembre : 35

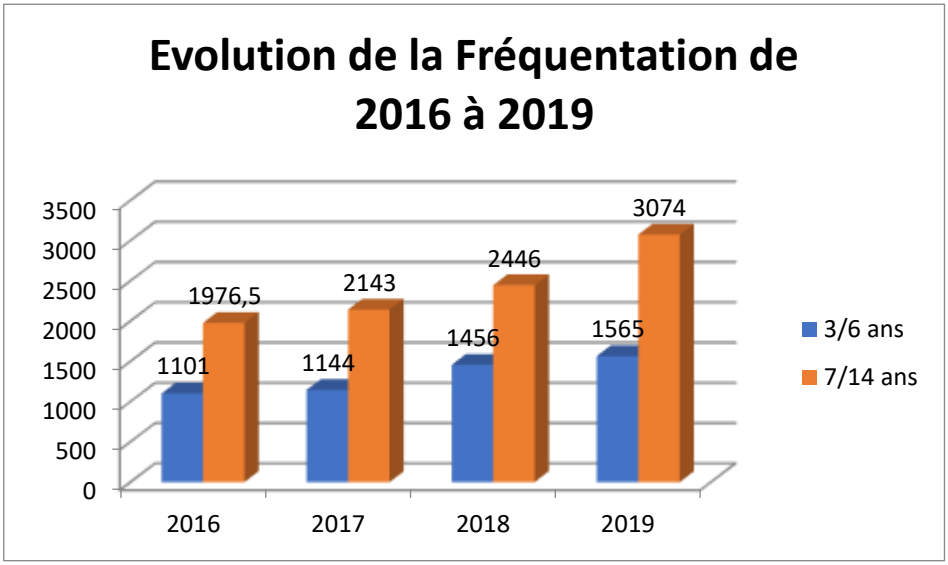
Vacances d'Hiver : 10 jours
Vacances de Printemps : 9 jours
Vacances d'Été : Juillet : 18 jours Août : 21 jours
Vacances d'Automne : 9 jours

TOTAL : **102 jours d'ouverture**

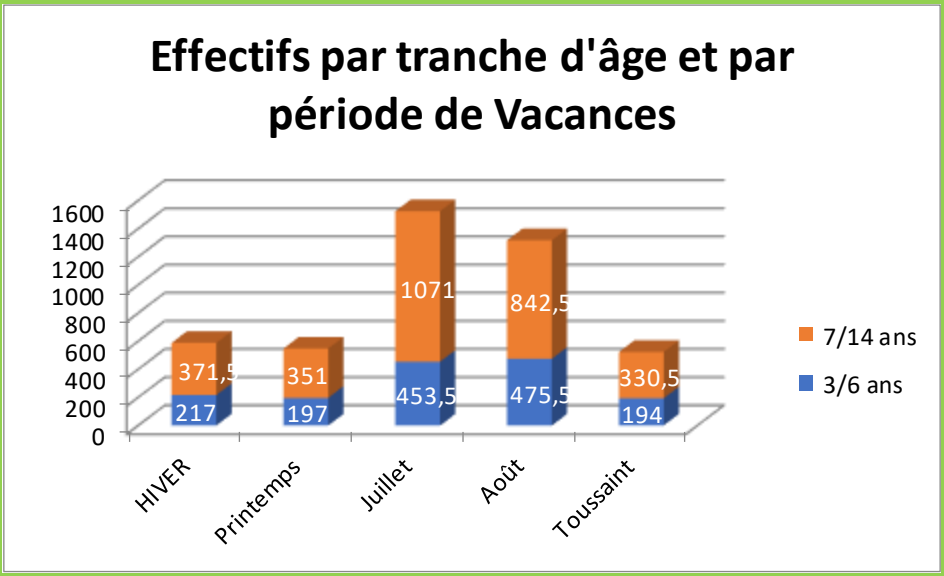
Nombre total de journées réalisées : **6 380 journées** jusqu'au mercredi 27 novembre
Moyenne total enfant/jour : 63 enfants par jour
Nombre de journées 3/6 ans : 2 203 journées jusqu'au 27/11/19
Nombre de journées 7/12 ans : 4 176 journées jusqu'au 27/11/2019

Évolution de la fréquentation
Hors Mercredis

	3/6 ans	7/14 ans	totaux
2016	1101	1976,5	3077,5
2017	1144	2143	3287
2018	1456	2446	3902
2019	1565	3074	4639



Depuis 2016 on note une augmentation de 35,7 % pour les plus de 6 ans et une augmentation de 42 % pour les moins de 6 ans.
L'augmentation depuis 2018 pour les plus de 6 ans est de 25 % et pour les moins de 6 ans de 7,48 %.
La hausse des effectifs est un constat sur l'ensemble des périodes d'ouverture.

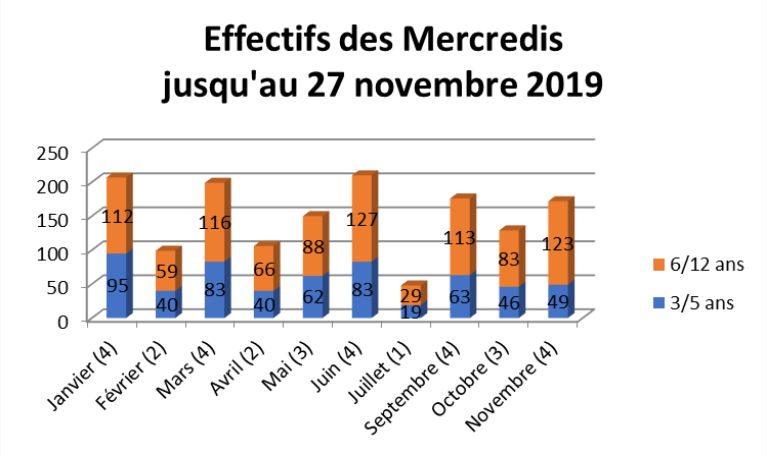


On constate une fréquentation en hausse sur chaque période de vacances notamment l'été, une fréquentation constante aux vacances d'Automne.

Les Mercredis :

Nombre de journées 3/6 ans : 556 journées jusqu'au 13 Novembre 2019 (575 en 2018 et 215 en 2017)
Nombre de journées 7/12 ans : 868 journées jusqu'au 13 Novembre 2019 (971 en 2018 et 356 en 2017)

Depuis la rentrée de Septembre 2019, la fréquentation des enfants en demi-journée est en hausse. **De Janvier à Juin il y a eu 25 demi-journées Matin et 61 demi-journées Après-midi. Depuis septembre, 20 demi-journées Matin et 32 demi-journées après-midi. L'offre d'activités sportives et culturelles est importante sur le territoire (Judo, conservatoire…).**



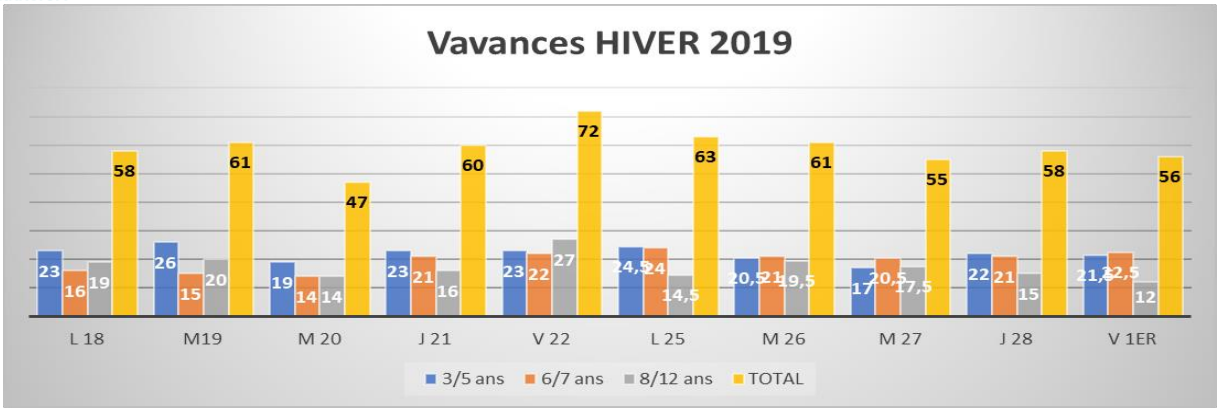
2018

	3/5 ans	6/12 ans
Janvier (4)	55	89,5
Février (2)	31	45
Mars (4)	69,5	111,5
Avril (2)	27	62
Mai (3)	71	144
Juin (4)	48,5	117
Juillet (1)	10	26,5
Septembre (4)	87	122
Octobre (3)	71	98
Novembre (4)	105	156
TOTAL	575	971,5

2019

	3/5 ans	6/12 ans
Janvier (4)	95	112
Février (2)	40	59
Mars (4)	83	116
Avril (2)	40	66
Mai (3)	62	88
Juin (4)	83	127
Juillet (1)	19	29
Septembre (4)	63	113
Octobre (3)	46	83
Novembre (4)	49	123
TOTAL	580	916

Vacances d'HIVER



TOTAL : 591 journées enfants réalisées HIVER 2019 pour 10 jours de fonctionnement

Année 2018 : 420 journées
Année 2017 : 353 journées
Année 2016 : 398 journées

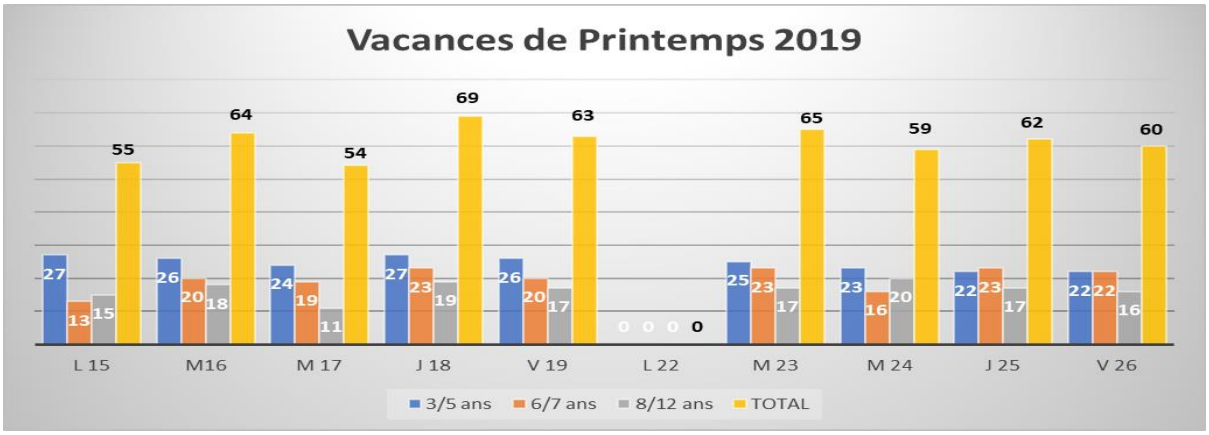
Soit une hausse de 40,7 % par rapport à l'année 2018.

Effectifs – de 6 ans : 219,5
Effectifs + de 6 ans : 371,5
Hausse de fréquentation sur cette période en comparaison des années précédentes, particulièrement sur la tranche d'âge des 3/6 ans.

Dates	3/5 ans	6/7 ans	8/12 ans	TOTAL
L 18	23	16	19	58
M19	26	15	20	61
M 20	19	14	14	47
J 21	23	21	16	60
V 22	23	22	27	72
L 25	24,5	24	14,5	63
M 26	20,5	21	19,5	61
M 27	17	20,5	17,5	55
J 28	22	21	15	58
V 1er	21,5	22,5	12	56
TOTAUX	219,5	197	174,5	591

Pour 10 jours de fonctionnement sur les vacances d'hiver, nous avons accueilli en moyenne 59,1 enfants par jour.

Vacances de Printemps



TOTAL : 551 journées réalisées Printemps 2019 pour 9 jours de fonctionnement

Année 2018 : 464,5 journées
Année 2017 : 356 journées
Année 2016 : 400,5 journées
Effectifs – de 6 ans : 222 (67 en 2018)
Effectifs + de 6 ans : 329 (297,5 en 2018)

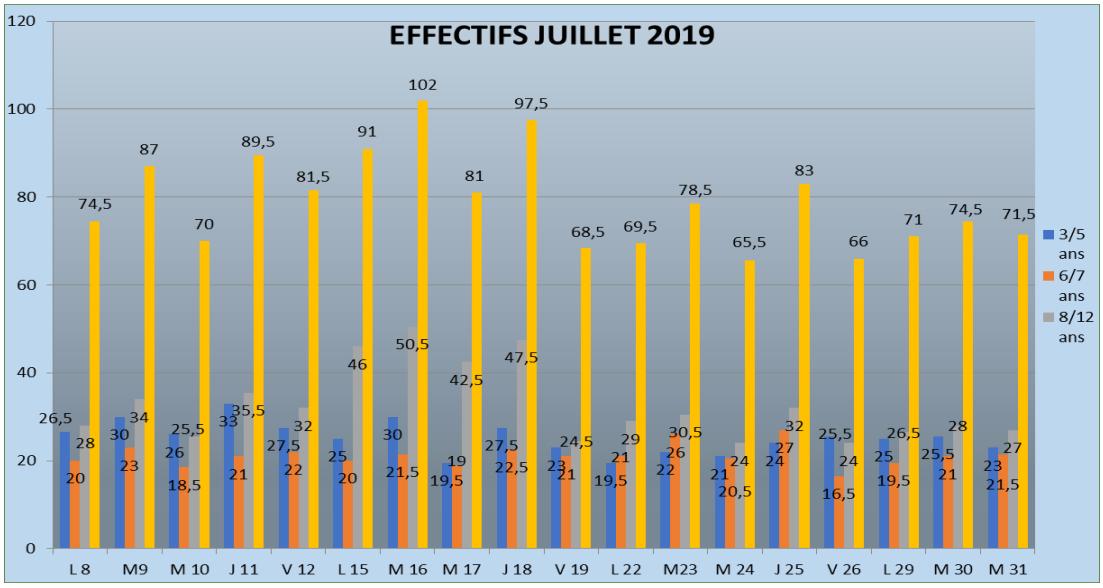
Nous observons une hausse de 18,6 % de la fréquentation sur 9 jours d'ouverture par rapport à l'année 2018.

Dates	3/5 ans	6/7 ans	8/12 ans	TOTAL
L 15	27	13	15	55
M16	26	20	18	64
M 17	24	19	11	54
J 18	27	23	19	69
V 19	26	20	17	63
L 22	0	0	0	0
M 23	25	23	17	65
M 24	23	16	20	59
J 25	22	23	17	62
V 26	22	22	16	60
TOTAUX	222	179	150	551

Pour 9 jours de fonctionnement sur les vacances de printemps, nous avons accueilli en moyenne 61,2 enfants par jour.

Vacances d'été

Du 8 juillet au 31 juillet 2019 soit 18 jours



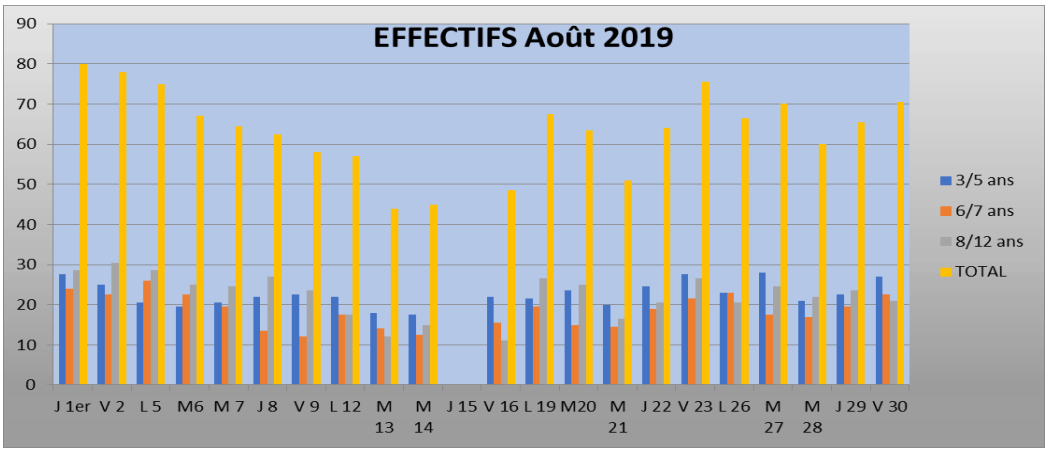
TOTAL : **1 422 journées enfants réalisées** en 2019 soit une hausse de 21,1 % par rapport à 2018.
Année 2018 : 1 174 journées

Année 2016 : 999,5 journées
Année 2017 : 984 journées

Effectifs – de 6 ans : 453,5
Effectifs + de 6 ans : 968,5

Dates	3/5 ans	6/7 ans	8/12 ans	TOTAL
L 8	26,5	20	28	74,5
M9	30	23	34	87
M 10	26	18,5	25,5	70
J 11	33	21	35,5	89,5
V 12	27,5	22	32	81,5
L 15	25	20	46	91
M 16	30	21,5	50,5	102
M 17	19,5	19	42,5	81
J 18	27,5	22,5	47,5	97,5
V 19	23	21	24,5	68,5
L 22	19,5	21	29	69,5
M23	22	26	30,5	78,5
M 24	21	20,5	24	65,5
J 25	24	27	32	83
V 26	25,5	16,5	24	66
L 29	25	19,5	26,5	71
M 30	25,5	21	28	74,5
M 31	23	21,5	27	71,5
Totaux	453,5	381,5	587	1422

Pour 18 jours de fonctionnement sur les vacances d'hiver, nous avons accueilli en moyenne 79 enfants par jour.



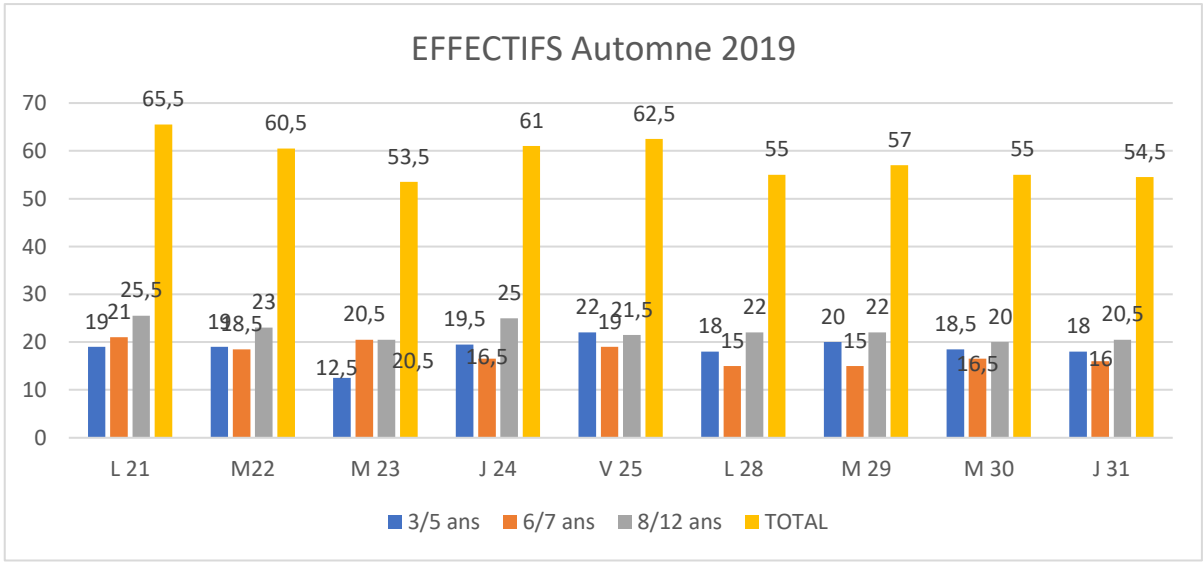
TOTAL : 1318 journées enfants réalisées en 2019 (21 jours de fonctionnement)
Année 2018 : 1306,5
Année 2017 : 1264,5
Année 2016 : 968 journées
Effectifs – de 6 ans :
Effectifs + de 6 ans :

La fréquentation est relativement stable par rapport à l'année 2018.



DATES	3/5 ans	6/7 ans	8/12 ans	TOTAL
J 1er	27,5	24	28,5	82
V 2	25	22,5	30,5	78
L 5	20,5	22	25,5	68
M6	18	20	20	58
M 7	18,5	19,5	20.5	57
J 8	23	14	28	65
V 9	22,5	12	23,5	61
L 12	22	17,5	17,5	57
M 13	18	14	14	44
M 14	17,5	13,5	15	45
J 15	**FERIE**	**FERIE**	**FERIE**	0
V 16	22	15,5	11	48,5
L 19	21,5	19,5	26,5	67,5
M20	23,5	16	25	63,5
M 21	20	14,5	16,5	51
J 22	24,5	19	20,5	64
V 23	27,5	21,5	26,5	75,5
L 26	23	23	20,5	66,5
M 27	28	17,5	24,5	70
M 28	21	17	22	60
J 29	22,5	19,5	23,5	65,5
V 30	27	22,5	21	70,5
TOTAUX	473	382,5	460,5	1318

Vacances d'Automne



TOTAL : **524,5 journées réalisées** pour 9 jours de fonctionnement
Année 2018 : 538 journées
Année 2017 : 394 journées
Année 2016 : 312 journées
Effectifs – de 6 ans : 166,50 enfants
Effectifs + de 6 ans : 358 enfants

Nous observons une évolution de -2,5 % de la fréquentation sur 9 jours d'ouverture par rapport à l'année 2018. Nous pouvons en déduire que la fréquentation est relativement stable.

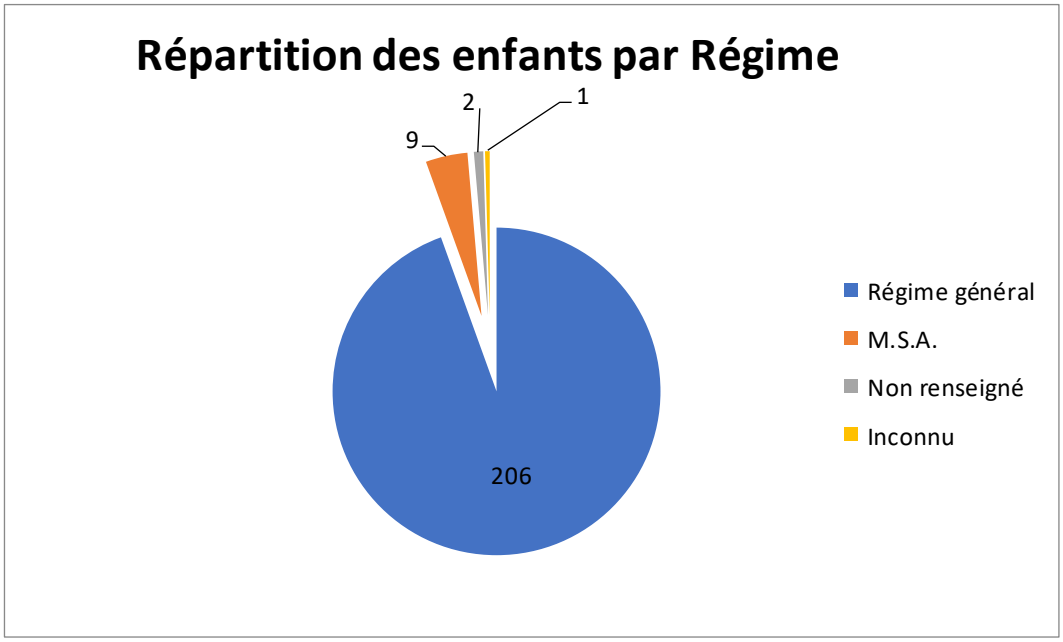
Dates	3/5 ans	6/7 ans	8/12 ans	TOTAL
L 21	19	21	25,5	65,5
M22	19	18,5	23	60,5
M 23	12,5	20,5	20,5	53,5
J 24	19,5	16,5	25	61
V 25	22	19	21,5	62,5
L 28	18	15	22	55
M 29	20	15	22	57
M 30	18,5	16,5	20	55
J 31	18	16	20,5	54,5
TOTAL	166,5	158	200	**524,5**

Pour 10 jours de fonctionnement sur les vacances d'Automne, nous avons accueilli en moyenne 58,2 enfants par jour. Les effectifs sont constants sur cette période, on note un peu moins d'enfants la deuxième semaine.
Nous pouvons supposer que le vendredi 1er novembre férié a permis aux familles de prendre des congés.

RÉPARTITION PAR COMMUNE ET PAR QUOTIENT FAMILIAL

LOCALITÉ	Présences enfants
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	762
24120 GREZES	48
24120 BEAUREGARD DE TERRASSON	23
24210 SAINT RABIER	34
24570 LE LARDIN SAINT LAZARE	51
24120 PAZAYAC	57
24120 LA DORNAC	47
24120 LA FEUILLADE	14
19520 CUBLAC	27
24120 VILLAC	32
24120 COLY	54
24120 LA CASSAGNE	3
24120 CHAVAGNAC	1
24570 CONDAT SUR VEZERE	14

Répartition par Quotient Familial pour la période des mercredis, Vacances Hiver et Printemps



Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Nombre de familles	% par QF
1 4,50 €	0	400	16	10 %
2 5,90 €	401	622	18	11,80 %
3 7 €	623	800	25	16 %
4 9 €	801	950	12	8 %
5 9,70 €	951	1200	27	18 %
6 11,20 €	1201	999999,99	55	36 %
TOTAL			153	100

Fréquentation des enfants par Quotient Familial Vacances d'été et Vacances d'automne

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Nombre d'enfants	% Enfants par QF
1 4,50 €	0	400	28	12 %
2 5,90 €	401	622	29	13 %
3 7 €	623	800	41	19 %
4 9 €	801	950	17	8 %
5 9,70 €	951	1200	33	15 %
6 11,20 €	1201	999999,99	70	32 %

Fréquentation par commune Les Mercredis

AZERAT	2
LA BACHELLERIE	2
BEAUREGARD	9
LA CASSAGNE	1
CHAVAGNAC	1

COLY	5
CONDAT/VEZERE	5
CUBLAC (19)	7
GREZES	4
LADORNAC	9
LA FEUILLADE	5
LE LARDIN	14
PAZAYAC	10
Les Coteaux Périgourdins	1
PEYRIGNAC	5
ST RABIER	2
VILLAC	4
TERRASSON	104

On constate une augmentation des enfants inscrits sur chaque commune et une légère baisse des enfants domiciliés à Terrasson, 112 inscrits sur l'année en 2018.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Chartreuse

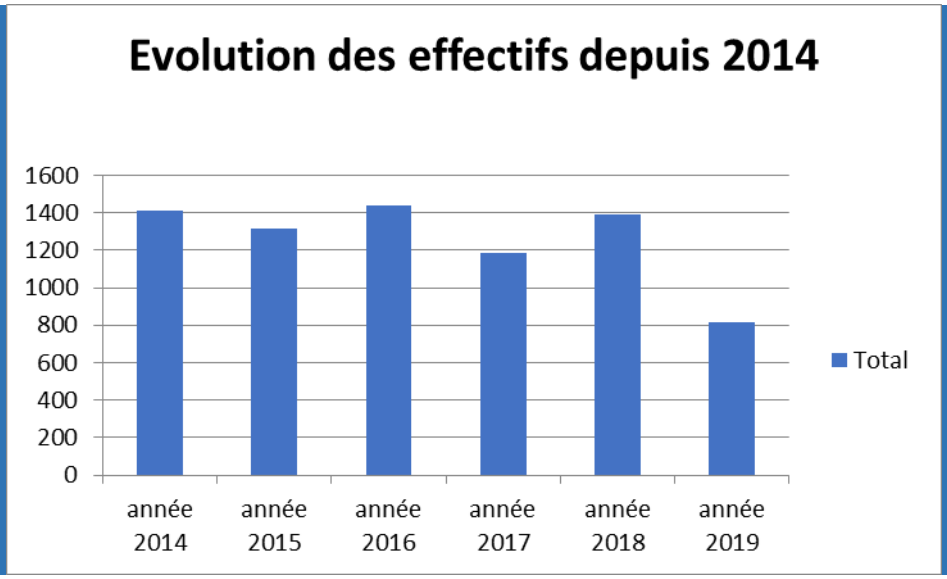
Périodes d'ouverture

Mercredis de Janvier à Juillet : 20
Mercredis de Septembre à Décembre : 14

Vacances d'Hiver : 10 jours
Vacances de Printemps : 9 jours
Vacances d'été : Juillet 18 jours
Août 20 jours (16 août 2019 fermeture de l'accueil pas d'inscrit)
Vacances d'Automne : 9 jours

TOTAL : **100 jours d'ouverture**

Nb. total réalisées : **818,5 journées** jusqu'au 27 novembre 2019
Moyenne total enf/jour : **8,185 enfants par jour au 27 novembre 2019**
Nombre de journées 3/6 ans : 160 journées jusqu'au 27 novembre 2019
Nombre de journées 7/12 ans : 655,5 journées jusqu'au 27 novembre 2019



Total de journées réalisées en 2019 : 818.5 journées

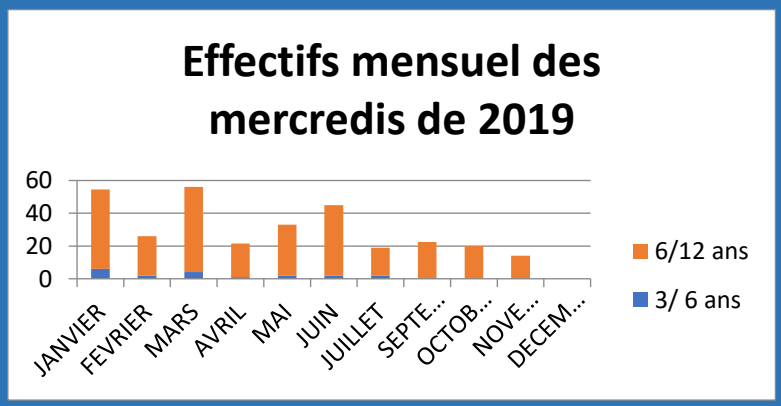
Jusqu'au 27 novembre 2019

Année	Total	
Année 2014	1408	Jusqu'au 17 décembre 2014
Année 2015	1315	Jusqu'au 28 novembre 2015
Année 2016	1437,5	Jusqu'au 16 novembre 2016
Année 2017	1186,5	Jusqu'au 29 novembre 2017
Année 2018	1363	Jusqu'au 30 novembre 2018
Année 2019	818.5	Jusqu'au 27 novembre 2019

Jusqu'au 27 novembre 2019

Cette année, nous avons 45 enfants inscrits : 8 enfants de 3/6 ans et 37 enfants de 6-12 ans.
Ceci reflète une fréquentation irrégulière de ces enfants. Leurs venues sont ponctuelles en fonction des besoins des familles.
Les enfants sont inscrits à la journée et non à la période comme auparavant. Les demi-journées avec ou sans repas sont en augmentation.

Les Mercredis :

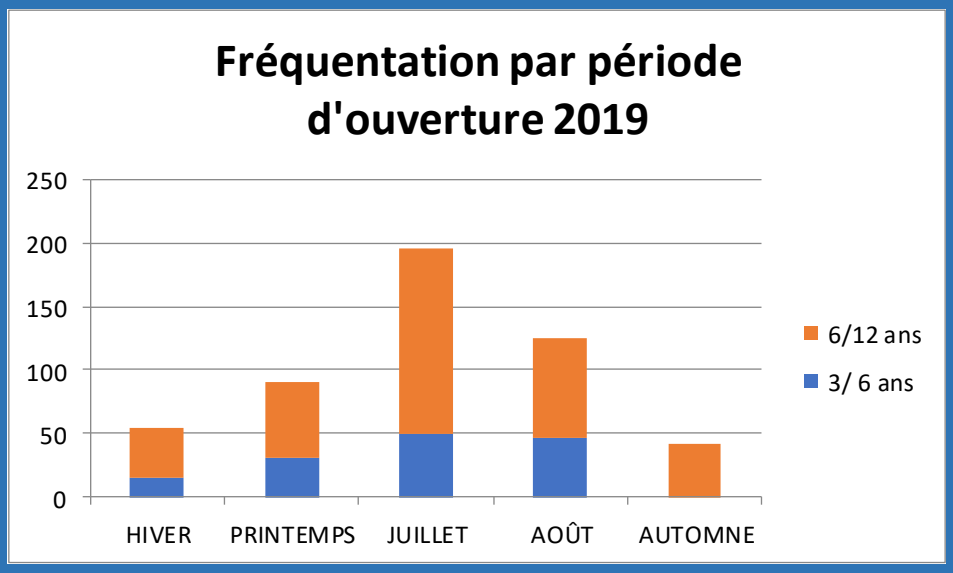


Total : 311,5 journées extra-scolaires enfants réalisées.
Jusqu'au mercredi 27 novembre 2019

Nombre de journées 3/6 ans : 19 Pour l'année 2017 : 118 journées 3/6 ans
Nombre de journées 6/12 ans : 292,5 Pour l'année 2017 : 427 journées 6/12 ans.

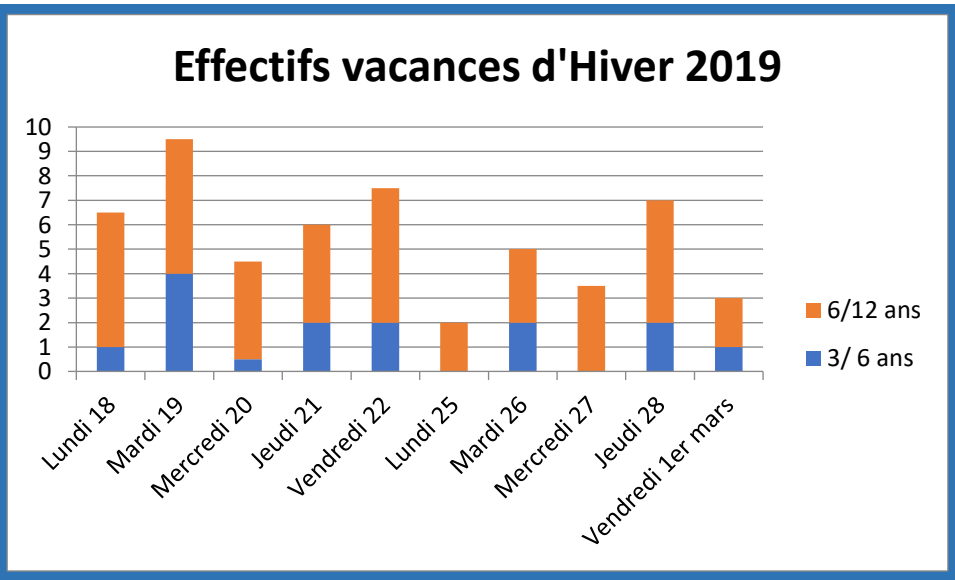
Cette année, nous constatons une baisse des inscriptions sur le groupe des 6/12 ans à compter de septembre 2019. Trois enfants ont déménagé, trois enfants sont rentrés au collège et deux enfants sont inscrits sur d'autres ALSH.
Depuis la rentrée de septembre 2019 l'agrément des moins de 6 ans est suspendu.
Certains enfants participent le mercredi après-midi à des animations sportives, les parents se chargent de les emmener sur les lieux.
Depuis 2017 nous avons créé un partenariat avec l'école de sport de football de Hautefort, qui vient chercher les enfants à l'accueil de loisirs. Certains repartent avec leur famille après l'entrainement d'autres réintègrent l'accueil au moment du goûter.
En 2018, un partenariat avait été mis en place avec l'école de Rugby du Lardin. Cette année, il n'a pas était maintenu. Seul un enfant participe à l'école de rugby et y est amené par la famille. Une organisation est mise en place au sein de l'accueil pour qu'il prenne son goûter à 15 h 50 afin d'être prêt pour 16 h 10.

Les Petites Vacances :



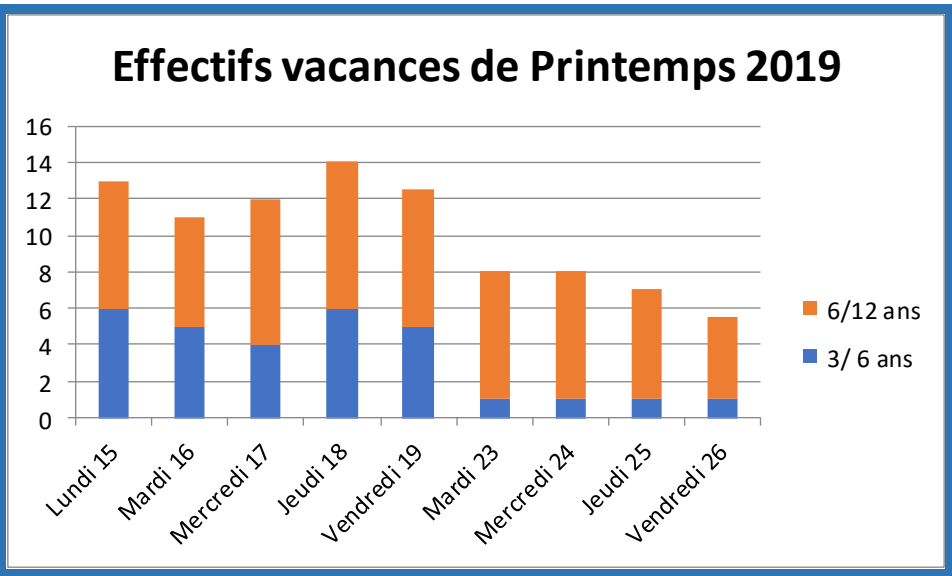
Total de journées réalisées sur les périodes de vacances 2019 : 507 journées

Cette année nous avons eu de nouvelles inscriptions sur les deux groupes durant l'été. Ces enfants ne viennent pas régulièrement, cela dépend du besoin des familles. Nombreux sont ceux qui ont annulés leur venue pour le mois d'août. Toutefois deux nouvelles familles sur le groupe des maternelles avaient émis le souhait d'inscrire trois enfants sur les mercredis scolaires.



Total : 54,5 journées enfants réalisées sur 10 jours d'ouverture

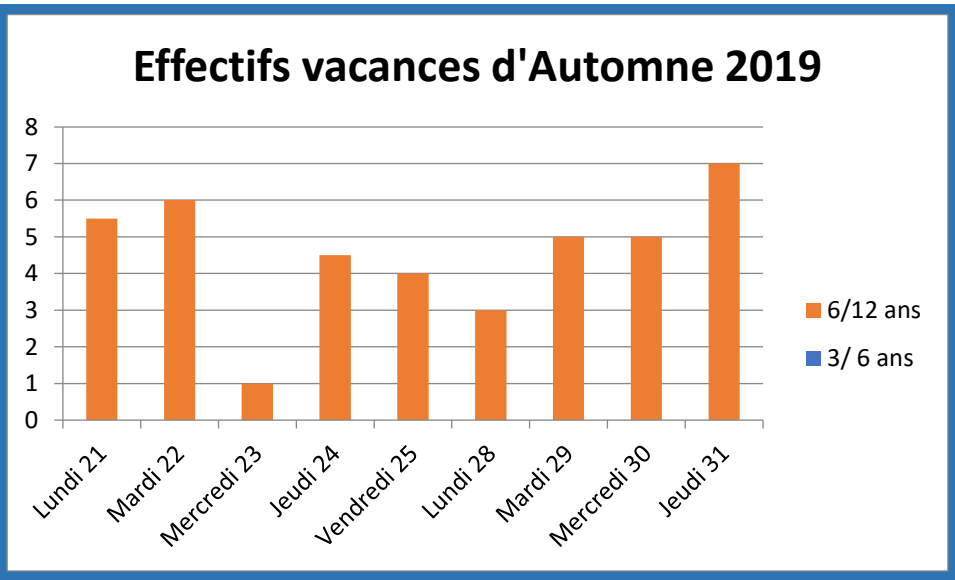
Nombre de journées en 2019 : **14,5 journées pour les 3/6 ans et 40 journées pour les 6/12 ans**
En 2018 : 55 journées 3/6 ans et 95,5 journées 6/12 ans sur 10 jours d'ouverture.
Durant ces vacances, il y a eu une fréquentation à la semaine sur les deux groupes d'âges. Les enfants inscrits la première semaine étaient différents des enfants inscrits la deuxième semaine.



Total : 91 journées enfants réalisées
Sur 9 jours d'ouverture

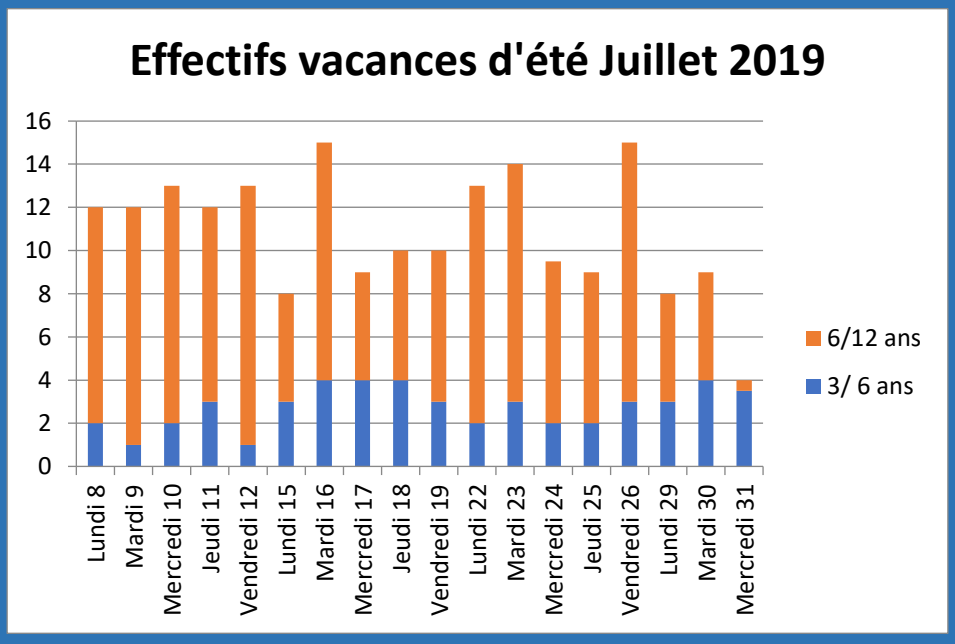
Nombre de journées en 2019 : **30 journées pour les 3/6 ans et 61 journées pour les 6/12 ans**
En 2018 : 39 journées pour les 3/6 ans et 75 journées pour 6/12 ans sur 10 jours d'ouverture

On constate une hausse de fréquentation sur le groupe des 3/6 ans la 1ère semaine par rapport à la deuxième.
De nombreuses familles ont pris leur congé avec le jour férié. La fréquentation sur le groupe 7/12 ans est stable.
Une hausse des effectifs est constatée entre les vacances d'hiver et de printemps sur les deux groupes d'âge.



Total : 41 journées enfants réalisées
Sur 9 jours d'ouverture
Nombre de journées en 2019 : **41 journées pour les 6/12 ans**
En 2018 : 17 journées pour les 3/6 ans et 75.5 journées pour 6/12 ans sur 8 jours d'ouverture.

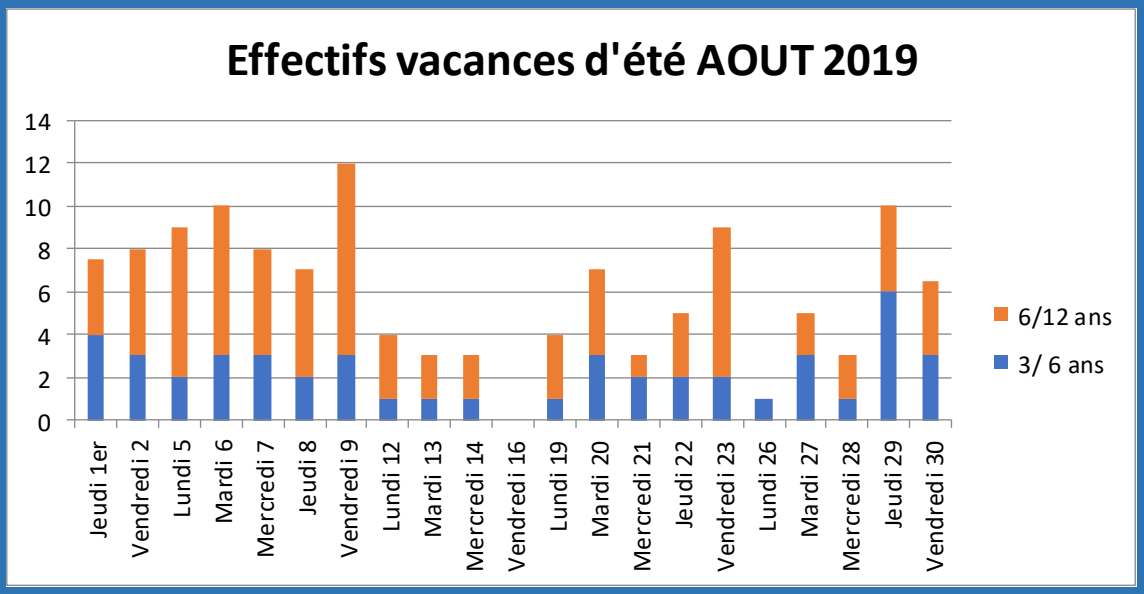
On constate une baisse des effectifs suite à la fermeture des moins de 6 ans car les fratries maternelles/primaires n'ont pas fréquenté l'accueil sur cette période. A contrario l'on observe une fréquentation en hausse des demi-journées avec ou sans repas.
Après discussion avec les parents, ce sont les grands parents qui ont pris le relai, les assistantes maternelles du secteur ou les plus grands qui ont gardé au domicile les plus petits.



Total : 195,5 journées réalisées
18 jours d'ouverture

Nombre de journées en 2019 : **49,5 journées pour les 3/6 ans et 146 journées pour les 6/12 ans.**
En 2018 : 62 journées pour les 3/6 ans et 202 journées pour les 6/12 ans sur 17 jours d'ouverture.

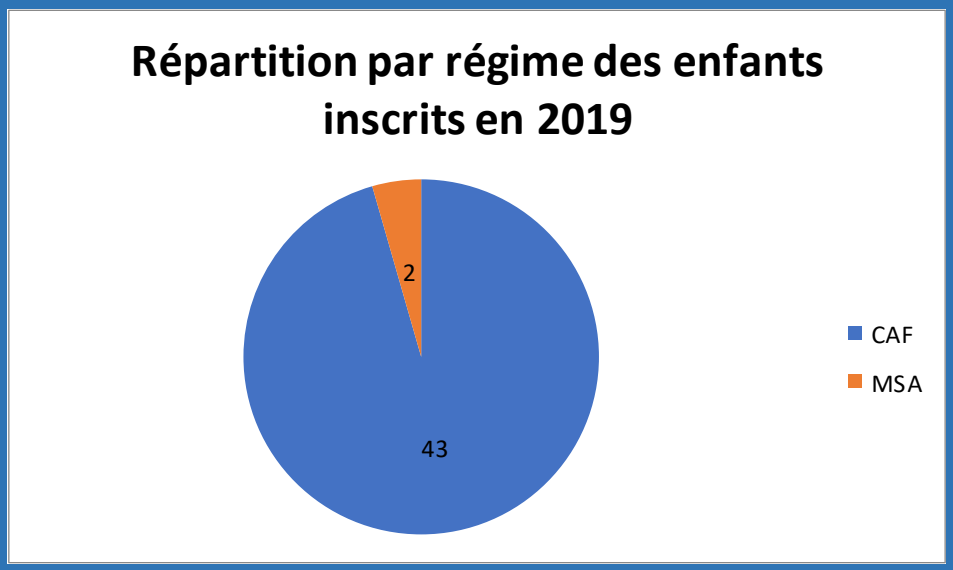
Nous constatons une fréquentation régulière d'un groupe d'enfants, souvent des fratries. Un grand nombre de famille fait appel aux grands parents, membres de la famille, amis ou assistantes maternelles pour la garde des plus petits. Quant aux grands, une hausse des effectifs lorsqu'il y a des sorties est constatée. Les plus grands viennent à la demande en fonction du thème/activité proposé à la journée. Ils essaient de se retrouver entre amis en fonction de la venue des uns et des autres.



TOTAL : 125 journées réalisées
Sur 21 jours d'ouverture.

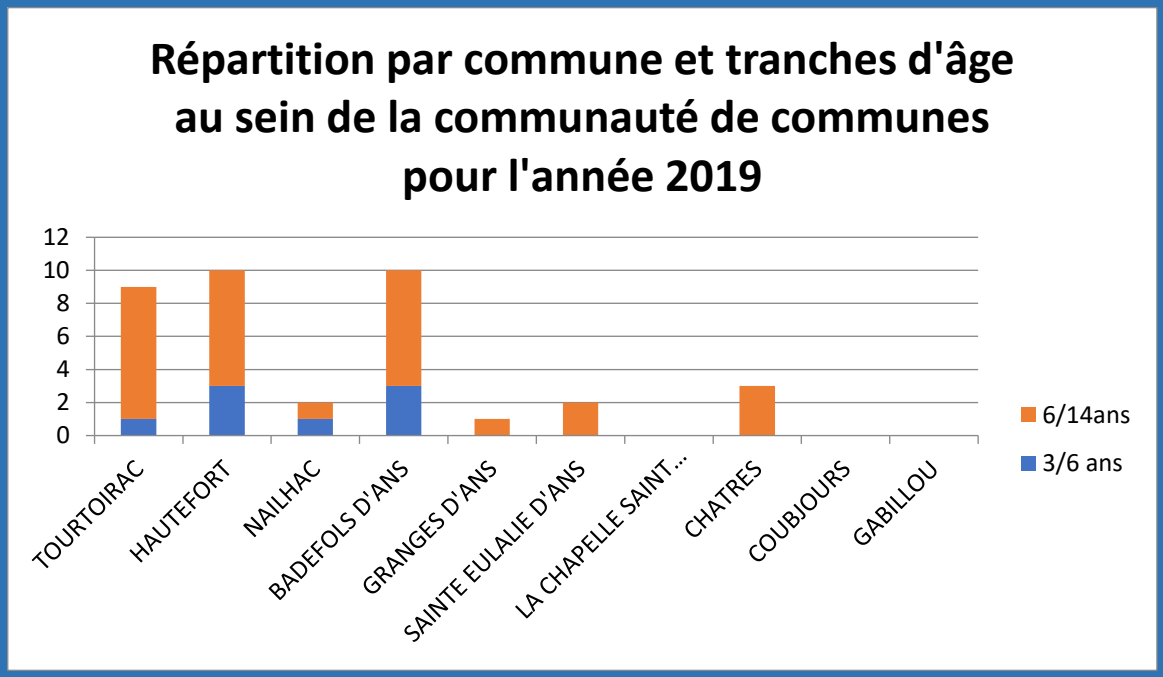
Nombre de journées pour 2019 : **47 journées pour les 3/6 ans et 78 journées pour les 6/12 ans**
En 2018 : 49 de journées pour les 3/6 ans et 147,5 journées pour les 6/12 ans sur 22 jours d'ouverture.

Nous constatons des effectifs réguliers sur le groupe des maternelles. Une baisse des effectifs sur le groupe des 7-12 ans. Nombreux ont exprimé le besoin de couper avec l'école avant la reprise scolaire de septembre.
Nous avons fermé la structure le 16 août car nous n'avions pas d'inscription ce jour-là.

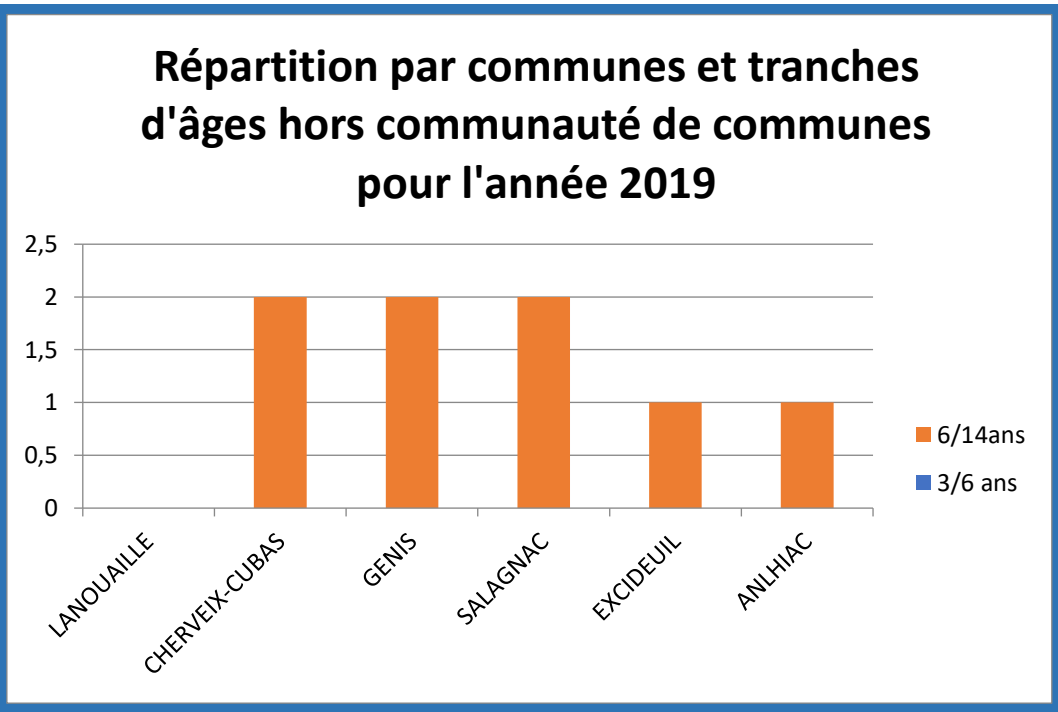


34 familles au total sont inscrites au sein de l'accueil de loisirs
Soit 45 enfants inscrits

Tranche QF	Nb. de famille
0 à 400	0
401 à 622	2
623 à 750	2
751 à 900	6
901 à 1050	3
1051 à 1300	10
> à 1301	11



37 enfants sont inscrits sur la communauté de communes



8 enfants sont inscrits hors communauté de communes

BILAN

En continuité du fonctionnement mis en place avec la fusion, la prise en charge de la politique « Enfance », pour le secteur du Thenonnais, par la Communauté de Communes s'exprime par le remboursement des frais de gestion engagés par le Centre Social et Culturel ainsi que celui concernant les frais engagés par les communes (charges locatives et frais de personnel).
S'y ajoutent les frais remboursés à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour les enfants d'Auriac-du-Périgord qui fréquentent l'Accueil de loisirs d'Aubas, à la Communauté Isle Loue Auvézère en Périgord pour ceux du Pays de Hautefort allant sur Excideuil Pour les enfants de Pazayac et La Feuillade il est nécessaire de rembourser les frais aux communes de Mansac et de Larche. Enfin, s'ajoute depuis 2017 le remboursement des frais à la commune de Bassillac et Auberoche pour les enfants de l'est Thenonnais et depuis 2016 les frais de transport et de nettoyage de Lestrade.

Remboursement des frais de gestion de l'association Léo Lagrange :	201 731,76 € (179 430,82 €)
Frais de nettoyage des locaux du Centre de Lestrade :	5 001,20 € (4 856,40 €)
Frais de nettoyage des locaux du Centre de Hautefort :	208,04 €
Remboursement des frais de gestion du Centre Social :	80 530,00 € (idem)
Remboursement des frais engagés par la commune de Terrasson :	52 223,00 € (66 309,00 €)
Remboursement des frais engagés par les communes ex-CCCV :	60 590,00 € (idem)
Remboursement des frais engagés par la commune de Mansac :	227,50 € (260,00 €)
Remboursement des frais engagés par la commune de Larche :	785,84 €
Remboursement des frais engagés par la Com. de Com. Vallée de l'Homme :	9 435,98 € (11 421,04 €)
Frais de transports :	14 847,54 € (8 065,20 €)

Soit, **un total des dépenses de** : 425 580,86 € (435 528,64 €)
En recettes, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse a contribué à hauteur d'un peu plus de **69 662,48 €** (69 661,84 €).
Plus, le remboursement par la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère pour les enfants fréquentant l'ALSH « La Chartreuse » s'élevant de **6 062,50 €** (6 425,00 €), cela représente un total de recettes de **75 724,98 €** (76 086,84 €) soit à peine **17,8 %** (17,5 %) du coût de la politique enfance.

- **Mise en œuvre et gestion d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) en liaison avec la CAF et les autres partenaires publics**

La participation financière de la CCTPNTH au RAM mis en œuvre par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme a représenté un montant de **15 350,00 €** (15 305,30 €). Une subvention de la CAF de 9 149,93 € (idem) a été perçue représentant 41 % du coût.

Données quantitatives :

- Nombre d'assistantes maternelles au 31 décembre de l'année : 100 (101) dont 93 (95) en activité soit un taux d'activité de 93 %. C'est le nombre le plus bas observé depuis l'ouverture du service, au plus haut on en comptait 136. Cette baisse est observée sur l'ensemble du Département mais aussi au niveau national.
- Nombre de places au 31 décembre de l'année : 332 (330)
- Nombre de nouvelles assistantes agréées sur l'année : 7 (6)
- Nombre de jours d'ouverture du relai sur l'année : 214 (211)

L'activité des assistantes maternelles reste plus faible que ce qu'elles souhaiteraient. 28 (26) d'entre elles ont signalé au service qu'elles se considéraient en « sous activité ». L'offre reste plus forte que la demande…
Cependant il apparait une légère reprise de l'activité chez ces professionnelles.

Animations enfants/ assistantes maternelles (ateliers, groupes de jeux…)

- Nombre de séances d'animations réalisées (tous secteurs) : 57 (57)

- secteur Hautefort :	animations réalisées : 12 (13)	moyennes présence assistantes : 5, enfants : 12
- secteur Montignac :	animations réalisées : 14 (14)	moyennes présence assistantes : 4, enfants : 9
- secteur Terrasson :	animations réalisées : 18 (18)	moyennes présence assistantes : 4, enfants : 9
- secteur Thenon :	animations réalisées : 13 (12)	moyennes présence assistantes : 4, enfants : 7

La fréquentation à ces temps d'animation est assez stable, et ce, sur tous les secteurs et depuis plusieurs années. Il y a toujours un « noyau » de personnes « fidélisées » et des personnes qui viennent de façon plus aléatoire en fonction de l'âge des enfants, des horaires d'arrivées, etc… certaines arrêtent leur activité et de nouvelles agréées arrivent, ce qui engendre des statistiques de participation relativement stables. Une légère baisse peut être à Montignac car 2 participantes régulières ont pris leur retraite ; ainsi qu'à Terrasson où le nombre de participantes est toujours assez aléatoire. Début 2020, avec l'arrivée d'une nouvelle puéricultrice de secteur, nous mènerons une action partenariale afin d'essayer de les mobiliser de nouveau.

Lors de ces animations, l'animatrice gère seule le groupe d'adultes et d'enfants. Elle propose des activités adaptées (en fonction du besoin des enfants) tout en restant disponible pour les questionnements sur la pédagogie ou l'éducation que peuvent avoir les professionnelles et en favorisant également l'observation professionnelle.

Comme en 2018, les participants aux animations ont également bénéficié de 2 intervenants extérieurs :

- 1 atelier de lectures animées à Thenon (où il n'y a pas d'ateliers bébés lecteurs de proposé)
- 1 atelier « ferme itinérante » à Montignac (site équipé d'un espace extérieur qui permet de positionner le parc à animaux). Malheureusement en raison du problème de salle sur Hautefort cette activité n'a pu avoir lieu cette année.

Durant l'année, 37 assistantes maternelles différentes ont participé aux temps d'animation, accompagnées de 124 enfants différents.
Ce taux de participation est satisfaisant et montre que le service est bien investi par les professionnelles.

Autres Animations : sorties, fêtes…

15 (11) animations spécifiques et 5 (7) fêtes ont été organisées en 2018 :

Animations spécifiques :

Nombre d'ateliers	Type d'atelier	Nombre d'ass mat	Nombre d'enfants	Nombre de parents	TOTAL
5	Bébés lecteurs à Montignac	3	7	NC	10
1	Bébés lecteurs à Hautefort	5	12	2	19
4	SORTIES				

	Visite parc du Thot	16	39	9	64
	Matinée jeux Kidooland	8	18	4	30
	Jeux de kermesse et mini ferme au parc de la Falquette	10	25	5	40
	Jardin pédagogique de Thenon	Annulée cause pluie			
4	Bébés nageurs	6	14	9	29
1	Poterie (découverte/manipulation d'argile)	6	15	2	23

5 temps « festifs » ont été organisés en 2019 :

	Nombre d'ass Mat	Nombre d'enfants	Nombre de parents	TOTAL
Spectacle de Noël du RAM	**22**	**44**	**18**	**83**
Kermesse de printemps du RAM	**49**	**34**	**4**	**52**
Spectacle BB lecteurs (CCVH)	**8**	**19**	**0**	**27**
Matinée jeux Parentalité	**0**	**16**	**14**	**+ 8 partenaires = 38**
Matinée BB lecteurs Le Lardin	**Annulée cause canicule**			

Ces animations, sorties ou temps festifs sont toujours autant appréciés. Ils offrent un temps de découverte et d'accès à de nouvelles choses pour les enfants (notamment au spectacle vivant) ; ils ponctuent l'année de moments variés et conviviaux et donnent l'occasion aux parents de participer aux actions du service. Ils permettent également de rencontrer l'animatrice (autrement que lors de renseignements administratifs). Les parents partagent ainsi un temps privilégié avec leur enfant et l'assistante maternelle qu'ils emploient : ces temps favorisent les liens.

INFODROITS 730,00 €

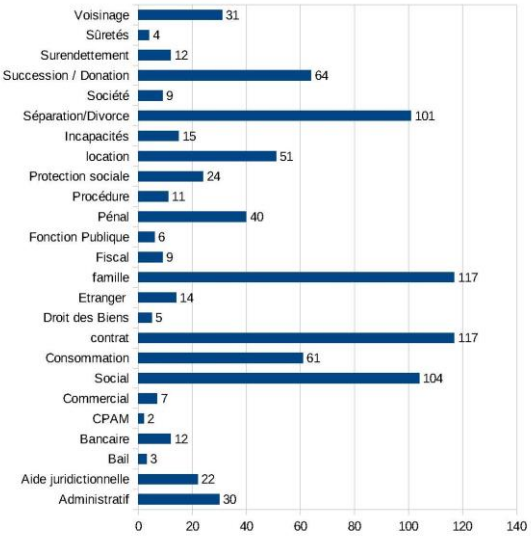
Bilan 2019 : Organisation des permanences

En cette année 2019, le secteur d'intervention d'Infodroits a été étendu avec la mise en place de la MSAP, des permanences ont été créées sur Thenon et Hautefort Les permanences d'information juridique ont lieu tous les mois, dans les locaux de la tour Jeanne d'Arc. Elles sont assurées le 4ème jeudi du mois, de 10 h à 12 h.
Une seconde permanence cofinancée par la Communauté de Communes et la mairie de Terrasson est assurée le 2ème jeudi du mois, au même horaire.
Les usagers sont reçus **uniquement sur rendez-vous, pris auprès du secrétariat d'INFODROITS, au 05.53.35.34.03**
Dans le cadre de la MSAP les permanences se déroulent au Centre Social et Culturel Thenon – 5 place Michel Montaigne, 24210 THENON (05 53 35 09 96) : en alternance avec la mairie de Hautefort le 1er mardi de 14h à 17h.

1. **Permanences assurées**

22 permanences d'une durée de 2 h ont été tenues, soit 44 créneaux disponibles. Il s'avère que **57** (66) **rendez-vous ont été pris** et sur ceux-ci 49 (61) créneaux ont été honorés.
Nous ne disposons malheureusement pas du détail pour les permanences réalisées dans le cadre de la MSAP car la comptabilisation est globale sur les 5 lieux départementaux avec Villefranche du Périgord, Monpazier et Périgueux/ Elle s'établit pour l'ensemble à 33 permanences, soit 99 h effectives pour 96 rendez-vous dont 76 personnes reçues.
Le public reçu est majoritairement féminin, bien que les hommes utilisent de plus en plus nos services : **67% de femmes** (64 %). Il est plutôt âgé, 28 % a plus de 65 ans, 68 % entre 26 et 65 ans contre 4 % de jeunes de moins de 25 ans.
Le public rencontré est **majoritairement composé de personnes vulnérables,** 6,5 % sont sans ressources et 6,5 % sont au RSA sur l'ensemble du Département.

2. Sur l'ensemble du Département, les problématiques traitées sont :



L'association tient à remercier les deux structures accueillantes pour ces excellentes conditions d'accueil.

- **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Vice-Président : M. Michel LAPOUGE, Maire de Teillots

➢ **Contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre d'une prestation de service dévolue à la société Véolia Eau (CEO) qui est donc chargée d'effectuer les contrôles. Deux contrats sont en cours avec le plus récent qui concerne le secteur de Hautefort et du Terrassonnais et le plus ancien pour Causses et Vézère.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) au 31 décembre de l'exercice et la population desservie figurent ci-après :

COMMUNES	Nombres d'installation à l'assainissement non collectif
AJAT	245
AURIAC DU PERIGORD	234
AZERAT	210
BADEFOLS D ANS	216
BARS	164
BEAUREGARD DE TERRASSON	162
BOISSEUILH	97
CHATRES	130
CHAVAGNAC	219
CHOURGNAC D ANS	57
CONDAT SUR VEZERE	186
COUBJOURS	103
FOSSEMAGNE	211
GABILLOU	98
GRANGE D ANS	116
GREZES	92
HAUTEFORT	318
LA BACHELLERIE	259
LA CASSAGNE	107
LA CHAPELLE SAINT JEAN	68
LA DORNAC	156
LA FEUILLADE	40
LE LARDIN SAINT LAZARE	367
LE TEMPLE LAGUYON	36
LIMEYRAT	215
MONTAGNAC D AUBEROCHE	118
NAILHAC	227
PAZAYAC	115
PEYRIGNAC	163
SAINT RABIER	219
SAINTE ORSE	212
SAINTE TRIE	81
STE EULALIE D ANS	186
TEILLOTS	89
TERRASSON LAVILLEDIEU	1048
THENON	288
TOURTOIRAC	488
VILLAC	201
Total général	7541

Nombre de contrôles effectués :

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

Étiquettes de lignes	Nombre de Conceptions sur 2019 par type de demande
AURIAC-DU-PÉRIGORD	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2
AZERAT	**3**
REHABILITATION	3
BADEFOLS-D'ANS	**1**
REHABILITATION	1
BARS	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	3
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	2
BOISSEUILH	**1**
REHABILITATION	1
CHÂTRES	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
CHAVAGNAC	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	**8**
CONSTRUCTION NEUVE	6
REHABILITATION	2
FOSSEMAGNE	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
GABILLOU	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	2
GRANGES-D'ANS	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
GRÈZES	**1**
REHABILITATION	1
HAUTEFORT	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	2
LA BACHELLERIE	**6**
CONSTRUCTION NEUVE	5
REHABILITATION	1
LA CASSAGNE	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2
LA DORNAC	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	3
LIMEYRAT	**2**
REHABILITATION	2
NAILHAC	**5**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	4
PEYRIGNAC	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2
SAINTE-EULALIE-D'ANS	**2**
REHABILITATION	2
SAINTE-ORSE	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	1
SAINTE-TRIE	**1**
REHABILITATION	1
SAINT-RABIER	**5**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	4
TERRASSON-LAVILLEDIEU	**16**
CONSTRUCTION NEUVE	10
REHABILITATION	6
THENON	**7**
CONSTRUCTION NEUVE	5
REHABILITATION	2
TOURTOIRAC	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	3
VILLAC	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
AJAT	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
Total général	**102**

Communes	Nombre de bonnes exécutions sur 2019 par type de demande
AURIAC-DU-PÉRIGORD	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
AZERAT	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1
BADEFOLS-D'ANS	**1**
REHABILITATION	1
BARS	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	3
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	3
BOISSEUILH	**2**
REHABILITATION	2
CHAVAGNAC	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	4
GABILLOU	**1**
REHABILITATION	1
HAUTEFORT	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
LA BACHELLERIE	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
LA CASSAGNE	**1**
REHABILITATION	1
LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	2
LA DORNAC	**6**
CONSTRUCTION NEUVE	3
REHABILITATION	3
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
LIMEYRAT	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	3
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	**2**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1
NAILHAC	**2**
REHABILITATION	2
PEYRIGNAC	**1**
REHABILITATION	1
SAINTE-EULALIE-D'ANS	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
SAINTE-ORSE	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
SAINTE-TRIE	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
SAINT-RABIER	**4**
CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2
TERRASSON-LAVILLEDIEU	**10**
CONSTRUCTION NEUVE	8
REHABILITATION	2
THENON	**1**
CONSTRUCTION NEUVE	1
TOURTOIRAC	**3**
CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	2
VILLAC	**1**
REHABILITATION	1
Total général	**69**

Type de traitement :

Type de traitement	Nombre	%
FILTRES A SABLE VERTICAL NON DRAINE	18	26
FILTRES A SABLE VERTICAL DRAINE	22	32
LITS D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR	1	1
TRANCHEES D'EPANDAGE	4	6
FILIERES AGREEES	24	35
Total général	**69**	**100**

Nombre de contrôles effectués dans le cadre d'une vente :

Classement par communes	Nombre de contrôles
AJAT	**1**
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
AURIAC-DU-PÉRIGORD	**10**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	7
AZERAT	**13**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	11
BADEFOLS-D'ANS	**3**
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	3
BARS	**1**
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	**3**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
CHÂTRES	**4**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	3
CHAVAGNAC	**1**
Absence de non-conformité	1
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	**8**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	3
FOSSEMAGNE	**2**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
GABILLOU	**4**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
LA BACHELLERIE	**7**
Absence de non-conformité	2
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	3
LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	**1**
Absence de non-conformité	1
LA DORNAC	**1**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
LA FEUILLADE	**2**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	**9**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	6
LIMEYRAT	**6**
Absence de non-conformité	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	**5**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	3
NAILHAC	**1**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
PAZAYAC	**1**
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
PEYRIGNAC	**8**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	6
SAINTE-ORSE	**6**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
SAINTE-TRIE	**2**
Absence d'installation	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
SAINT-RABIER	**13**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	4
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	7
TERRASSON-LAVILLEDIEU	**12**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	5
THENON	**7**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
TOURTOIRAC	**2**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Absence d'installation	1
VILLAC	**4**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
Total général	**137**

3.3.1CAMPAGNE DE CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT DE 2019

Nous entamons une campagne de contrôles périodiques d'une durée de 10 ans.
En 2019, nous avons sollicités **547 usagers** et contrôlés **336 installations** dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement.
Répartition des usagers sollicités et/ou contrôlés pour un contrôle de bon fonctionnement en 2019 (s'ajoutent les 137 ventes ans le tableau) :

répartition des usagers sollicités	Total	Pourcentage
contrôlé	473	65.4
sollicité, non contrôlé	198	27.4
Inhabitable	11	1.5
Inhabitée	12	1.7
raccordable	4	0.6
raccordé	3	0.4
REFUS	1	0.1
REPORT	3	0.4
conception 2019	1	0.1
NEUF 2019	1	0.1
NPAI	16	2.2
Total	722	100

- **Le taux de refus de contrôle** est de 0.1% sur le territoire de la communauté de communes. Sept administrés ayant refusé un contrôle les années précédentes ont été contrôlés en 2019.

Il y a 21 refus de contrôle en tout.
La liste des refus de contrôle est présentée en annexe 5.

- **Le taux d'absentéisme** moyen en 2019 sur la Communauté de Communes en 2019 est de **17%** des usagers convoqués (14% en 2018). Les personnes absentes sont relancées jusqu'à 3 fois.

Ce taux d'absentéisme est justifié par un nombre important de résidences secondaires.
On note un taux d'absentéisme en croissance par rapport à la campagne de diagnostic.

3.3.2 Les contrôles de bon fonctionnement de 2019

Répartition des contrôles périodiques de 2019	Nombre de contrôles	Pourcentage
Absence de non-conformité	29	8.6
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	62	18.5
Absence d'installation	1	0.3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	39	11.6
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	205	61
Total général	**336**	**100**

Répartition des contrôles périodiques de 2019 par communes	Nombre de contrôles
AJAT	**8**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	5
AURIAC-DU-PÉRIGORD	**22**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	17
AZERAT	**10**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	9
BADEFOLS-D'ANS	**2**
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
BARS	**8**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	**3**
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
BOISSEUILH	**3**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
CHÂTRES	**1**
Absence de non-conformité	1
CHAVAGNAC	**3**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	**10**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	4
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
FOSSEMAGNE	**7**
Absence de non-conformité	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	4
GABILLOU	**14**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	5
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	8
GRANGES-D'ANS	**1**
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
GRÈZES	**20**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	4
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	13
LA BACHELLERIE	**9**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	5
LA CASSAGNE	**10**
Absence de non-conformité	3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	6
LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	**1**
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
LA DORNAC	**14**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	8
LA FEUILLADE	**4**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	**29**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	8
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	6
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	14
LIMEYRAT	**8**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	6
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	**7**
Absence de non-conformité	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	6
NAILHAC	**1**
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
PAZAYAC	**11**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	3
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	5
PEYRIGNAC	**26**
Absence de non-conformité	2
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	5
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	18

SAINTE-EULALIE-D'ANS	**2**
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
SAINTE-ORSE	**19**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	5
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	12
SAINTE-TRIE	**2**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	1
SAINT-RABIER	**26**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	22
TERRASSON-LAVILLEDIEU	**29**
Absence de non-conformité	1
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	4
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	5
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	19
THENON	**15**
Absence de non-conformité	3
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Absence d'installation	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	7
TOURTOIRAC	**5**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	2
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
VILLAC	**6**
Absence de non-conformité, avec recommandations de travaux	1
Installation non-conforme avec risque - Travaux < 4 ans	3
Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	2
Total général	**336**

➢ Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)

Depuis la création du service assainissement le 1er janvier 2018, des travaux ont été réalisés aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Travaux d'investissement

- Lancés en 2018 les travaux de réhabilitation du système des eaux usées dans le bourg de Fossemagne se sont poursuivis. Ils consistaient en la pose d'environ 5 km de réseau, la mise en place de deux postes de relevage et la création d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux d'une capacité de 360 équivalents habitants. Cette opération fut suivie par le bureau d'études SOCAMA et réalisée par le groupement d'entreprises Hérault/Montastier (réseaux et station d'épuration) et l'entreprise Hydrau Elect (postes de relevage). Ces travaux ont permis de raccorder 117 habitations. Le coût de cette opération fut d'environ 1 700 000 € dont une partie a été financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental.
- De la même façon les travaux d'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit Rispe sur la commune du Lardin-Saint-Lazare sont toujours en cours. Cette opération fut suivie par le bureau d'études SOCAMA et réalisée par l'entreprise Laurière & Fils. Ces travaux ont permis de raccorder 19 habitations avec la mise en place de 650 mètres de réseau. Le coût de cette opération fut d'environ 265 000 €.
- Enfin les travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur de Bellevue et rue Haute à Terrasson-Lavilledieu sont toujours en cours. Le bureau d'études SOCAMA a suivi cette opération d'un montant de 214 000 € qui a permis le raccordement de 15 foyers au réseau d'assainissement d'environ 900 mètres, les travaux ayant été réalisés par l'entreprise Montastier.
- Une étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Tourtoirac lancée en 2018 est toujours en cours. Cette étude est menée par la société Altéréo, pour une durée d'1 an, son montant est estimé à 40 000 €.
- Extension du réseau d'assainissement sur la commune de La Bachellerie sur le chemin des Rocs, estimé à environ 32 000 € TTC.
- Commencement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Terrasson et renforcement du réseau rue Sarnel et refoulement jusqu'à la station d'épuration, durée 2 ans, coût opération estimé à environ 5 000 000 €.

Travaux de fonctionnement

Afin de permettre le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, la Communauté de Communes a réalisé 95 000 € de travaux pour :

- curage des lagunes à Auriac-du-Périgord,
- remplacement de la chasse à la station de La Bachellerie
- mise en sécurité du poste de relevage à Badefols d'Ans
- remplacement de l'armoire de commande du poste des Mérigots et des travaux sur la station de Condat
- remplacement des vannes de sectionnement pour la station des Coteaux Périgourdins
- remplacement de pompes sur les postes de relevage et mise en place de sondes de niveau à Hautefort
- réparation ponctuelle sur une pompe de relevage d'un poste à Limeyrat
- intervention sur la chasse de la station de Saint-Rabier
- remplacement de l'armoire de commande et mise en place d'une sonde de niveau du poste de relevage à Sainte-Eulalie d'Ans
- remplacement disjoncteur sur poste à Thenon
- petits équipements de station...

Un marché à bons de commande concernant l'hydrocurage des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire a été passé, la société retenue pour cette prestation est la SAUR.
Le service assainissement a réalisé 16 contrôles de conformité de branchement des particuliers et a fait réaliser 22 branchements.

Compétence Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT

Pour l'année 2019, la contribution de la CCTTH au Syndicat Mixte Périgord Numérique s'est élevée en fonctionnement à 16 916,79 € (9 121,30 €) et en investissement à 64 835,00 € (71 318,00 €). Ce Syndicat a pour charge le déploiement d'un réseau 100% FttH (Fiber To The Home**)** sur tout le territoire de la Dordogne en 3 phases de 6 ans sur la base de 3 principes :

- Réseau de collecte –artère structurante (utilisation du réseau de collecte existant d'Orange en le complétant si nécessaire)
- Déployer un réseau de desserte FttH à terme.
- Raccorder des sites prioritaires en anticipation de la BLOM (Boucle Locale Optique Mutualisée)

Communauté de Communes
Terrassonnais
en Périgord Noir
Thenon Hautefort

DÉLIBÉRATIONS

REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DATE	THEME	OBJET	
22/01/2019	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Suivi des observations définitives du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes	1
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente d'un terrain ZAE Les Fauries - NSO Assistance	2
		Vente d'un terrain ZAE Les Fauries	3
		Bail de location Parc Photovoltaïque avec la société JP Energie Environnement	4
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Révision des Statuts du SMD3	5
	COMMANDE PUBLIQUE	Choix du délégataire pour le SPANC	6
	ASSAINISSEMENT	Règlement de service du SPANC	7
	FINANCES LOCALES	Tarifs de la redevance assainissement collectif pour 2019	8
	ASSAINISSEMENT	Modalités de raccordement d'un particulier	9
		Extension du réseau d'assainisssement collectif sur les communes de La Bachellerie, La Feuillade, Pazayac et Sainte Eulalie d'Ans	10
	FINANCES LOCALES	Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement	11
		Acompte de subvention au CIAST	12
	TRANSPORT SCOLAIRE	Convention pour les Transports Scolaires avec Coly-Saint-Amand	13
20/03/2019	FINANCES LOCALES	Rapport d'Orientations Budgétaires 2019	14
	COMMANDE PUBLIQUE	Lancement Etude Diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement des eaux usées de la commune de Tourtoirac	15
	ASSAINISSEMENT	Reconstruction de la station d'épuration et mise en séparatif du réseau d'eaux usées de Fossemagne : demande aides financières du Conseil Départemental	16
		Règles concernant les demandes d'extension de réseaux d'assainissement	17
	URBANISME	PLUi : délibération de presciption et objectifs généraux	18
		Approbation de la modification simplifiée du PLU d'AZERAT	19
	FINANCES LOCALES	Admission en non-valeur : effacement de dettes	20
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Nomination d'un membre au SIAS de Montignac	21
08/04/2019	FINANCES LOCALES	Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget principal 440	23
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE du Rousset (442)	24
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Aménagement (444)	25
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	26
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe SPANC (446)	27
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)	28
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Fauries (449)	29
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	30
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Assainissement (451)	31
		Dissolution du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)	32
		Affectation de résultat du budget principal (440)	33
		Affectation de résultat du budget annexe ZAE du Rousset (442)	34
		Affectation de résultat du budget annexe Aménagement (444)	35
		Affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	36
		Affectation de résultat du budget annexe SPANC (446)	37
		Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Fauries (449)	38
		Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	39
		Affectation de résultat du budget annexe Assainissement (451)	40
08/04/2019		Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle	41
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SIRTOM de Brive	42
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMD3	43
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMCTOM de Thiviers	44
		Vote BP2019 du Budget Principal (440)	45
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE du Rousset (442)	46
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE Aménagement (444)	47
		Vote BP2019 du Budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	48
		Vote BP2019 du Budget annexe SPANC (446)	49
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Fauries (449)	50
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	51
		Vote BP2019 du Budget annexe Assainissement (451)	52
	COMMANDE PUBLIQUE	Marché d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées à Rispe sur la commune du	53

		Lardin Saint Lazare : Modifications de marchés	
		Convention de recouvrement de la redevance avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) pour les communes de Pazayac et Tourtoirac	**54**
		Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)	**55**
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Retrait du SIAS de Montignac	**56**
25/04/2019	COMMANDE PUBLIQUE	STEP de Terrasson Attribution des marchés	**58**
		Prestations relatives aux opérations d'hydrocurage des réseaux et des stations : attribution du marché	**59**
		Convention d'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif avec l'ATD 24	**60**
		Convention pour l'assistance technique à l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif avec Véolia Eau	**61**
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente de terrain sur la ZAE du Rousset	**62**
	COMMANDE PUBLIQUE	OPAH : lancement de l'étude pré orérationnelle	**63&64**
		Structuration Touristique des Territoires : convention avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour le financement du poste Chef de projet structuration touristique en Vallée de la Vézère, suite aux modifications de financement du Conseil Régional	**65**
25/04/2019	TRANSPORT SCOLAIRE	Transports scolaires Modalités de fonctionnement et conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine	**66**
	FINANCES LOCALES	Attribution de subventions aux associations	**67**
	COMMANDE PUBLIQUE	STEP Terrasson : convention de déversement avec les Fermiers du Périgord	**69**
17/06/2019	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Délégation de pouvoir au Président	**70**
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Modification de la délibération du 25/04/2019 pour la Vente de terrain (ZAE du Rousset)	**71**
	COMMANDE PUBLIQUE	Création d'une zone d'activités à Terrasson sur le site des Coudonnies : choix du groupement pour mener les études préalables et demande de subventions	**72**
	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Convention 2019 avec le Conseil Départemental pour les Etés Actifs	**73**
		Principe du reversement partiel de l'IFER photovoltaïque	**74**
	FINANCES LOCALES COMMANDE PUBLIQUE	Attribution de subventions aux associations	**75**
		Convention 2019 "soutien aux initiatives culturelles concertées" entre le Département de la Dordogne et la Communauté de Communes	**76**
		Subvention au Centre Social et Culturel - Complément à la délibération N° DE2019064 du 25 avril 2019	**76 bis**
		Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire du Pays du Périgord Noir	**78&79**
26/06/2019	URBANISME	PLU de Condat sur Vézère : convention avec le bureau d'études pour l'achèvement de la procédure	**80**
	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution du marché de travaux de voirie sur la ZAE des Fauries	**81**
	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Attribution du marché de fournitures et reprise de matériels agricoles	**82**
		ZAE Les Broussilloux : réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat des terrains	**83**
	FINANCES LOCALES	Règlement d'intervention en matière de développement économique	**85**
18/09/2019	FINANCES LOCALES COMMANDE PUBLIQUE	Périgord Numérique : Participation à la phase 2 de l'aménagement numérique de la Dordogne	**86&87**
		Convention relative à l'admission des boues avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	**88**
	FINANCES LOCALES	Reversement subventions de travaux à la commune de Condat sur Vézère	**89**
	COMMANDE PUBLIQUE	Avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif	**90**
	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Attribution du marché pour l'étude pré-opérationnelle OPAH	**91**
		Admission en non-valeur : effacement de dettes	**92**
	FINANCES LOCALES FINANCES LOCALES	Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Projets térritoriaux	**93**
		Subvention au Comité de jumelage du Pays d'Ans	**94**
		Répartition des subventions aux associations dans le cadre de la convention SICC 2019	**95**
18/09/2019	COMMANDE PUBLIQUE	Convention pour la mise en place de la plateforme Mobilité	**97**
04/11/2019	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Convention de groupement de commandes pour la location de véhicules de service	**98**
		Contrat Territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord	**99&100**
		Convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises	**101**
	FINANCES LOCALES	Fonds de concours relatif à l'aménagement d'un carrefour pour l'accès à une entreprise	**102**
		NEANT	**103**
	URBANISME	Modification simplifiée du PLU de la commune de La Bachellerie	**104**
	URBANISME COMMANDE PUBLIQUE	Avis sur le projet de PPRI du Cern	**105**
		Convention avec Larche pour la garderie des enfants de La Feuillade et de Pazayac	**106**
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Révision des statuts du SMCTOM de Thiviers	**107**
	FINANCES LOCALES	Facturation des composteurs pour le secteur géré par le SMD3	**108**
	FINANCES LOCALES PERSONNEL	Subvention complémentaire à l'association Infodroits	**109**
		Participation financière pour l'opération "Vivons local, vivons artisanal" organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne	**110**
		Subvention à l'association "Les Bras Ka'C"	**111**

		Subvention à l'association "The Twins's 4L"	**112**
		Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi	**113**
	PERSONNEL VŒUX ET MOTIONS	Contrat d'assurance du personnel	**114**
		MOTION sur la réorganisation des services des Finances Publiques	**115**
	COMMANDE PUBLIQUE	Marché de location longue durée de véhicules de service	**117**
18/12/2019	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Conventions de gestion des ALSH	**118**
		Participation financière au SIAS de Montignac	**119**
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Modification des statuts du SMBVV et désignation de délégués	**120 & 121**
	COMMANDE PUBLIQUE	Renouvellement Convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'installation/transmission des exploitations agricoles	**122**
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente de terrain ZAE du Rousset à la SCI Muratel	**123**
	ASSAINISSEMENT	RPQS 2018 SPANC	**124**
	ASSAINISSEMENT FINANCES LOCALES	RPQS 2018 Assainissement Collectif	**125**
		Fixation de la redevance d'assainissement non collectif pour l'année 2020	**126**
	COMMANDE PUBLIQUE	Etude de diagnostique du système d'assainissement de Condat-sur-Vézère : consultation des entreprises et demande de subventions	**127**
	COMMANDE PUBLIQUE	Etude diagnostique du système d'assainissement de la Feuillade et Pazayac : consultation des entreprises et demande de subventions	**128**
	COMMANDE PUBLIQUE	Etude de diagnostique du système d'assainissement de Terrasson-Lavilledieu : consultation des entreprises et demande de subventions	**129**
	COMMANDE PUBLIQUE FINANCES LOCALES	Avenant au marché de Réhabilitation du système des eaux usées du bourg de Fossemagne	**130**
		Subvention à RDE 24	**131**
18/12/2019	FINANCES LOCALES URBANISME	Budget Annexe ZAE Broussilloux DM1	**132**
		Budget Annexe Assainissement DM1	**133**
		Budget Annexe Assainissement DM2	**134**
		Budget Annexe Aménagement DM1	**135**
		Finalisation de l'aménagement des zones d'activités : Demande de subvention dans le cadre Contrat Territorial Départemental	**136**
		Modernisation de la Maison de santé pluridisciplinaire de Hautefort : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Départemental	**137**
		Mise en conformité d'un bâtiment public à Badefols d'Ans pour accueillir un ALSH : Demande de subventions	**138**
		Création d'une Résidence Emploi Formation au Lardin Saint Lazare : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Départemental	**139**
		Attribution de subvention à l'association France Rein Aquitaine	**140**
		Attribution de subvention à l'association Raid de l'Aide	**141**
		Liquidation de la SPL e-TIC	**142**
		Tableau récapitulatif des attributions de compensation	**143**
		Arrêt du projet PCAET	**144**
	ASSAINISSEMENT	Budget Annexe Assainissement DM3 : subvention RDE24	**145**